



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتاريه
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**
Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa ••• اديس ابابا

CM/1351 (XLIII) Rev.1

CONSEIL DES MINISTRES.
QUARANTE-TROISIEME SESSION ORDINAIRE
ADDIS ABABA, ETHIOPIE
25 FEVRIER-4 MARS 1986.

RAPPORT DE LA QUARANTE-ET-UNIEME SESSION ORDINAIRE
DU COMITE CONSULTATIF
SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES
REUNIE DU 27 NOVEMBRE AU 12 DECEMBRE 1985



CM/1351

MICROFICHE

RAPPORT DE LA QUARANTE-ET-UNIEME SESSION ORDINAIRE
DU COMITE CONSULTATIF SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES,
BUDGETAIRES ET FINANCIERES
REUNIE DU 27 NOVEMBRE AU 12 DECEMBRE 1985

1. Le Conseil des Ministres, réuni en sa 28ème session ordinaire à Lomé (Togo), avait adopté la résolution 528 stipulant dans son dispositif que le Comité Consultatif était chargé d'étudier en détail les propositions budgétaires ou toutes autres questions financières et administratives et de formuler à l'intention du Conseil des Ministres des recommandations pertinentes, devant être soumises à ce dernier lors de sa session ordinaire du mois de février.
2. Le Conseil des Ministres a aussi adopté lors de sa quarante-et-unième session ordinaire tenue à Addis Abéba (Ethiopie) la résolution 951 stipulant dans le deuxième paragraphe du dispositif que "désormais, tous les Etats membres de l'Organisation de l'Unité Africaine composent le Comité Consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières".
3. La quarante-et-unième session ordinaire du Comité Consultatif sur les questions budgétaires, financières et administratives a commencé ses travaux en se basant sur ces deux principes, le mardi 27 novembre 1985, à 16h20.

Participation

4. Les pays suivants ont participé aux travaux de la quarante-et-unième session : Algérie, Burundi, Cameroun, Congo, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée Equatoriale, Jamahiriya Arabe Libyenne, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, République Arabe Saharaouie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

Cérémonie d'ouverture

5. Son Excellence Monsieur T. Jokonya, Ambassadeur du Zimbabwe en Ethiopie Socialiste, Vice-Président du Comité Consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières a ouvert, en sa qualité de Président par intérim, la 41ème session ordinaire en souhaitant une cordiale bienvenue à S.E. le Secrétaire Général I. IDE OUMAROU qui prend part pour la première fois à ladite réunion, depuis son entrée en fonction. Il lui a assuré que le Comité Consultatif avait pleinement confiance en lui et qu'il s'engageait à l'aider et à l'appuyer pour lui permettre de s'acquitter de ses nouvelles tâches.
6. L'Ambassadeur Jokonya a en outre souhaité la bienvenue à ses autres collègues et en particulier aux représentants qui participaient à la réunion pour la première fois. Il leur a demandé d'apporter leur soutien au Secrétaire Général et de lui prodiguer des conseils judicieux sur toutes les questions relevant de ses fonctions.
7. Le Vice-Président a poursuivi en attirant l'attention de la réunion sur les principales tâches qui l'attendent, se référant à l'article 31 du Règlement Financier qui stipule que le Secrétaire Général prépare et soumet à l'examen du Comité Consultatif le projet de programme d'action et les prévisions budgétaires pour l'exercice financier suivant. Il a déclaré que le Secrétaire Général venait de leur présenter le projet de budget pour examen.

8. Il a rappelé à la réunion la situation financière dans laquelle se trouvaient les Etats membres de l'Organisation et souligné que les pays africains souffraient d'une situation économique grave. Les africains devraient oeuvrer sans relâche pour la cause de l'Afrique. Il a aussi soulevé la question des arriérés de contributions et relevé avec inquiétude que les pays qui connaissaient des difficultés économiques avaient payé leurs contributions alors que d'autres qui participaient régulièrement au budget des Nations Unies ne s'étaient pas acquittés de leurs obligations financières envers l'OUA.

9. S'adressant au Secrétaire Général, le Vice-Président lui a demandé instamment de faire preuve d'ingéniosité pour restructurer le Secrétariat Général, en collaboration avec le Comité des Quatorze qui oeuvre à cet effet.

10. Il a fait remarquer que le retard et la distribution désordonnée des documents destinés aux membres du Comité Consultatif proviennent du fait que le Secrétariat ne se conforme pas à l'article 32 du Règlement financier qui stipule que les documents doivent parvenir aux membres du Comité au plus tard dans la première semaine de novembre.

11. Le Vice-Président a reproché au Secrétariat de lui avoir présenté un budget basé non pas sur un programme de travail mais plutôt sur des émoluments et des missions officielles.

12. Il a en outre rappelé les dispositions de l'article 93 du Règlement financier et des règles de gestion financière qui prévoient des sanctions financières contre tout fonctionnaire responsable d'erreurs comptables ou de carences professionnelles. Les vérificateurs externes et internes ont relevé un nombre incalculable de cas de ce genre ainsi que des cas de détournements.

13. Il a vivement déploré la manière dont les directives du Comité Consultatif et les recommandations des vérificateurs avaient été à maintes reprises ignorées dans le passé. Il a demandé au Secrétaire Général de faire preuve de courage et d'habileté pour redresser le Secrétariat Général et comme le Secrétaire Général est un homme de foi, que Dieu l'assiste et lui vienne en aide.

14. Le Vice-Président a ajouté que quelles que soient les erreurs commises par le Secrétariat, le Comité Consultatif devait assumer une partie du blâme ; il incombe en effet au Comité qui est composé de représentants d'Etats membres de demander sans relâche aux gouvernements africains de payer leurs contributions comme ils le font pour les Nations Unies. En effet, même si l'OUA avait le Secrétariat le plus efficace du monde, celui-ci ne pourrait fonctionner sans disposer de fonds suffisants.

15. Le Vice-Président a conclu en disant que les représentants des Etats membres au sein du Comité Consultatif doivent s'acquitter de leur tâche avec sérieux, soit :

- s'abstenir d'exercer toute pression que ce soit sur le Secrétaire Général pour que ce dernier emploie leurs amis, sans tenir compte des qualifications nécessaires ;
- créer pour les fonctionnaires du Secrétariat des conditions leur permettant de travailler efficacement ;
- insister sur la restructuration du Secrétariat Général ;
- s'assurer que les fonds mis à la disposition du Secrétariat sont utilisés conformément aux règlements et règles en vigueur, et que les buts visés par les divers programmes sont atteints.

16. Son Excellence M. Ide Oumarou, Secrétaire Général de l'OUA a remercié le Vice-Président et a exprimé sa satisfaction d'être parmi eux, en ce moment crucial où se tient cette réunion de l'Organisation. Il s'est ensuite félicité de voir de nouveaux membres participer pour la première fois au Comité et a demandé à tous les représentants de prêter une oreille attentive aux débats du Comité Consultatif.

17. Le Secrétaire Général a exprimé son embarras devant toutes les imperfections qui ont été relevées par le Comité. Il n'a pris ses fonctions que depuis deux mois et n'a pas eu suffisamment de temps pour suivre le fonctionnement du Secrétariat et en faire l'évaluation. Il a reconnu que le projet de budget n'était pas présenté dans la forme qu'il aurait souhaité et que le Secrétariat ne fonctionne pas comme il le devrait. Des directives ont été données au Secrétariat sur la méthodologie à suivre en matière de préparation du budget mais elle n'a pas été suivie. Il faut donc remédier à ceci. Le Secrétaire Général a invité instamment toutes les missions diplomatiques des pays membres à l'aider dans cette tâche ; il est disposé à appliquer toutes les décisions prises par le Comité Consultatif.

18. Le Secrétaire Général a ensuite souligné brièvement certains obstacles qui gênent la bonne marche du Secrétariat Général. L'Organisation connaît des difficultés financières graves, raison pour laquelle aucune augmentation n'a été apportée au budget, en revanche certains cas qui nécessitent des crédits supplémentaires seront examinés.

19. Il a ensuite fait mention de l'état déplorable des machines de l'Organisation et en particulier, celles de l'Unité de Reproduction qui ont été achetées depuis la création de l'Organisation ; il a souligné qu'un crédit devrait être alloué au Secrétariat pour l'achat de nouvelles machines.

20. Le Secrétaire Général a déploré l'état des arriérés dû à l'Organisation et qui s'élèvent à 31.634.737,00 de dollars. Pour sa relance, il faut que l'OUA soit crédible. Il a prié le Comité de tenir des consultations fréquentes avec le Secrétariat pour débattre de certaines questions.

21. Il a reconnu que le projet de budget actuel ne comportait pas de programme de travail et a promis de revoir le budget et de prendre les mesures nécessaires afin de présenter un programme de travail d'ici six mois. Il a toutefois fait remarquer que les changements ne concerneraient pas seulement le personnel mais également les programmes qui modifieraient l'ensemble du projet de budget.

22. Pour conclure, le Secrétaire Général a mis l'accent sur l'importance que revêt le budget. Il a déclaré que celui-ci n'était pas du seul ressort du Secrétariat mais qu'il dépendait maintenant du Comité Consultatif. Il approuverait toutes les propositions concrètes qui pourraient l'enrichir. Bien qu'il ait des réserves sur ledit budget, il collaborera toutefois avec le Comité afin d'élaborer un budget approprié à l'Organisation.

23. La réunion est convenue que la déclaration du Vice-Président et celle du Secrétaire Général seraient reproduites et annexées au rapport du Comité Consultatif.

24. Le Vice-Président a proposé que le point 13 de l'ordre du jour présenté par le Secrétariat Général devienne le point 2, afin que l'on puisse tenir compte de toute décision prise sur cette question lors de la discussion du projet de budget. Le Comité a approuvé cette proposition qui permettrait d'étudier les documents de manière séquentielle et logique et a approuvé l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. a) Ouverture officielle
 b) Adoption de l'ordre du jour
 c) Organisation des travaux
 d) Election du Bureau

2. Considération des propositions en vue de rectifier les disparités dans les salaires de base entre le personnel recruté localement et celui recruté de l'extérieur au sein de la deuxième catégorie du Groupe III - Personnel des Services généraux et autres grades connexes conformément à l'Article 6 des Statuts et Règlement du Personnel (Doc.CM/896 (XXXI) Rev.5, Annexe 2, Rev.1) FBM/5 (XXXIX) Rev.3

3. Examen du rapport de l'Exercice Financier 1984/85
 a) Examen du Rapport de l'Exercice Financier 1984/85 CM/1315 (XLIII)
 b) Examen du Rapport du Contrôleur Interne CM/1319 (XLIII)
 c) Examen du Rapport du Conseil des Vérificateurs Externes CM/1319 (XLIII) Add.1
 d) Examen des commentaires du Secrétariat Général et des Bureaux Régionaux CM/1322 (XLIII) Annexe

4. Examen de la situation du budget pour l'Exercice 1985/86
 a) Etat des contributions dues au titre du budget ordinaire de l'OUA au 31 octobre 1985 CM/1343 (XLIII)
 b) Etat des dépenses au 31 octobre 1985 FBM/3 (XLI)
 c) Demande de virement au Siège pour achat de machines à ronéotyper et à photocopier FBM/2 (XLI)
 d) Etat d'avancement des travaux de construction du Bureau du Secrétariat Exécutif de l'OUA à New York FBM/4 (XLI)

5. Examen des Projets de budget ordinaire pour l'Exercice 1986/87
 a) Note d'introduction générale au programme et projet de budget 1986/87 CM/1321 (XLIII) Vol.I
 b) Examen du projet de budget du Siège CM/1321 (XLIII) Vol.I
 c) Examen du projet de budget des Bureaux Régionaux CM/1321 (XLIII) Vol.II
 d) Demande de nouveaux postes pour les Bureaux Régionaux et Sous-régionaux CM/1321 (XLIII) Vol.II Annex I
 e) Examen des demandes de subvention CM/1342, 1325, 1329, 1339, 1340, 1320 et 1344 (XLIII)

6. Rapport du Secrétariat Général sur la résidence
du Secrétaire Général de l'OUA

FBM/6 (XLI)

7. Questions diverses

Organisation des travaux

25. Le Comité est convenu des horaires suivants :

Matin : 10h - 13h
Après-midi : 16h - 19h

Election du Bureau

26. A l'issue des consultations qui ont eu lieu avant et au cours de la réunion, le Comité a, à l'unanimité élu les membres suivants du Bureau :

- S.E. I. T. Jokonya
Ambassadeur du Zimbabwe - Président
- S.E. H. Bounkoulou
Ambassadeur du Congo - Vice-Président
- S.E. H. Khalifa A. Bazelya
Secrétaire du Comité du
Bureau Populaire Libyen - Rapporteur

Point 2 de l'ordre du jour : "Considération des propositions en vue de rectifier les disparités dans les salaires de base entre le personnel recruté localement et celui recruté de l'extérieur au sein de la deuxième catégorie du Groupe III - Personnel des Services généraux et autres grades connexes conformément à l'Article 6 des Statuts et Règlement du Personnel (Doc.CM/896 (XXXI) Rev.5, Annexe 2, Rev.1)

27. Avant d'ouvrir les débats sur cette question, le Président du Comité a rappelé notamment les directives du Conseil des Ministres ainsi que les contacts et consultations qui ont eu lieu avec certains Etats membres qui abritent les bureaux régionaux et sous-régionaux, visant à rectifier les disparités actuelles. Il a demandé au Secrétariat de présenter le document pertinent au Comité Consultatif.

28. Dans le cadre de la présentation du document, le Secrétaire Général adjoint pour les questions financières a indiqué les disparités qui existent dans les salaires de base entre le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan local d'une part et entre certaines catégories de personnel d'autre part. Il a rappelé que le Comité Consultatif qui avait été saisi de cette question lors de sa 37ème session, avait décidé de la renvoyer au Conseil des Ministres. Il a ajouté que conformément aux directives du Conseil des Ministres qui avait demandé au Comité Consultatif de procéder à un réexamen de la question, ce dernier avait décidé lors de sa réunion du mois de mai 1985, d'entrer en contact avec les pays abritant des bureaux régionaux et sous-régionaux, pour consultation. Il avait été décidé par conséquent que le Vice-Président du Comité Consultatif se rende dans ces pays. Le rapport de mission du Vice-Président était soumis au Comité Consultatif, pour examen.

29. Le Secrétaire Général adjoint chargé des Finances a identifié plusieurs fonctionnaires qui bénéficieraient de cette rectification ainsi que les grades qui leurs seraient accordés. Il a aussi indiqué les incidences financières qui découleront de ce réaménagement et que ces incidences figuraient à l'annexe du document sous examen.

30. Le Président du Comité Consultatif a repris la parole pour donner les résultats de ses visites. Il a remercié les pays où il s'était rendu, ainsi que les directeurs des bureaux visités pour toute l'aide qui lui a été accordée, ce qui lui a permis de s'acquitter au mieux de sa mission.

31. Le Président du Comité a relevé que les pays visités s'étaient déclarés acquis au principe de "salaire égal à travail égal". Il existe une situation anormale qui doit être modifiée tout en tenant compte des diverses qualifications académiques et de l'expérience. Il a ajouté qu'un pays estimait que la disparité existant entre les salaires a été créée par le Secrétariat Général de l'OUA qui ne s'est pas conformé aux procédures de recrutement qu'observent habituellement les autres organisations internationales. Le Secrétariat Général devrait par conséquent se conformer aux dispositions internationales régissant le recrutement.

32. Le représentant du Ghana a donné le point de vue de son pays sur cette question à savoir "salaire égal à travail égal" ajoutant que les mesures appliquées par le Secrétariat Général avait provoqué des erreurs qui devaient être rectifiées par les organes compétents de l'Organisation, tout en tenant compte des qualifications et de l'expérience.

33. Plus de vingt participants ont pris la parole sur cette question; ils ont souligné dans leurs interventions qu'il était nécessaire d'éliminer les différences et les disparités existant actuellement entre les salaires des fonctionnaires recrutés sur le plan local et ceux recrutés sur le plan international alors que les fonctions sont les mêmes, étant donné que ce déséquilibre ne repose sur aucune base juridique et qu'il constitue par conséquent une situation anormale à laquelle il faut mettre fin. Ils ont aussi déclaré qu'il était essentiel de reclasser de manière appropriée les fonctionnaires qui ont souffert de cet état de choses.

34. Plusieurs orateurs ont proposé que cette question soit renvoyée au Comité des 14 chargé de la structure afin que ce dernier l'étudie et présente des recommandations appropriées. D'autres orateurs ont estimé en revanche que cette question ne relevait pas du mandat du Comité des 14, ayant été créée par une application erronée du Règlement du Personnel, raison pour laquelle cette situation anormale devrait être redressée sur le champ.

35. Le Secrétaire Général a pris la parole sur cette question et a affirmé que le Secrétariat Général était décidé à éliminer ces disparités et à corriger les erreurs commises.

36. Il a ajouté qu'à son point de vue, il existe deux procédures administratives pour régler le problème :

- 1) Suppression pure et simple de la catégorie illégalement créée par licenciement du personnel qui y est classé.
- 2) Recours à une procédure en trois étapes :
 - a) identifier les mauvais éléments de la catégorie, et mettre immédiatement fin à leur emploi ;
 - b) organiser des tests, ou concours, ou recourir à toute autre méthode appropriée permettant au personnel restant d'accéder à la catégorie réglementaire correspondant aux aptitudes et qualifications de chacun ;

- c). tolérer que les derniers éléments de la catégorie en question, non touchés par les dispositions (a) et (b) y demeurent jusqu'à ce qu'ils démissionnent, soient promus ou licenciés.

Il a conclu en demandant au Comité de prendre ses responsabilités concernant ces propositions afin que lui-même puisse prendre les siennes.

37. Le Président a ensuite résumé le consensus comme suit : trois courants se sont dégagés de la discussion. Certains estiment que cette question s'inscrit dans la restructuration de l'OUA et qu'il ne s'agit pas de redresser une erreur, bien que ce soit ainsi que l'on ait qualifié la situation, il faudrait donc que la question soit renvoyée au Comité des 14 chargé de la structure mais les tenants de ce courant se sont en fin de compte ralliés à la majorité à savoir, qu'une erreur avait été commise, qu'elle devait être réparée par un Comité spécialisé.

38. Le deuxième courant a été celui de la majorité, pour laquelle la question sous examen ne relevait pas de la restructuration mais consistait à éliminer des disparités créées par des erreurs administratives commises par le Secrétariat Général. Il incombe donc à ce dernier de les corriger, tout en tenant compte des qualifications et de l'expérience.

39. Les partisans du troisième courant ont estimé qu'avant de prendre une décision, il fallait poursuivre l'examen de la question de façon plus approfondie qui permettrait de prendre la meilleure décision possible.

40. Ayant entendu tous les commentaires du Secrétariat et approuvé le résumé du Président mettant l'accent sur le consensus, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS :

- A) LE COMITE CONSULTATIF PREND ACTE DU FAIT QUE LA CATEGORIE "CL" NE FIGURE PAS DANS LES STATUTS ET REGLEMENTS DU PERSONNEL DE L'OUA TELS QU'ADOPTES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES REUNI EN SA 32EME SESSION A NAIROBI (CF. DOC. CM/896 (XXXII) REV.4), ET RECOMMANDE LA SUPPRESSION PURE ET SIMPLE DE LA CATEGORIE ILLEGALEMENT CREEE ET L'ORGANISATION DE TESTS ET CONCOURS AFIN DE PERMETTRE AUX PLUS MERITANTS DE CE PERSONNEL D'ACCEDE A LA CATEGORIE REGLEMENTAIRE CORRESPONDANT A LEURS APTITUDES ET QUALIFICATIONS.
- B) CEPENDANT, A L'ISSUE DE LA REINTEGRATION DANS LA CATEGORIE REGLEMENTAIRE, COMPTE DEVRA ETRE TENU DE L'ANCIENNETE ET DES SERVICES RENDUS A L'ORGANISATION.
- C) LES INCIDENCES FINANCIERES RESULTANT DE CETTE OPERATION PRENDROIT EFFET A PARTIR DU 1ER JANVIER 1986.
- D) LE COMITE INVITE LE SECRETAIRE GENERAL A ENTREPRENDRE CETTE OPERATION DANS LES MEILLEURS DELAIS ET A LUI SOUMETTRE LES RESULTATS AINSI QUE LES INCIDENCES FINANCIERES AVANT L'ENTREE EN VIGUEUR DU BUDGET 1986/87.
- E) LES QUESTIONS RELATIVES AUX STRUCTURES DE L'ORGANISATION DEVRONT ETRE SOUMISES AU COMITE DES 14 CHARGE DE LA REFORME DES STRUCTURES DE L'OUA.

Point 3 (a) - Examen du Rapport de l'exercice financier 1984/85
CM/1315 (XLIII)

42. Le Secrétaire Général adjoint chargé des finances a présenté le rapport CM/1315 (XLIII) portant sur la période allant du 1er janvier 1984 au 31 mai 1985. Il a informé les membres du Comité que les crédits approuvés pour l'exercice 1984/85 par la 39ème session du Conseil des Ministres s'élevaient à 25.305.171,00 dollars E.U. 15.188.729,00 dollars E.U. avaient été alloués au Siège et 10.116.392,00 dollars E.U. aux bureaux régionaux.
43. Le Secrétaire Général adjoint a informé les membres du Comité que le Secrétariat Général avait présenté au Comité Consultatif des demandes de virements intercodes ; le Comité a approuvé lors de sa session de mai 1985 des virements s'élevant à 833.656,00 dollars E.U. pour le Secrétariat Général et à 187.208,95 dollars E.U. pour les bureaux régionaux. Il a fait remarquer que ces virements avaient été effectués dans le cadre du budget approuvé pour l'exercice financier 1984/85.
44. Le Secrétaire Général adjoint a fait savoir que les recettes totales pour l'exercice 1984/85 s'élevaient à 26.107.659,00 dollars E.U. dont 25.475.240,00 dollars E.U. provenaient des contributions des Etats membres et 632.419,00 dollars E.U. d'autres sources.
45. Le Secrétaire Général adjoint a informé les membres du Comité qu'une somme de 332.922,00 dollars E.U. représentant des intérêts, provenait des fonds déposés à terme dans des banques. C'était la première fois que le Secrétariat Général investissait des fonds pour des périodes allant d'un à trois mois.
46. S'agissant des dépenses, il a souligné qu'une somme totale de 16.570.307,00 dollars E.U. avait été dépensée pendant l'exercice 1984/85 ceci comprenant le coût de la rénovation du bâtiment abritant le Bureau de New York. Les dépenses encourues représentent 65,48 % du budget approuvé pour l'année en question.
47. Il a déclaré que les arriérés de contributions des Etats membres au titre du Budget ordinaire s'élevaient à 31.634.737,00 dollars E.U. au 31 mai 1985. Il a ajouté que ceci était une légère amélioration de la situation des arriérés de contributions des Etats membres, bien que ces derniers doivent toujours leurs contributions à divers fonds comme le Fonds de la Namibie, la Commission de Médiation, de Conciliation et d'Arbitrage (CIACA), l'Assistance financière à la Guinée-Bissau et le Secrétariat Ad Hoc de l'OUA à Bruxelles.
48. La présentation du rapport par le Secrétaire Général adjoint a été suivie d'un long débat au cours duquel certains représentants ont exprimé leur mécontentement quant à la préparation des documents qui semblaient peu détaillés et pêchaient par le manque d'informations nécessaires sur certains points. Les participants ne pouvaient pas comprendre certaines abréviations qui y figuraient.
49. De nombreuses délégations ont pris la parole sur les arriérés de contributions des Etats membres au titre du budget ordinaire de l'Organisation. Ils ont exprimé leur préoccupation à cet égard. Les délégations, tout en reconnaissant l'impact de la crise économique qui affecte la plupart des Etats membres, ont lancé un appel pressant à tous les Etats ayant accumulé des arriérés pour qu'ils en assurent le paiement. Le Comité a félicité tous les Etats membres dont les contributions sont à jour.

50. Alors que le débat se poursuivait, certaines divergences ont été relevées à propos des montants imputés à quelques Etats membres. Diverses délégations ont demandé des éclaircissements concernant les dépenses découlant de la réunion de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale.

51. Plusieurs délégations ont fait remarquer que le Secrétariat disposait de trop de Fonds Spéciaux. Elles ont rappelé à cet égard les recommandations du Comité préconisant leur diminution.

52. Plusieurs délégations ont soulevé la question des avances non remboursées par des Etats membres et des fonctionnaires de l'Organisation. Elles se sont montrées profondément préoccupées par l'importance des prêts consentis aux fonctionnaires d'une part, et par le fait que la liste comportait les noms de fonctionnaires qui les avaient déjà remboursées, d'autre part.

53. En outre, plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements sur de nombreux points. Elles ont voulu connaître les types d'avances accordées par l'Organisation, les modalités d'octroi et de remboursement de ces prêts. Elles ont exprimé leur mécontentement concernant les avances dues depuis longtemps par des fonctionnaires qui ont quitté l'Organisation et se sont demandées pourquoi elles n'avaient pas été prélevées sur leurs salaires avant qu'ils ne quittent l'Organisation. Elles se sont également demandées pourquoi l'Organisation n'avait pas cherché à se faire rembourser même après le départ de ces fonctionnaires. Les délégations ont exprimé la même préoccupation pour les sommes dues depuis longtemps par des Etats membres. Pourquoi les documents justifiant les sommes imputées à leur compte n'ont-ils pas été mis à la disposition des Etats membres pour leur permettre de régler leurs dettes ? On a reproché au Secrétariat Général de sa trop grande négligence et sa trop grande générosité dans l'octroi des prêts, et le fait qu'il ne se soit pas rigoureusement conformé au Règlement du Personnel en accordant des avances aux fonctionnaires.

54. Le Secrétariat Général a donné des explications et des réponses à plusieurs questions qui avaient été soulevées. Il s'est excusé auprès des membres du Comité pour les défaillances relevées dans le rapport financier 1984/85 et a promis d'y remédier à l'avenir. Il s'est aussi engagé à corriger les chiffres qui, de l'avis des délégations, ne correspondaient pas à la réalité.

55. Répondant aux délégations qui avaient déclaré que leurs pays n'acceptaient pas les contributions qui leur avaient été fixées, le Secrétariat a rappelé la décision du Conseil des Ministres selon laquelle tout pays qui n'accepterait pas sa quote-part devrait continuer de payer sa contribution, en attendant que le sous-comité mis sur pied pour étudier cette question fasse connaître ses recommandations.

56. S'agissant de la réduction du nombre des Fonds Spéciaux, le Secrétariat a répondu qu'il mettrait en œuvre les recommandations pertinentes du Comité Consultatif et étudierait la possibilité d'une telle réduction.

57. Le Secrétariat Général a rappelé que les prêts accordés aux fonctionnaires se répartissent comme suit : Prêts pour achat de véhicule remboursables en quatre ans, soit en 48 mensualités d'un montant égal ; avances de salaire accordées - une fois seulement par Exercice financier - à des fonctionnaires et représentant un mois de salaire ; cette avance est remboursable en 6 mensualités d'un montant égal ; avances sur salaire, lorsque des fonctionnaires vont en congés dans les foyers pour une période de deux à trois mois ; avances sur frais de mission qui

couvrent l'indemnité journalière de subsistance à laquelle les fonctionnaires ont droit lorsqu'ils partent en mission officielle. Ces sommes sont justifiées par les fonctionnaires dans un délai de 8 jours - suivant leur mission, et avances diverses couvrant les MCO émis aux fonctionnaires lors des congés dans les foyers, des mutations et du recrutement. Les fonctionnaires justifient l'utilisation de ces MCO lorsqu'ils reprennent le travail ou prennent leurs fonctions dans leur lieu d'affectation. D'autres avances sont également imputées à ce compte.

58. Le Secrétariat Général a, en outre, expliqué que les avances diverses imputées au compte des Etats membres correspondaient aux dépenses engagées pour le compte des Etats membres pour des réunions et conférences qui se sont tenues il y a longtemps - certaines remontant à quinze ans. Le Secrétariat n'a pratiquement retrouvé aucun document justificatif à ce sujet.

59. Après avoir entendu les réponses et les éclaircissements du Secrétariat Général, le Comité a pris acte du rapport et fait les recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS :

60. 1) IL EST RECOMMANDE QUE LE SECRETAIRE GENERAL MAINTIENNE DORENAVANT TROIS CATEGORIES DE PRELS STATUTAIRES A SAVOIR :
- a) PREL POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE.
 - b) AVANCE DE SALAIRE. LES DISPOSITIONS REGISSANT L'OCTROI D'UNE AVANCE DE SALAIRE DOIVENT ETRE RIGOREUSEMENT RESPECTEES. L'AVANCE DE SALAIRE ACCORDEE POUR UNE ANNEE DONNEE, NE DOIT PAS DEPASSER LE DOUBLE DU SALAIRE DU FONCTIONNAIRE ET CHAQUE AVANCE DOIT ETRE REMBOURSEE DANS LES SIX MOIS, SANS INTERET.
 - c) AVANCE SUR FRAIS DE MISSION. LES DISPOSITIONS ACTUELLES REGISSANT LE REMBOURSEMENT DES AVANCES SUR FRAIS DE MISSION DEVRAIENT ETRE MAINTENUS - NOTAMMENT LA PRESENTATION AU RETOUR DE LA MISSION D'UN "TRAVEL CLAIM" POUR PERMETTRE AU DEPARTEMENT INTERESSE DE S'ASSURER DU RECOUVREMENT DE CE PREL PROVISOIRE. LORSQUE CE FORMULAIRE N'EST PAS PRESENTE DANS LES 8 JOURS SUIVANT LE RETOUR DE MISSION, L'AVANCE SERA RETENUE SUR LE SALAIRE DU FONCTIONNAIRE CONCERNE. LES FRAIS SERONT REGLES LORSQUE LE FONCTIONNAIRE AURA PRESENTE LE FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT.
- 2) OUTRE LE BILLET QUI DOIT ETRE EMIS AU FONCTIONNAIRE PARTANT EN MISSION, POUR LES CONGES DANS LES FOYERS OU QUITTANT DEFINITIVEMENT L'ORGANISATION, DES MCO PEUVENT LUI ETRE EMIS POUR D'AUTRES RAISONS - CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS PRISES PAR LE SECRETAIRE GENERAL. LA JUSTIFICATION DES MCO EST AUSSI SOUMISE A CES DISPOSITIONS.
 - 3) EN REGLE GENERALE, LES REMBOURSEMENTS DOIVENT S'EFFECTUER PAR UNE DEDUCTION A LA SOURCE. LE COMPTABLE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT RETARD DE REMBOURSEMENT.
 - 4) EN CAS DE DEPART DEFINITIF DE L'ORGANISATION, LE FONCTIONNAIRE DOIT FOURNIR UN QUITUS REMIS PAR LE DIRECTEUR DES FINANCES ATTESTANT QU'IL NE DOIT RIEN A L'ORGANISATION, AVANT QU'ON NE LUI PAIE TOUTS SES DROITS, FAUTE DE QUOI LA SOMME DUE PAR LE FONCTIONNAIRE SERA DEDUITE DE SES DROITS.

Point 3 (b) - Examen du Rapport annuel de Vérificateur Interne
CII/1319 (XLIII)

61. Le Vérificateur interne a présenté le document CII/1319 (XLIII) contenant le rapport annuel de vérification interne; il s'est référé à l'article 84 du Règlement financier qui stipule que le Chef de la Division du Contrôle budgétaire doit présenter son rapport annuel à l'examen et à l'appréciation du Comité Consultatif qui le soumet à son tour au Conseil des Ministres.
62. Le Chef de la Division du Contrôle budgétaire a indiqué que l'accent avait été mis les années précédentes sur la vérification financière, mais puisque l'OUA se trouve au début d'une nouvelle phase, celle du développement économique de l'Afrique, la vérification doit porter également sur les biens de l'Organisation. Il s'est félicité que la vérification ait fait ressortir que l'Organisation a pu réaliser des recettes sous forme de taux d'intérêt dont le montant s'élève au 31 mai 1985 à 290.672,12 dollars E.U. et cela pour une période de six mois.
63. Il a ajouté que conformément aux dispositions de l'article 52 du Règlement financier, des missions de vérification se sont rendues dans trois bureaux régionaux et dans un seul bureau sous-régional au cours de l'exercice sous examen. Il a ajouté que la vérification a porté sur plusieurs domaines et a démontré la nécessité de renforcer le contrôle interne. La Division du Contrôle budgétaire a présenté des recommandations appropriées destinées à circonscrire les problèmes et améliorer l'ensemble du système comptable.
64. Compte tenu de la nature de la vérification interne, le Chef de la Division du Contrôle budgétaire a insisté sur l'indépendance nécessaire des vérificateurs internes. Il a souligné que l'Organisation pouvait obtenir des recettes d'investissement importantes grâce à une bonne gestion des fonds et à une bonne coopération entre tous les Départements et les Bureaux régionaux et sous-régionaux. Il a indiqué à ce sujet, que la plupart des sections et des divisions de l'Organisation de l'Unité Africaine n'ont pas de programme de travail, ce qui n'a pas permis au Département des Finances de préparer un budget divisé en phases d'exécution précises.
65. En traitant des questions administratives et autres, le Chef de la Division du Contrôle budgétaire a souligné les lacunes en matière de contrôle administratif dans les domaines ci-après : l'indemnité de logement, les avances et prêts, le rapatriement des enfants des fonctionnaires ayant atteint la limite d'âge de leur prise en charge par l'Organisation, les contrats à court terme, le Plan d'assurance Groupe-Vie et le régime des pensions, les actifs et les magasins et le Comité d'Enquête. Il a ajouté qu'il y avait eu des résultats positifs dans des domaines précis, en ce qui concerne la gestion des ressources de l'Organisation ; le Chef de la Division du Contrôle budgétaire a conclu son intervention en soulignant que l'Organisation pouvait réaliser des économies importantes dans les quatre domaines suivants : les achats, les transferts, les voyages, les réunions et conférences.
66. Le Comité a longuement débattu du rapport et a félicité le Chef de la Division du Contrôle budgétaire et les fonctionnaires de cette Division pour leur excellent document. Beaucoup de délégués qui ont pris la parole ont fait part de leurs préoccupations face aux nombreuses erreurs dévoilées par le rapport et ont demandé des éclaircissements sur des questions diverses telles que : l'insuffisance de l'effectif de la Division du Contrôle budgétaire ; l'indépendance des vérificateurs internes ; le retard mis à la préparation des documents

comptables ; le retard mis par les bureaux régionaux et sous-régionaux dans l'acheminement de leurs documents ; la mauvaise gestion des fonds ; l'investissement des recettes budgétaires ; les contrats de location et les avances et prêts ; le rapatriement des enfants des fonctionnaires atteints par la limite d'âge ; les contrats à court terme (le personnel temporaire) ; l'assurance-vie de groupe et le régime des pensions, notamment les raisons qui ont empêché le Comité Ad Hoc chargé de cette question de se réunir, l'envoi d'une mission de l'Organisation à New York ainsi que les raisons qui n'ont pas permis à un membre du Comité Ad Hoc de participer à la mission envoyée par le Secrétariat Général pour discuter avec la société d'assurance américaine. Les membres du Comité ont demandé des éclaircissements sur les biens de l'Organisation hors d'usage, notamment les véhicules officiels et enfin sur les raisons pour lesquelles les recommandations du Comité d'enquête n'ont pas été mises en oeuvre.

67. Le Chef de la Division du Contrôle budgétaire a donné des éclaircissements sur tous les points soulevés par les membres du Comité Consultatif. Le Secrétaire Général adjoint chargé des questions financières a également pris la parole et a donné des informations complémentaires ; il a répondu aux questions que lui a posées le Comité ; le Secrétaire Général a donné d'autres informations sur les mesures qu'il avait prises et celles qu'il avait l'intention de prendre pour améliorer le fonctionnement du Secrétariat et organiser ses activités. Il a exposé au Comité, à ce propos, les mesures qu'il avait prises au sujet des arriérés de contributions des Etats membres. Pour ce qui concerne le personnel temporaire, le Secrétaire Général a indiqué qu'il allait étudier la question afin de rectifier les décisions contraires aux dispositions réglementaires. Il allait procéder sous peu, a-t-il déclaré, à une réorganisation des bureaux régionaux et sous-régionaux pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs tâches. Il a également indiqué qu'il allait étudier les textes relatifs à l'indemnité de logement aussi bien pour le Siège que pour les bureaux régionaux et sous-régionaux, en vue de mettre en oeuvre les recommandations et les décisions prises sur cette question. Concernant les voyages en missions officielles, il a affirmé que le Secrétariat veillera avec le plus grand sérieux à réduire le nombre des personnes qui prennent part aux réunions auxquelles participe l'Organisation. Il a également donné l'assurance au Comité que toutes les erreurs et autres lacunes qui ont été soulignées feront l'objet d'une étude minutieuse et que les mesures appropriées seront prises pour y remédier.

68. A la fin du débat sur ce point, le Président a résumé les discussions. Il a dit qu'il y avait un consensus au sein du Comité sur la nécessité de mettre en oeuvre les recommandations du Comité. Pour les questions administratives, il a constaté que le Comité Consultatif avait souligné la nécessité de rappeler à chaque Département du Secrétariat Général ses responsabilités et de prendre les mesures nécessaires contre les Départements qui n'assumaient pas les leurs. Il a en outre constaté que le Comité avait souligné que le Secrétariat Général devait préparer les documents et les faire parvenir aux Etats Membres à temps. Concernant les contrats à court terme, le Président a indiqué que le Comité Consultatif demandait qu'il soit mis fin à ces pratiques irrégulières en vue d'une administration saine de l'Organisation, conformément aux recommandations du vérificateur interne contenues dans le paragraphe 13 de son rapport.

69. Le Président a poursuivi son résumé et a souligné que le Comité Consultatif encourage vivement le Secrétariat à ouvrir des comptes porteurs d'intérêts qui permettraient à l'Organisation de faire des gains. Il faudrait que tous les bureaux de l'OUA fassent cela. Le Président a dit à ce sujet que le Secrétariat Général devrait discuter avec la Commercial Bank of Ethiopia pour l'accroissement des taux d'intérêts et que le Secrétariat devrait trouver une autre banque si ces discussions avec la Commercial Bank of Ethiopia n'aboutissaient pas.

70. Il a ajouté que le Comité Consultatif demandait que la vérification interne englobe tous les bureaux régionaux et sous-régionaux et non pas quelques uns seulement. Le Comité a demandé également que le Secrétaire Général étudie les recommandations du vérificateur interne en particulier la réduction des missions, la coordination et l'organisation des activités chaque fois que possible, pour éviter l'éparpillement des efforts et le gaspillage des fonds.

71. Après le résumé du Président, le Comité a pris note du rapport du vérificateur interne et a fait siennes les recommandations y afférentes, ainsi que les recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS :

72. 1) LE SECRETARIAT GENERAL DOIT TENIR COMPTE DE TOUTES LES DELIBERATIONS ET DOIT METTRE EN OEUVRE LES RECOMMANDATIONS QUE CONTIENT LE RAPPORT DU CHEF DE LA DIVISION DU CONTROLE BUDGETAIRE.
- 2) LES POSTES ACTUELLEMENT VACANTS DE LA DIVISION DU CONTROLE BUDGETAIRE DEVROIENT ETRE POURVUS AU PLUS TARD, AU 31 MAI 1986, POUR PERMETTRE A CETTE DERNIERE D'ASSUMER PLEINEMENT SES RESPONSABILITES. LE SECRETAIRE GENERAL PRENDRA TOUTES LES DISPOSITIONS UTILES A CET EFFET.
- 3) LES MISSIONS DE VERIFICATION INTERNE DOIVENT CONCERNER TOUS LES BUREAUX REGIONAUX ET SOUS-REGIONAUX.
- 4) LA DIVISION DU CONTROLE BUDGETAIRE EST PLACÉE SOUS L'AUTORITÉ DIRECTE DU SECRETAIRE GENERAL, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 52 DU REGLEMENT FINANCIER, ET EST INTEGREE AU CABINET DU SECRETAIRE GENERAL. LE VERIFICATEUR INTERNE PRINCIPAL EST RESPONSABLE DE LA SUPERVISION DES VERIFICATEURS INTERNES DES BUREAUX REGIONAUX, LA OU ILS EXISTENT.
- 5) LE SECRETARIAT GENERAL DOIT FAIRE EN SORTE QUE LES ETATS FINANCIERS ET LES PROJETS DE BUDGET SOIENT MINUTIEUSEMENT PREPARES ET SOUMIS AUX MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU REGLEMENT FINANCIER.
- 6) LE SECRETARIAT GENERAL DOIT REDOUBLER D'EFFORTS EN VUE D'UNE MEILLEURE GESTION DES LIQUIDITES ET DOIT PLACER UNE PARTIE DES RESSOURCES FINANCIERES DE L'ORGANISATION SUR DES MARCHES COMPETITIFS ET A COURT TERME, AFIN D'EN TIRER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES POUR L'ORGANISATION.
- 7) LE SECRETARIAT GENERAL DOIT NEGOCIER AVEC LA COMMERCIAL BANK OF ETHIOPIA EN VUE DU RELEVEMENT DU TAUX D'INTERET DE 3% PAYE ACTUELLEMENT PAR CETTE BANQUE.

- 8) DANS LE BUT D'ASSURER UNE MEILLEURE APPLICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES A LA PRISE EN CHARGE PAR L'OUA D'UNE PARTIE POUVANT ALLER JUSQU'A 80% DU LOYER DU FONCTIONNAIRE, SOUS RESERVE D'UN PLAFOND ETABLI, IL SERA CREE UNE COMMISSION DES LOGEMENTS COMPOSEE DE TROIS AGENTS DU DEPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES ET D'UN AGENT DE CHACUN DES AUTRES DEPARTEMENTS. CETTE COMMISSION TIENDRA TOUS LES QUATRE MOIS UNE REUNION SANCTIONNEE PAR UN PROCES-VERBAL ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL. UNE TELLE COMMISSION DEVRA EXISTER AUSSI BIEN AU SIEGE QUE DANS LES BUREAUX REGIONAUX. LA PREMIERE REUNION DE CES COMMISSIONS DEVRA ETRE CONSACREE A DRESSER L'INVENTAIRE DES LOGEMENTS DE FONCTIONNAIRES DE TERME QUE LA LISTE DE CEUX QUI SONT A L'HOTEL, FAUTE DE LOGEMENT.
- 9) LE MONTANT DES 80% DES LOYERS, QUI EST A LA CHARGE DE L'OUA, DOIT ETRE VERSE DIRECTEMENT AU PROPRIETAIRE QUI A LOUE LE LOGEMENT.
- 10) LE SECRETARIAT GENERAL DOIT DIMINUER LE NOMBRE DES EMPLOYES SUR CONTRATS ET DOIT METTRE DE L'ORDRE DANS L'EMPLOI DE PERSONNES SUR CONTRATS A COURT TERME. TOUTES LES PERSONNES DEJA EMPLOYEES A COURT TERME DEPUIS AU MOINS UN AN DOIVENT PERCEVOIR DES GRATIFICATIONS CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE STATUT DU PERSONNEL.
- 11) LES ARRIERES DE CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES, AU BUDGET ORDINAIRE DE L'OUA, DOIVENT ETRE COMPTABILISES IMMEDIATEMENT ET VERSES AU FONDS DE ROULEMENT ET D'INVESTISSEMENTS. CELUI-CI SERT NOTAMMENT A PRELEVER LES AVANCES NECESSAIRES AUX ENGAGEMENTS IMMEDIATS, EN ATTENDANT LE VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS DUES PAR LES ETATS MEMBRES.
 - LES PRELEVEMENTS AU FONDS DE ROULEMENT SONT AUTORISES PAR LE COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES.
 - LES AVANCES AINSI PRELEVEES, POUR PERMETTRE LE FINANCEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES EN COURS D'EXERCICE FINANCIER SONT REMBOURSEES AU FONDS DE ROULEMENT, DES QUE DES RECETTES SONT DISPONIBLES A CETTE FIN ET COMPTE TENU DU MONTANT DE CES RECETTES.
- 12) A LA FIN DE CHAQUE ANNEE BUDGETAIRE LES INTERETS BANCAIRES REALISES SONT VERSES ET COMPTABILISES DANS LE NOUVEAU BUDGET.
- 13) LE SECRETARIAT GENERAL DOIT S'ASSURER QUE LES PERSONNES RECRUTEES POSSEDENT LES QUALIFICATIONS NECESSAIRES AUX POSTES QU'ELLES OCCUPERONT. EN TOUT ETAT DE CAUSE, L'ORGANISATION NE DEVRA ACCORDER UNE FORMATION A UN FONCTIONNAIRE QU'AU CAS OU IL CHANGERAIT DE POSTE OU SI DE NOUVELLES CONDITIONS NECESSITAIENT UN COURS DE FORMATION OU DE PERFECTIONNEMENT, A CONDITION QUE CES COURS SOIENT D'UNE DUREE LIMITEE.
- 14) LE SECRETARIAT GENERAL EST INVITE A FAIRE ELABORER ET METTRE AU POINT UN RECUEIL COMPLET DE TOUTES LES DECISIONS ET RECOMMANDATIONS PRISES DEPUIS 1981 PAR LE COMITE CONSULTATIF SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES, TELLES QU'ELLES ONT ETE APPROUVEES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES. CE RECUEIL DEVRA ETRE DISPONIBLE, POUR ETRE DISTRIBUE AU CONSEIL DES MINISTRES DE FEVRIER 1986.

Point 3 (c) - Rapport du Conseil des Vérificateurs Externes sur
l'Exercice Financier - 1er Juin 1984 au 31 Mai 1985
Doc. CM/1322 (XLIII) Add.I - XVIII

73. Dans le cadre de la présentation de ce document, le Président du Conseil des Vérificateurs Externes s'est félicité de la coopération que lui ont accordée les Directeurs des bureaux régionaux et sous-régionaux où s'étaient rendus les membres du Conseil, il a évoqué par ailleurs les difficultés rencontrées par les vérificateurs dans l'accomplissement de leur tâche.

74. A ce propos, il a indiqué que les représentants de la Mauritanie et des Comores n'avaient pas pris part aux activités du Conseil. Par conséquent, les autres membres se sont retrouvés avec des charges supplémentaires, ayant dû vérifier au Siège les comptes de certains des Bureaux Régionaux, du fait que la vérification n'avait été effectuée sur place.

75. Il a ajouté que la parution tardive du rapport financier et du rapport annuel de la Division du Contrôle interne avait entravé le cours de travail du Conseil.

76. En outre, l'organisation d'un séminaire sur la normalisation des systèmes de vérification externe et de comptabilité au sein de l'Organisation de l'Unité Africaine a provoqué des nombreuses discussions.

77. Le Président du Conseil des Vérificateurs Externes a poursuivi son exposé en présentant l'état financier du Siège et des bureaux régionaux et sous-régionaux. Il a attiré l'attention à ce propos, sur la nouvelle situation financière de certains bureaux, en particulier ceux de Lagos, de Dar-es-Salaam, de Yaoundé et de Nairobi. Il a relevé une amélioration sensible de l'état de paiement des contributions des Etats membres au titre du budget de l'Organisation, pour l'exercice 1983/84; ajoutant que cette situation était très satisfaisante.

78. Le Président du Conseil des Vérificateurs Externes est ensuite passé aux modalités d'exécution du budget qui venait d'être vérifié, ainsi qu'aux aspects positifs et aux défaillances qui avaient été relevés à cet égard.

79. Il a formulé quelques recommandations visant à améliorer la gestion des fonds africains, notamment, les chèques non présentés à l'encaissement, la rubrique "engagements" qui doit être supprimée de la comptabilité de l'OUA, la préparation du budget, les formulaires de justification des ICC ainsi que les cotisations à la Caisse de Retraite.

80. En conclusion, il a confirmé aux membres du Comité que le séminaire qui avait été organisé pour la normalisation des systèmes de vérification externe et de comptabilité de l'OUA, approuvé par le Comité Consultatif lors de sa session de novembre 1984, s'était en fait tenu du 14 au 16 octobre 1985.

81. Sur proposition d'une délégation, le Comité Consultatif a décidé de procéder à l'examen du rapport des vérificateurs externes de manière séquentielle soit d'abord le Secrétariat Général et ensuite les bureaux régionaux et sous-régionaux pris séparément.

Premièrement : Le Secrétariat Général

82. De nombreux délégués ont pris la parole sur ce rapport. Certains d'entre eux ont félicité le Conseil des Vérificateurs Externes pour le travail considérable qu'il avait accompli. D'autres délégués ont déploré le fait que les représentants de certains Etats membres du Conseil n'aient pas participé aux travaux de vérification de leurs collègues, ce qui avait alourdi le fardeau de ces derniers. Le Comité a par conséquent enjoint aux Etats Membres de faire prendre part à leurs représentants aux travaux de vérification.

83. Le Comité Consultatif a de nouveau demandé au Secrétariat Général de s'occuper du recouvrement des prêts consentis aux fonctionnaires qui avaient été mutés ou qui n'étaient plus au service de l'Organisation.

84. On a aussi demandé avec insistance que les fonctionnaires du Secrétariat coopèrent avec les membres du Conseil des Vérificateurs Externes et que toutes les conditions soient réunies pour leur permettre d'accomplir au mieux leur travail.

85. Une délégation a souligné l'état déplorable des locaux de l'OUA ainsi que l'absence de rapport de vérification sur les biens de l'Organisation. Elle a demandé au vérificateur externe d'inclure dans son prochain rapport la comptabilité matière. La délégation a également lancé un appel au Secrétariat général, lui demandant de maintenir les locaux de l'OUA dans un état qui soit digne de l'Organisation.

86. Après avoir entendu les réponses et éclaircissements du Secrétariat Général, le Président a déclaré qu'il ressortait des débats, qu'il était nécessaire d'améliorer la gestion financière de l'Organisation et de trouver une méthode permettant d'éviter les erreurs commises dans ce domaine.

87. Le Président a ensuite proposé l'adoption du rapport et il en a été ainsi décidé.

Deuxièmement : Bureaux régionaux et sous-régionaux

A. Secrétariat Exécutif de Lagos

88. La discussion du rapport du vérificateur externe portant sur la comptabilité du Bureau de Lagos a donné lieu à de nombreuses questions concernant les avances recouvrables, les paiements au nom d'autres institutions, les dépassements de crédits. Les membres du Comité ont demandé des éclaircissements sur le compte d'attente pour les véhicules en réparation et sur les bourses d'études.

89. Le Président du Conseil des vérificateurs externes et le Secrétaire Exécutif ont répondu aux questions des membres du Comité et apporté les éclaircissements nécessaires. Les réponses du Président du Conseil des vérificateurs externes ont révélé les difficultés rencontrées par ces derniers au cours de leur travail.

90. Au terme de la discussion, le Président du Comité Consultatif a rappelé au Président du Conseil des vérificateurs externes qu'il incombait à ces derniers de vérifier les comptes des bureaux régionaux sur place, tout en reconnaissant les difficultés auxquelles ils se heurtent dans l'accomplissement de leur tâche.

91. Le Comité Consultatif a ensuite pris acte du rapport en dépit des amendements qui avaient été faits.

RECOMMANDATIONS :

92. 1) LE COMITE CONSULTATIF A REJETTE LA RECOMMANDATION DES VERIFICATEURS EXTERNES A SAVOIR QUE LES LOYERS DUS PAR CERTAINS FONCTIONNAIRES DES AMBASSADES D'EGYPTE, DU CAMEROUN ET DU LIBERIA QUI AVAIENT LOUE DES MAISONS DEPENDANT DE L'ORGANISATION DE L'UNITTE AFRICAINE AU NIGERIA SOIENT INSCRITS AUX PERTES ET PROFITS.
- 2) LE COMITE CONSULTATIF A RECOMMANDE QUE LE SECRETARIAT EXECUTIF DE LAGOS ENTRE EN CONTACT AVEC LES PAYS CONCERNES AFIN DE RECOUVRER LES LOYERS.

B. Bureau de Yaoundé

93. Une observation générale a été faite, lorsque le rapport des vérificateurs externes sur l'état comptable de ce bureau a été présenté à savoir que le Comité avait relevé que les noms des vérificateurs externes variaient d'un bureau à l'autre au lieu que les rapports soient établis au nom du Conseil des vérificateurs externes.

94. Certains délégués sont ensuite intervenus pour déplorer la non présentation des documents comptables du bureau de Yaoundé au vérificateur externe, le manque d'indication de monnaie de référence pour les chiffres figurant au rapport et l'absence totale de comptabilité matière dans ce bureau.

95. D'autres n'ont pas été convaincus par les explications fournies par le Président du Conseil des vérificateurs externes et par le Secrétaire Exécutif du Bureau de Lagos qui ont tour à tour pris la parole pour répondre aux questions qui leur avaient été posées.

96. D'autres encore se sont sérieusement inquiétés de la mauvaise gestion financière à Yaoundé et ont demandé que le Directeur du Bureau soit pris à partie pour cette mauvaise gestion flagrante.

97. Le non respect du règlement financier de l'OUA par le responsable du Bureau de Yaoundé ne peut être toléré, a ajouté un représentant d'un Etat membre.

98. Plusieurs délégués ont demandé que les erreurs commises soient réparées immédiatement en ce qui concerne le paiement irrégulier des salaires et une délégation a proposé un projet de recommandation demandant entre autre le licenciement du responsable du Bureau de Yaoundé.

99. Ils ont également demandé que le Secrétaire Exécutif de Lagos, supérieur hiérarchique du Secrétaire Scientifique de Yaoundé soit également blâmé pour avoir négligé d'effectuer un contrôle à priori dans les bureaux spécialisés qui lui sont rattachés.

100. Le Secrétaire Général de l'OUA a demandé au Comité de faire ses remarques et recommandations et de lui laisser le soin de prendre les mesures qui s'imposent.

101. Après ce débat, le Comité Consultatif a fait les recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS :

LE COMITE A RECOMMANDE QUE :

- 1) LE SECRETAIRE GENERAL DEMANDE AU DIRECTEUR DU BUREAU DE YAOUNDE DE CORRIGER IMMEDIATEMENT LES ERREURS RELIEVEES DANS LES SOMMES INDUMENT PAYEES A ONZE (11) AGENTS ET DE FAIRE PROCEDER AU REMBOURSEMENT DES TROP PERCUS.
- 2) COMPTE TENU DE LA TRES MAUVAISE GESTION DU BUREAU DE YAOUNDE, LE SECRETAIRE GENERAL DE L'OUA PRENNE LES MESURES CONCRETES POUR REMEDIER A CETTE SITUATION.
- 3) LA COMPTABILITE DU BUREAU DE YAOUNDE FASSE L'OBJET D'UNE NOUVELLE VERIFICATION INTERNE ET LES MESURES NECESSAIRES SOIENT PRISES A CET EFFET.

C. BUREAU DE BANGUI

102. Le rapport du Conseil des Vérificateurs Externes sur la comptabilité du Bureau de Bangui n'a pas suscité un long débat au sein du Comité. Ceux qui sont intervenus sur ce point se sont félicités des activités de ce Bureau et un des délégués a insisté sur la nécessité de diffuser les résultats de ses activités de recherches au niveau de tous les Etats membres de l'Organisation.

103. Le Président du Conseil des Vérificateurs Externes a donné les quelques éclaircissements demandés par des membres du Comité. Au cours de son intervention, il a attiré l'attention du Comité sur l'insuffisance de l'effectif du Bureau, le poste de Directeur étant vacant ainsi que celui de Traducteur.

104. Après les éclaircissements du Président du Conseil des Vérificateurs Externes, le Président du Comité a tiré les conclusions du débat et a demandé aux membres du Comité de prendre acte du rapport des vérificateurs externes sur le Bureau de Bangui. Le Comité a souscrit à cette proposition.

D. BUREAU DE NAIROBI

105. Les membres du Comité qui sont intervenus sur le rapport des vérificateurs externes sur la comptabilité de ce Bureau ont fait des observations sur la gestion des fonds.

106. Certains délégués ont déploré l'incompétence du Comptable alors que d'autres ont critiqué le style du Président du Conseil des Vérificateurs Externes qui a utilisé des images poétiques, notamment à la fin de son rapport, et ont indiqué que ce style ne facilitait pas la tâche du Comité.

107. Le Président du Conseil des Vérificateurs Externes a pris la parole et a informé le Comité que la vérification de la comptabilité de ce Bureau a été faite à Addis Abéba sur la base des documents et des livres comptables envoyés de Nairobi. C'est la raison pour laquelle il y a quelques lacunes dans le rapport des vérificateurs externes sur la comptabilité de ce Bureau.

108. Le Comité Consultatif a pris acte du rapport.

RECOMMANDATION :

109. LE COMITE CONSULTATIF RECOMMANDE AUX VERIFICATEURS EXTERNES DE S'ABSTENIR DE TOUTE IMAGE POETIQUE DANS LEURS RAPPORTS ET DE S'EN TENIR UNIQUEMENT A L'ASPECT TECHNIQUE DE LA VERIFICATION DES COMPTES.

E. LE SECRETARIAT EXECUTIF DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
AUPRES DES NATIONS UNIES - NEW YORK

110. De nombreux membres du Comité ont participé au débat sur le rapport des vérificateurs externes concernant le Bureau de New York. Certains délégués ont exprimé leurs préoccupations quant aux avances recouvrables et aux MCC. D'autres délégués sont intervenus sur le montant qui se trouve dans le compte du Fonds pour les réfugiés et se sont demandés pourquoi cette somme n'avait pas été utilisée. On a noté des dépassements de crédits sans autorisation préalable, ce qui est contraire aux dispositions réglementaires de l'Organisation et constitue une violation de ces dispositions. Des critiques ont également été formulées sur les méthodes comptables du Bureau. Parmi les questions qui ont été posées, il y avait celle relative aux progrès réalisés dans les travaux de construction du Bureau de l'OUA à New York et sur le coût réel de ces travaux.

111. Le Président du Conseil des Vérificateurs Externes, le Secrétaire Exécutif et le Secrétaire Général Adjoint chargé des questions financières ont donné les éclaircissements demandés par les membres du Comité. Dans sa réponse, le Secrétaire Exécutif a réaffirmé sa volonté de ne pas effectuer des dépassements sur les crédits ouverts. Il a indiqué que le dépassement intervenu au titre du code des réceptions provenait de l'augmentation du nombre de personnes qui assistent à la réception de la Journée de l'OUA. Pour ce qui est du bâtiment du Secrétariat Exécutif, le bâtiment est sur le point d'être achevé et il est prévu que le Bureau y emménage à la fin de mois de Décembre 1985.

112. Le Comité Consultatif se félicite des intérêts obtenus sur les montants déposés dans des comptes à terme, ouverts à New York.

113. Le Président a tiré les conclusions du débat et a souligné que le Comité a pris note de toutes les observations.

114. Le Comité Consultatif a pris acte du rapport et fait les recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS :

115. LE COMITE CONSULTATIF RECOMMANDE QUE :

- 1) LE SECRETARIAT GENERAL PRENNE TOUTES LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR RECOURNER LES AVANCES ET LES MCC NON UTILISEES, AVANT LA FIN DE L'EXERCICE FINANCIER EN COURS.
- 2) LE BUREAU DE NEW YORK SE CONFORME AUX DISPOSITIONS DU REGLEMENT FINANCIER DE L'OUA. A CE SUJET, LE COMITE ATTIRE L'ATTENTION DU BUREAU SUR LES SOMMES VERSEES, SANS RECUS, AUX ENTREPRENEURS CHARGES DE LA CONSTRUCTION DU SIEGE DU BUREAU DE NEW YORK.

F. BUREAU DU COMITE DE LIBERATION DE L'AFRIQUE - DAR-ES-SALAAM

116. Les délégations qui ont pris la parole ont posé de nombreuses questions sur les avances recouvrables, les arriérés de contributions des Etats membres au titre du Fonds, les surestimations budgétaires, les dépassements de crédits, le rythme de consommation des crédits et le nombre important de chèques émis le dernier jour de l'exercice financier et sur la non-annulation des chèques émis depuis longtemps et non présentés à l'encaissement.

117. La gestion du Fonds Spécial et le mode de placement des ressources ont fait l'objet d'une longue discussion.

118. Le Président du Conseil des Vérificateurs Externes et le Secrétaire Exécutif ont fourni des réponses aux questions posées par les membres du Comité.

119. Suite à ces discussions, le Comité a pris note des observations faites par une délégation concernant le montant des dépassements.

120. Le Comité a pris acte du rapport et fait les recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS :

121. 1) LE COMITE CONSULTATIF RECOMMANDE QUE LE SECRETAIRE EXECUTIF VERSE LES ARRIERES DE CONTRIBUTIONS ENCAISSES DANS UN COMPTE DE FONDS DE ROULEMENT INDEPENDANT EN ATTENDANT QUE LE COMITE DE LIBERATION SE REUNISSE ET ADOPTE DES DIRECTIVES QUANT A LEUR UTILISATION.

2) LE SECRETAIRE EXECUTIF UTILISE LES CREDITS OUVERTS AU FUR ET A MESURE ET NON EN BLOC EN FIN D'ANNEE.

3) LA VALIDITE D'UN CHEQUE NE DOIT EN AUCUN CAS EXCEDER LE DELAI STIPULE PAR LES REGLEMENTS BANCAIRES.

G. COMITE DE COORDINATION POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE
BUREAU SOUS-REGIONAL DE LUSAKA

122. Le rapport du vérificateur externe sur la comptabilité du Bureau sous-régional de Lusaka a donné lieu à une longue discussion ; certains représentants des Etats membres ont relevé de nombreuses irrégularités dans l'exécution des dépenses notamment en ce qui concerne les avances sur frais de mission, le remboursement des frais médicaux effectué sans ordonnance, l'octroi des indemnités de logement à un fonctionnaire bénéficiant d'un logement gratuit, l'achat de carreaux au profit du Secrétaire Exécutif de Dar-es-Salaam.

123. D'autres ont sévèrement critiqué la mauvaise gestion du Bureau de Lusaka, mauvaise gestion due à l'incompétence du Chef de Liaison et de son comptable.

124. Quelques délégués ont attaqué le rapport de vérification externe, ils ont proposé qu'il soit procédé à une autre vérification et ont insisté sur la normalisation des rapports des vérificateurs externes ; un délégué a proposé que le responsable du Bureau soit licencié pour incompétence et ignorance des règles de gestion normale.

125. Le Secrétaire Exécutif a expliqué que les difficultés comptables du Bureau de Lusaka étaient dues à l'affectation d'un responsable financier appelé à faire valoir ses droits à la retraite avant la fin de l'exercice financier, quelques mois après son transfert au Bureau de Lusaka. L'approche de la retraite avait affecté son moral.

126. S'agissant du remboursement des frais médicaux sans pièces justificatives, il a informé le Comité qu'à Lusaka, les pharmacies qui délivrent les produits achetés par les patients conservent les ordonnances pour leur comptabilité.

127. Quant à l'achat des carreaux, il s'agit d'un service personnel qu'il a demandé au Chef de Liaison, service qui n'a rien à voir avec les fonds de l'OUA.

128. Après cette intervention, le Président du Comité Consultatif a résumé les discussions qui avaient eu lieu sur ce point et a conclu en déclarant que les explications du Secrétaire Exécutif étaient insuffisantes.

RECOMMANDATIONS :

129. LE COMITE A RECOMMANDE QUE :

- 1) A L'AVENIR, LES INSTRUCTIONS DONNEES PAR LE SECRETAIRE EXECUTIF SOIENT ASSEZ CLAIRES POUR EVITER TOUTE CONFUSION.
- 2) COMPTE TENU DU FAIT QUE LES JUSTIFICATIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT DES FRAIS MEDICAUX ETAIENT INTENABLES, L'ATTACHE PRINCIPAL DE LIAISON DEVRAIT RECOUVRER LES SOMMES INDUMENT PERCUES SI LES PHOTOCOPIES DES ORDONNANCES MEDICALES NE SONT PAS PRESENTEES.
- 3) TOUTES LES ANOMALIES RELATIVES A L'OCTROI DES AVANCES ET DES INDEBITES DE LOGEMENT SOIENT REDRESSEES ET REMBOURSEES.
- 4) LE SECRETAIRE GENERAL ET LE CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES PRENIENT LES MESURES NECESSAIRES EN VUE D'UNE SECONDE VERIFICATION DES COMPTES DU BUREAU DE LUSAKA DONT IL REJETTE LE RAPPORT.

H. COMITE DE COORDINATION POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE BUREAU SOUS-REGIONAL DE MAPUTO

130. Les représentants des Etats membres qui sont intervenus lors de la discussion du rapport ont été tous unanimes pour le rejeter en raison de ses imperfections. Ils ont mentionné des cas flagrants de violation des règles de gestion par le responsable du Bureau, notamment en ce qui concerne le paiement des avances à l'occasion des missions et le règlement des dépenses d'entretien et de réparation des véhicules.

131. L'inexistence d'une véritable comptabilité matière a été la préoccupation de nombreux délégués non satisfaits de la qualité du rapport qui leur avait été présenté.

132. Une idée a été émise lors de la discussion de ce rapport, à savoir que l'on demande aux Etats membres du Conseil des vérificateurs externes d'assurer à l'Organisation des vérificateurs compétents. On a aussi proposé le renouvellement partiel des Etats membres du Comité. Après avoir entendu les éclaircissements du Secrétaire Exécutif, le Président a résumé les débats déclarant que le rapport était incomplet et devait être remanié. Il a demandé aux vérificateurs externes d'assumer leur responsabilité à cet égard.

RECOMMANDATIONS

133. LE COMITE CONSULTATIF A RECOMMANDE QUE :
LE SECRETARIAT GENERAL ET LE PRESIDENT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS
EXTERNES PRENNENT TOUTES LES DISPOSITIONS NECESSAIRES POUR COMPLETER
LE RAPPORT DU BUREAU DE MAPUTO REJETE PAR LE COMITE.

I. COMITE DE COORDINATION POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE
BUREAU SOUS-REGIONAL DE LUANDA

134. Les intervenants ont demandé le rejet du rapport des vérificateurs de ce Bureau car il s'agit d'un travail manquant de sérieux, incomplet et qui ne peut être discuté.
135. Il y a des cas de détournement de fonds, ont ajouté certains orateurs et les mesures nécessaires doivent être prises pour recouvrer ces sommes. Ils ont déploré en outre la mauvaise gestion du Bureau de Luanda.
136. Après ces interventions, le Président a conclu que ce rapport ne mérite pas l'attention du Comité et qu'il était difficile d'en poursuivre la discussion.
137. En prenant la parole, le Secrétaire Général a expliqué aux membres du Comité Consultatif que lors de son passage à Luanda et après y avoir visité le Bureau de l'OUA, il avait demandé au Ministre des Affaires Étrangères angolais de relever le responsable dudit Bureau de ses fonctions. Il pense qu'une décision sera prise à cet effet.
138. Après toutes ces interventions, le Président du Comité Consultatif, en résumant le débat n'a pas jugé utile d'entendre le Secrétaire Exécutif, le rapport ayant été rejeté par l'ensemble des membres du Comité Consultatif.

RECOMMANDATIONS

139. 1) LE COMITE INVITE LE PRESIDENT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES ET LE SECRETARIAT GENERAL A PRENDRE TOUTES LES MESURES NECESSAIRES POUR QU'UN NOUVEAU RAPPORT COMPLET SUR CE BUREAU SOIT ETABLI.
- 2) LE RESPONSABLE DU BUREAU DE LUANDA ET SES COLLABORATEURS DOIVENT REBOURSER LES SOMMES QU'ILS ONT INDUMENT PERCUES.

J. BUREAU INTERAFRICAIN DES LANGUES DE KAMPALA

140. Quelques membres du Comité ont relevé que le rapport concernant ce Bureau ne différait guère des rapports que le Comité avait rejetés, bien que ce Bureau connaisse des circonstances atténuantes. Certains ont condamné divers organes du Secrétariat Général qui ne sont pas en mesure d'assumer pleinement leur rôle. Il s'agit par exemple de l'Inspectorat qui doit accorder une attention particulière à certains aspects des Bureaux Régionaux et Sous-Régionaux.
141. D'autres participants ont insisté de nouveau pour que les vérificateurs externes leur présentent des rapports normalisés. On s'est aussi demandé ce qui arrive lorsque le Comité Consultatif refuse le virement de crédits interclassés.

142. Le Secrétaire Général Adjoint chargé des Finances a rappelé au Comité Consultatif que les rejets des rapports doivent reposer sur des bases claires. Il a ajouté qu'il y a des codes sur lesquels il est difficile d'agir. C'est le cas du Code 208 (soins médicaux).

143. S'agissant de l'Inspectorat, le Secrétaire Général Adjoint a défini son rôle tant sur le plan administratif que sur celui de la gestion.

144. Intervenant à son tour, le Directeur du Bureau de Kampala a expliqué les démarches qu'il a entreprises avant l'évacuation de certains de ses agents, l'opération qui a entraîné des dépassements de crédits au Code 208 (soins médicaux). Il a confirmé avoir envoyé toutes les factures au Secrétariat Général qui l'avait autorisé à procéder à leur évacuation à l'étranger pour des soins médicaux délicats.

145. Après ces interventions, quelques délégués ont manifesté leur déception à l'endroit du Secrétariat Général. Le Comité a rappelé que dans le cas précis du virement rejeté, le Secrétariat Général a failli à ses responsabilités car il disposait de tous les documents reçus de Kampala qu'il a omis de présenter, au moment de l'examen des demandes de virement présentées par le Directeur de ce Bureau.

146. Le Président du Comité a conclu que cette requête sera étudiée et approuvée si elle est conforme au règlement et rejetée au cas contraire.

RECOMMANDATIONS:

147. LE COMITE CONSULTATIF A RECOMMANDE QUE :
- 1) LE RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTES DU BUREAU DE KAMPALA N'EST PAS DIFFERENT DE CEUX QUI ONT ETE REJETES EN QUE LE DIRECTEUR DU BUREAU DE KAMPALA POUVAIT BENEFICIER DE CIRCONSTANCES ATTENUANTES POUR LE DEPASSEMENT DU CODE 202 DANS LA MESURE OU LE SIEGE N'A PU APPORTER DE DEFICIENTA SES EXPLICATIONS.
 - 2) L'INSPECTEUR GENERAL ASSUME SON ROLE, SUR LA BASE DES TEXTES EXISTANTS ET DES RECOMMANDATIONS DU COMITE CONSULTATIF.
 - 3) LES DEMANDES DE VIREMENT SOIENT DESORMAIS ETRE ACCOMPAGNEES DE TOUTES LES PIECES JUSTIFICATIVES PERTINENTES
 - 4) LA COMPTABILITE DU BUREAU DE KAMPALA FASSE L'OBJET SANS RETARD D'UNE NOUVELLE VERIFICATION, ETANT DONNE QUE LA PREMIERE VERIFICATION EST INCOMPLETE.

K. BUREAU DE LA MISSION PERMANENTE DE L'OUA A GENEVE

148. Au début de la discussion du rapport du vérificateur externe, les membres du Comité Consultatif ont demandé des explications sur les avances recouvrables, les dépassements de crédits, le rythme de consommation des crédits, les conditions d'octroi et de recouvrement des avances et sur la comptabilité matière. Ils se sont aussi demandés la raison pour laquelle le Bureau n'avait pas investi les fonds dont il n'avait pas besoin.

149. Certains délégués ont posé le problème de transfert du personnel de ce Bureau. Ils ont fait observer qu'il manquait les détails des dépenses.

150. A toutes ces questions, le Secrétaire Exécutif a donné les réponses nécessaires avant de signaler au Comité Consultatif que les défaillances relevées dans le rapport du vérificateur externe étaient dues au fait que son Bureau n'avait pas fait l'objet d'une vérification sur place mais au Siège, à Addis Abéba.

151. Le Secrétaire Général Adjoint chargé des Finances a ajouté, quant à lui, qu'en ce qui concerne le rythme de consommation des crédits, des réponses appropriées seraient données lors de l'examen du Budget.

152. Le Président, en résumant, a fait savoir que le Comité avait décidé de formuler la recommandation suivante concernant le compte du Bureau de Genève.

RECOMMANDATION :

153. LE COMITE CONSULTATIF RECOMMANDE QUE LE SECRETARIAT GENERAL ET LE PRESIDENT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES PRENNENT LES MESURES NECESSAIRES POUR COMPLETER LE RAPPORT DE GENEVE.

L. BUREAU D'ACCRA

154. A l'ouverture des débats relatifs au rapport sur le Bureau d'Accra, Son Excellence l'Ambassadeur du Ghana auprès de l'Ethiopie a exprimé sa surprise quant aux nombreuses observations et recommandations contenues dans le rapport. Il a en particulier contesté l'avis selon lequel la récente dévaluation de la monnaie ghanéenne s'est entraînée des pertes pour le compte en devises du Bureau d'Accra et a fait valoir que cette dévaluation devrait au contraire profiter à ceux qui détiennent des comptes en devises fortes. Il s'est opposé à la recommandation relative à l'augmentation de l'indemnité de poste pour le Bureau d'Accra car, selon lui, la production alimentaire a nettement augmenté.

155. En ce qui concerne l'état et l'emplacement actuel du Bureau d'Accra, l'Ambassadeur a admis que des réparations s'avèrent nécessaires mais, a-t-il ajouté, son gouvernement déploie tous les efforts pour faire ces réparations.

156. Pour conclure, l'Ambassadeur a rassuré les membres du Comité de la détermination de son pays à honorer ses engagements vis-à-vis de l'OUA.

157. Intervenant à leur tour, certains délégués ont exprimé leur satisfaction quant au rapport du Bureau d'Accra, et d'autres ont posé des questions sur l'état des bâtiments, du matériel, les dépassements de crédits effectués et sur l'inventaire du matériel et mobilier du Bureau. Quelques représentants se sont intéressés durant la discussion au problème du personnel : rémunération, promotion, effectif, etc...

158. Le Directeur du Bureau a répondu aux questions posées et a donné des éclaircissements sur certains points qui avaient été évoqués. S'agissant de la dévaluation de la monnaie, il a déclaré qu'il n'était pas dans l'intention du Bureau de critiquer le Gouvernement ghanéen, lorsqu'il avait soulevé cette question. En effet, la réévaluation et la dévaluation de la monnaie n'interviennent pas uniquement au Ghana. Il l'avait fait à cause des pertes subies par le Bureau, le Gouvernement ghanéen ayant payé 10 % de sa contribution en monnaie locale. A propos de l'indemnité de poste, il a déclaré que celle-ci était basée sur les indices du coût de la vie tels qu'établis par l'ONU.

159. A la suite des réponses données par le Directeur du Bureau, le Président a résumé les débats en insistant sur certains éléments soulevés par divers orateurs, éléments qui constituent les recommandations du Comité Consultatif concernant l'examen de la comptabilité de ce Bureau.

160. Le Comité Consultatif a pris acte du Rapport sur le Bureau d'Accra.



RECOMMANDATIONS

161. LE COMITE A RECOMMANDE QUE :

1. LE GOUVERNEMENT GHANEEN SOIT FELICITE POUR AVOIR TOUJOURS HONORE SES ENGAGEMENTS A L'EGARD DE L'OUA ;
2. LA PROPOSITION RELATIVE A L'AUGMENTATION DE L'INDEMNITE DE POSTE SOIT REJETEE ;
3. LE SECRETAIRE GENERAL EXAMINE LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE CERTAINS AGENTS DU BUREAU D'ACCRA ;
4. L'ON SE DEBARRASSE DU MOBILIER ET MATERIEL USAGES PAR UNE VENUE AUX ENCHERES.

ii. CENTRE D'ETUDES LINGUISTIQUES ET HISTORIQUES PAR TRADITION ORALE DE NIAMEY

162. De nombreux délégués sont intervenus pour féliciter le Bureau de Niamey pour la bonne gestion des fonds de l'OUA. Certains ont posé des questions sur les dépassements constatés, la faible consommation des crédits ouverts et sur le problème de personnel que connaît ce Bureau.

163. D'autres ont voulu tout connaître sur les activités de recherche du Bureau, notamment en ce qui concerne la publication et la diffusion.

164. Un représentant a demandé s'il n'y a pas double emploi entre le travail effectué à Niamey et à Kampala notamment en matière de recherche linguistique.

165. Après les réponses apportées par le Directeur du Bureau de Niamey, le Comité Consultatif a approuvé les recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS

166. LE COMITE CONSULTATIF PREND ACTE DU RAPPORT ET LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES :

167. LE COMITE CONSULTATIF A RECOMMANDE QUE :

.../...

1. LE BUREAU DE NIAMEY SOIT FELICITE POUR SA BONNE GESTION.
2. LE DIRECTEUR DE CE BUREAU PASSE PARVENIR A TOUS LES ETATS MEMBRES ET AU SIEGE DE L'OUA, TOUTES SES PUBLICATIONS DANS TOUTES LES LANGUES DE TRAVAIL DE L'ORGANISATION.

II. MISSION PERMANENTE DE L'OUA AUPRES DE LA LIGUE DES ETATS ARABES -TUNIS

168. La plupart des délégués qui ont pris la parole, ont fait des remarques sur l'envoi de documents financiers par le Bureau, de même que sur les subventions qui lui ont été accordées. Ils ont également déploré le fait que le Secrétaire Exécutif et le fonctionnaire chargé des Finances soient allés en mission pour acheter des meubles pour le Bureau.

169. En réponse, le Secrétaire Exécutif a indiqué que le Département des Finances avait accusé réception de tous les états et documents financiers du Bureau de Tunis pour l'exercice 1984/85. Il a ajouté que le Bureau n'avait reçu que trois subventions et non quatre comme le mentionne le rapport des Vérificateurs Externes.

170. Le Président a par conséquent demandé au Président du Conseil des Vérificateurs Externes et au Directeur des Finances de donner des éclaircissements au Comité à ce propos.

171. Le Président du Conseil des Vérificateurs Externes a soutenu ce qui était mentionné dans le rapport - à savoir - que c'était bien quatre subventions qui avaient été transférées au Bureau de Tunis.

172. Le Directeur des Finances pour sa part, a fait savoir au Comité que son Département avait effectivement reçu tous les documents financiers du Bureau de Tunis et que trois subventions seulement avaient été envoyées à ce Bureau. Ce qu'il a dit a été confirmé par le Chef du Contrôle Budgétaire, et des Bureaux Régionaux, qui ont appuyé sa déclaration en fournissant des documents à cet effet.

173. Le Secrétaire Exécutif a donc continué son rapport et expliqué que la mission qu'il a effectuée à Rome avec le fonctionnaire chargé des Finances, avait été entreprise conformément au Règlement Financier qui définit le rôle du fonctionnaire des Finances et celui du Comptable. Il a ajouté qu'il avait effectué cette mission lui-même afin de trouver une solution aux problèmes d'ameublement du Bureau de Tunis et obtenir par la même occasion des privilèges diplomatiques tels que l'exonération de taxes.

174. Certains délégués ont pris la parole pour déplorer les carences relevées dans la préparation de tous les documents comptables des Bureaux Régionaux et Sous-Régionaux qui doivent nécessairement être mis à la disposition des Vérificateurs Externes pour éviter toute erreur.

175. Ils ont également déploré la démarche du Bureau concernant les achats et souligné la nécessité d'établir un programme spécifique pour toutes les missions officielles.

176. Le Président du Conseil des Vérificateurs Externes qui avait été chargé d'effectuer des recherches sur la quatrième subvention du Bureau de Tunis a fait savoir au Comité qu'un réexamen des documents a relevé que la somme de 7.911,32 dollars des Etats-Unis inscrite dans le rapport des Vérificateurs Externes comme une quatrième subvention au Bureau de Tunis, est en fait le remboursement d'une somme payée par le Bureau au nom du Secrétariat Général.

177. Le Comité Consultatif a pris acte du rapport du Bureau de Tunis et fait les recommandations suivantes :

RECOMMANDATIONS

178. LE COMITE A RECOMMANDE QUE :

1. A L'AVENIR LES MISSIONS EFFECTUEES POUR ACHETER DES MARCHANDISES SOIENT REDUITES ET QUE POUR EFFECTUER DE TELLES MISSIONS, L'ON SOULEVETTE LES BONS DE COMMANDE ACCOMPAGNES DES PIECES JUSTIFICATIVES NECESSAIRES.
2. LE SECRETAIRE EXECUTIF DU BUREAU DE TUNIS NE COMMETTE PLUS DE TELLES IRREGULARITES CAR DES MESURES PUNITIVES SERONT DORENAVANT PRISES.
3. LE SECRETAIRE GENERAL PLANIFIE LES MISSIONS ET VEILLE A CE QUE L'ON S'Y CONFORME.

0. BUREAU PERMANENT DE L'OUA A BRUXELLES

179. Les représentants des Etats membres qui ont pris la parole ont relevé de manière générale la nature superficielle des rapports qui leur sont présentés par les Vérificateurs Externes.

180. Ils ont posé des questions sur les dépassements des crédits, l'équilibre budgétaire et sur les avantages sociaux accordés au personnel du Bureau de Bruxelles.

181. Ils ont exprimé en général leur mécontentement quant à la tenue de la comptabilité de ce Bureau. Un délégué a demandé la suppression de la conclusion de ce rapport qui critique le travail du Comptable de ce Bureau et qui est une attaque contre ses capacités.

182. Invité à éclairer le Comité sur la qualité de la vérification, le Président du Conseil des Vérificateurs Externes a reconnu avec regret que ce rapport a été élaboré au moment où lui-même était épuisé par le poids de deux mois de contrôle intensif. S'agissant du Chef Comptable, il a confirmé que ce dernier est incompetent.

183. Intervenant à son tour, le Directeur du Bureau de Bruxelles a apporté des réponses satisfaisantes aux questions du Comité.

184. Il a expliqué que les dépassements reflétés au rapport sont dus au fait que les virements approuvés par le Comité Consultatif pendant sa Session du 10 mai 1985 n'ont pas été pris en compte par le Vérificateur et que le budget de son Bureau est bien équilibré. Il a ajouté que le personnel de son Bureau n'a d'autres avantages sociaux que ceux prévus par le Règlement Intérieur de l'OUA.

185. Quant à la question relative à l'incompétence de son Comptable, il a informé le Comité qu'il s'agit là d'un problème administratif qui sera soumis aux instances supérieures de l'Organisation.

186. Il a enfin conclu que le Bureau de Bruxelles n'a pas été contrôlé sur place mais à Addis Ababa.

187.

RECOMMANDATIONS

187. LE COMITÉ A RECOMMANDÉ QUE :

1. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES VÉRIFICATEURS EXTERNES REPRIÈNE, AVEC LE CONCOURS DU DIRECTEUR DU BUREAU DE BRUXELLES, CE RAPPORT INACHEVÉ ET INSATISFAISANT DANS SON ENSEMBLE.
2. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PRIÈNE LES MESURES ADMINISTRATIVES APPROPRIÉES ENVERS LE COMPTABLE DE CE BUREAU.

BUREAU DU PROJET D'AMENAGEMENT INTEGRE DU MASSIF DU FOUTA-DJALLON - LABE

188. Les délégués ont relevé l'absence de comptabilité matière dans le rapport concernant ce Bureau et ont demandé au Président du Conseil des Vérificateurs Externes de les dispenser des appréciations personnelles qu'il pourrait avoir sur tel ou tel fonctionnaire.

189. Le Président du Conseil des Vérificateurs Externes a déclaré avoir pris bonne note de cette déclaration.

190. Dans son intervention, le Secrétaire Exécutif de Lagos auquel le Bureau de Conakry est rattaché, a expliqué au Comité qu'il avait dépêché successivement trois aides comptables qui avaient séjourné deux mois respectivement à Conakry. Ils avaient tous les mêmes compétences et qualifications professionnelles. Il s'est interrogé sur les éléments d'appréciation du Vérificateur Externe à l'égard du Comptable actuel de Conakry qui était l'un des trois Aides Comptables mentionnés.

191. LE COMITE CONSULTATIF A PRIS ACHE DU RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE SUR LA COMPTABILITE DU BUREAU D'AMENAGEMENT INTEGRE DU MASSIF DU FOUTA-DJALLON.

192. Au terme de la discussion du rapport du Conseil des Vérificateurs Externes sur la comptabilité du Secrétariat Général et des Bureaux Régionaux et Sous-Régionaux par le Comité Consultatif, la délégation du Cameroun a fait une déclaration au Comité définissant la position du Cameroun quant aux réponses apportées aux questions posées par la délégation de ce pays concernant les quelques infractions de gestion relevées dans l'administration du Bureau de Yaoundé.

193. La délégation du Cameroun a déclaré que la position ferme du Cameroun quant à la gestion des fonds de l'Organisation repose sur deux principes essentiels à savoir : la rigueur dans la gestion des ressources et la clarté des documents comptables relatifs à l'utilisation de ces ressources. Le Cameroun a par ailleurs indiqué que s'agissant des irrégularités observées dans les différents Bureaux Régionaux, les mesures rectificatives à prendre devraient émaner de principes objectifs et équitables pouvant s'appliquer à tous les Bureaux, le cas échéant.

194. Il a affirmé à la fin de sa déclaration que le Cameroun avait pleinement confiance en la personne du Secrétaire Général qui pourra, avec la sérénité et le calme qu'on lui connaît, réaliser les espoirs du Comité Consultatif et des instances supérieures de l'Organisation.

195. Dans le cadre de l'examen des rapports du Conseil des Vérificateurs Externes sur les comptes du Secrétariat Général et des Bureaux Régionaux et Sous-Régionaux, le Comité Consultatif a fait les recommandations générales suivantes :

RECOMMANDATIONS

LE COMITE A RECOMMANDE QUE :

1. LE SECRETARIAT PRENNE TOUTES LES MESURES NECESSAIRES POUR PERMETTRE AUX VERIFICATEURS EXTERNES D'ACCOMPLIR AU MIEUX LEUR TACHE EN METTANT NOTAMMENT A LEUR DISPOSITION LES RECOMMANDATIONS DU COMITE CONSULTATIF PENDANT LEUR MISSION.
2. LES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES DU SECRETARIAT GENERAL AINSI QUE LES DIRECTEURS DES BUREAUX REGIONAUX ET SOUS-REGIONAUX SOIENT PRESENTS A LEUR POSTE LORS DU CONTROLE EFFECTUE PAR LES VERIFICATEURS EXTERNES, AUXQUELS ILS DOIVENT REMETTRE TOUS LES DOCUMENTS ET PIECES NECESSAIRES.
3. LES VERIFICATEURS EXTERNES S'ABSTIENNENT D'ACCORDER UN QUITUS AUX BUREAUX QUI LEUR SONT CONFIES POUR VERIFICATION COMPTABLE, AU CAS OU ILS N'OBTENAIENT PAS TOUS LES ELEMENTS D'EVALUATION ESSENTIELS.
4. LE SECRETARIAT GENERAL PRENNE TOUTES LES MESURES NECESSAIRES POUR LE RECOURVREMENT DES PRETS CONSENTIS AUX FONCTIONNAIRES ET SURTOUT CEUX D'ENTRE EUX QUI SONT MUTES D'UN BUREAU A L'AUTRE.
5. LE SECRETARIAT GENERAL PRENNE TOUTES LES MESURES NECESSAIRES POUR QUE LES PUBLICATIONS DES BUREAUX REGIONAUX ET SOUS-REGIONAUX SOIENT ENVOYES REGULIEREMENT A TOUS LES ETATS MEMBRES AINSI QU'A LA BIBLIOTHEQUE DU SIEGE.
6. LES ETATS MEMBRES DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES METTENT A LA DISPOSITION DU SECRETARIAT GENERAL DES VERIFICATEURS COMPETENTS.
7. EN OUTRE LE RENOUVELLEMENT COMPLET DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES TOUS LES TROIS ANS OU EVENTUELLEMENT UN RENOUVELLEMENT PARTIEL.
8. LES RAPPORTS DES VERIFICATEURS EXTERNES SUR LA COMPTABILITE DES BUREAUX REGIONAUX ET SOUS-REGIONAUX SOIENT A L'AVENIR CEUX DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES ET NON PAS CEUX DES REPRESENTANTS DES DIVERS ETATS MEMBRES AU SEIN DU CONSEIL.
9. LE COMITE CONSULTATIF, CONSIDERANT LES DISPOSITIONS PERTINENTES DES ARTICLES 88 A 95 DU REGLEMENT FINANCIER DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE ;
 - CONSIDERANT LE RAPPORT DU CONSEIL DES VERIFICATEURS EXTERNES, RAPPORT FAISANT ETAT DES LACUNES SERIEUSES DANS LA VERIFICATION DE CERTAINS BUREAUX REGIONAUX ET SOUS-REGIONAUX DE L'ORGANISATION ;
 - CONSIDERANT LE ROLE EXTREMEMENT IMPORTANT DE LA VERIFICATION DANS LE BON FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE ;

DEMANDE QUE :

- a) - TOUS LES BUREAUX REGIONAUX ET SOUS-REGIONAUX PASSENT L'OBJET D'UN CONTROLE EXTERNE SUR PLACE PAR LES VERIFICATEURS EXTERNES, QUE LES MEMBRES DU CONSEIL SOIENT TOUS PRESENTS OU NON.
- b) - LES RAPPORTS DE VERIFICATION SOIENT UNIFORMES QUANT A LEUR PRESENTATION ET COMPORTENT LES PARTIES SUIVANTES OUTRE L'INTRODUCTION :

I - SITUATION FINANCIEREa) - RECETTES ANNUELLES

1. CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES AU BUDGET OU AUX SUBVENTIONS POUR LES BUREAUX REGIONAUX ET SOUS-REGIONAUX.

2. RECETTES DIVERSES (EN DETAIL)

b) - DEPENSES ANNUELLES

1. DEPENSES BUDGETAIRES

2. DEPENSES DIVERSES (EN DETAIL)

c) - RELEVÉ BANCAIRE APRES RAPPROCHEMENT

1. SITUATION DE LA TRESORERIE

2. RAPPROCHEMENT BANCAIRE

d) - AVANCES RECOUVRABLESe) - BILAN (FAIRE LE BILAN EN TENANT COMPTE DE TOUS LES ACTIFS ET PASSIFS)II - COMPTABILITE MATIERE : (IMMOBILISATIONS ET DEPENSES CONNEXES)III - EXECUTION DU BUDGET- CONTROLE BUDGETAIRE

1. TABLEAU DETAILLE DE L'EXECUTION DU BUDGET.

2. QUITUS.

IV - OBSERVATIONS D'ORDRE GENERALV - RECOMMANDATIONS (EVENTUELLEMENT)- CONCLUSION

POINT 3 (d) : Examen des observations du Secrétariat Général et des Bureaux Régionaux : CM/1322 (XLIII), Annexes

197. Le Secrétaire Général Adjoint chargé des Finances a présenté ce document et informé le Comité qu'il contenait les observations du Secrétariat Général ainsi que celles des Bureaux Régionaux sur le rapport du Conseil des Vérificateurs Externes. Il a ajouté que le document était présenté au Comité pour information et pour lui permettre de s'y référer lors de l'examen du rapport des Vérificateurs Externes.

POINT 4 (a) : Examen des contributions dues au titre des budgets ordinaires de l'OUA au 31 octobre 1985, CM/1343 (XLIII)

198. Le Secrétaire Général Adjoint chargé du Département des Finances a présenté le document CM/1343 (XLIII) sur les contributions au budget ordinaire de l'OUA au 31 octobre 1985. Il a informé le Comité que le montant total des contributions dues au budget ordinaire de l'OUA au 31 octobre 1985 s'élevait à 45.980.305,38 \$ EU. L'état de ces arriérés a été inscrit dans les colonnes commençant de 1970/71 à 1980/81 et après par année, à partir de l'exercice 1981/82 jusqu'à l'exercice 1985/86.

199. Après avoir présenté les documents, le Président a déclaré au Comité que la question des arriérés de contributions dues par les Etats membres avait été globalement discutée lorsque le Comité a examiné le Rapport financier pour l'Exercice 1984/85.

200. Il a ajouté que le document avait été présenté au Comité pour information et a proposé que le Comité en prenne acte. Il en a été ainsi décidé.

201. Deux délégations ont ensuite signalé au Comité Consultatif que leurs gouvernements avaient envoyé de l'argent à l'OUA mais que cet argent n'était pas parvenu au Secrétariat Général.

202. La délégation du Mozambique a indiqué que son gouvernement avait envoyé au Secrétariat Général la somme de 115.412,00 dollars EU au titre du Budget Ordinaire de l'OUA.

203. La délégation de la Côte-d'Ivoire a également fait savoir au Comité que son pays avait envoyé :

1. Au titre du Budget Ordinaire de l'OUA, la somme de 1.200.000,00 \$ EU le 15 novembre 1985 et la somme de 802.327,82 dollars EU le 27 novembre 1985 - soit au total 2.002.327,82 \$ EU.
2. Au titre du Fonds Spécial du Comité de Libération Dar-es-Salaam, la somme de 80.275,23 \$ EU, le 3 septembre 1985 et la somme de 333.000,00 \$ EU le 15 novembre 1985, soit au total 413.275,23 \$ EU.

204. Après quoi, le Président du Comité Consultatif a remercié les gouvernements du Mozambique et de la Côte-d'Ivoire pour avoir payé leurs contributions à l'Organisation.

POINT 4 (b) : Etat des dépenses au 31 octobre 1985 : FPM/3 (XLI)

205. Le Secrétaire Général Adjoint qui a présenté le document FPM/3, Etat des Dépenses au 31 octobre 1985, a informé le Comité que cet état concerne les opérations financières de l'Organisation pour les cinq premiers mois de l'Exercice 1985/86 pour le Siège et les Bureaux Régionaux et Sous-Régionaux.

206. Il a déclaré que les documents ont été présentés pour information en vue de guider le Comité dans l'examen du projet de budget ordinaire pour l'exercice financier 1986/87.

207. Le Président a proposé que le document soit utilisé comme document de référence lors de l'examen du projet de budget pour 1985/86.

208. Le Comité a approuvé cette proposition.

POINT 4 (c) : Demande de virement du Siège pour achat de photocopieuses et de photocopieuses : FPM/2 (XLI)

209. Le Secrétaire Général Adjoint chargé de l'Administration et des Conférences a présenté au Comité Consultatif une demande de virement du Siège pour achat de photocopieuses, document FPM/2 (XLI). Il a fait part dans son introduction des difficultés auxquelles se heurte parfois la Division des Conférences étant donné le mauvais état des photocopieuses de stencils "Gestetner" de l'Unité de Reproduction, certaines de ces machines sont utilisées depuis sept ans, d'autres depuis 1970 ou même bien avant 1970. Il a ajouté que cet état de choses explique la lenteur des opérations de reproduction, étant donné que les machines sont souvent en panne et que les délais de réparation sont très longs.

210. Le Secrétaire Général Adjoint a informé le Comité que la demande de virement était destinée à permettre l'achat de cinq photocopieuses Offset Gestetner, modèle 318, dont on a besoin actuellement, sur un total de 10 machines que devra recevoir l'Unité de Reproduction. Le coût des cinq autres machines a été inclus dans le projet de budget pour l'exercice financier 1986/87.

211. Il a ajouté qu'il fallait acheter d'urgence deux photocopieuses pour les Départements de l'Administration et des Conférences, et des Finances.

212. Il a déclaré que le montant nécessaire atteignant un total de 63.938,00 \$ EU pourrait être assuré à partir des économies prévues au titre des chapitres VII et VIII, dépenses d'équipement, conférences et réunions du budget 1985.1986.

213. Le Secrétaire Général a aussi informé le Comité que des contacts avaient été établis avec le PNUD en vue d'une aide financière qui permettrait de remplacer les vieilles machines de l'Unité de Reproduction. Les contacts qui se poursuivent aboutiront peut-être à des résultats positifs et il sera inutile, le cas échéant, d'utiliser les crédits qui pourraient être approuvés par le Comité Consultatif.

.../...

214. Le Président du Comité Consultatif a déclaré qu'il avait visité une fois l'Unité de Reproduction et il a confirmé l'état d'usure des machines. Il a proposé que les membres du Comité effectuent une tournée de travail sans les locaux du Secrétariat Général avant la fin de la Session, afin qu'ils se rendent compte eux-mêmes de la situation.

215. Plusieurs délégations ont pris la parole pour appuyer la demande de viirement et ont compati avec le Secrétariat à propos des conditions de travail prévalant au sein de l'Unité de Reproduction. Une délégation a avancé qu'il conviendrait que le Secrétariat envisage l'achat d'un ordinateur pour faciliter le traitement des documents. Une autre délégation a demandé au Secrétaire Général d'élargir l'assistance demandée au PNUD, aux Bureaux Régionaux et Sous-Régionaux de l'Organisation. Compte tenu de l'unanimité des membres du Comité sur l'achat de ces machines, le Comité Consultatif a approuvé la recommandation suivante :

RECOMMANDATIONS

216. 1. LE COMITE CONSULTATIF APPROUVE LA DEMANDE DE VIREMENT FIGURANT AU DOCUMENT FBM/2 (XLI) SOIT UN MONTANT GLOBAL DE 63.938,00 \$ EU POUR L'ACHAT DE CINQ POLYCOPIEUSES OFFSET "GESTETNER", DE DEUX PHOTOCOPIEUSES RANK XEROX POUR LE SIEGE.
2. LE SECRETARIAT GENERAL DEVRA CONSERVER LES MACHINES USAGEES DANS LES MAGASINS JUSQU'AU MOMENT OU L'ORGANISATION S'EN DEBARASSERA DE MANIERE APPROPRIEE.

POINT 4 (d) : Rapport sur l'état d'avancement des travaux de construction du nouveau Bureau du Secrétariat Exécutif de l'OUA auprès des Nations Unies et du Groupe Africain, New York : FBM/4 (XLI)

217. Le Secrétaire Général Adjoint chargé des Finances a brièvement présenté le document FBM/4 (XLI), il a dit que le Secrétaire Exécutif du Bureau de New York donnerait au Comité des informations détaillées sur la progression des travaux de construction du nouveau Bureau du Secrétariat Exécutif de New York.

218. Le Président du Comité Consultatif a exposé les résultats des consultations que le Bureau avait menées avec le Secrétaire Général à ce sujet. Le Bureau a fait état au Secrétaire Général de son inquiétude face à l'augmentation continue du budget provoquée par la demande de fonds supplémentaires pour le nouveau bâtiment. Il a ajouté que le Comité estimait qu'il n'était pas nécessaire d'acheter de nouveaux meubles. Le Bureau devra donc continuer ses activités en conservant les mêmes meubles et la demande de crédits pour l'achat de meubles devra figurer au budget 1986/87.

219. De nombreuses délégations ont pris la parole à propos de la demande de fonds pour l'achat de mobilier pour la Salle de Conférence, la Bibliothèque et les nouveaux bureaux. Quelques délégations ont déploré le procédé et la manière avec lesquels le Secrétaire Exécutif s'était permis, sans l'approbation préalable du Siège, de verser 50.000,00 \$ EU à un entrepreneur pour la fourniture des meubles pour la Salle de Conférence. Le Comité a ainsi été mis devant un fait accompli.

220. Certaines délégations ont demandé au Secrétaire Exécutif d'expliquer pourquoi il payait des frais d'assurance et de gardiennage pour le chantier de construction.

221. Par ailleurs, elles ont voulu savoir si les travaux étaient terminés et la date à laquelle le personnel emménagerait dans le nouveau Bureau.

222. Répondant aux questions posées, le Secrétaire Exécutif a dit que les travaux seraient terminés fin Décembre et que le personnel emménagerait dans le nouveau Bureau, à la fin de ce mois. Il a déploré le retard des travaux, retard provoqué par les nombreuses plaintes qui avaient été déposées contre l'entrepreneur.

223. Le Secrétaire Exécutif a expliqué que les fonds demandés dans le document n'étaient pas destinés aux travaux de construction mais à l'achat du mobilier pour la Salle de Conférence, la Bibliothèque et les nouveaux bureaux, il a assuré que les anciens meubles seront utilisés dans les nouveaux bureaux.

224. Le Secrétaire Exécutif a présenté des excuses pour la manière irrégulière dont il a payé le mobilier de la Salle de Conférences à partir des fonds réservés aux frais de construction. Il a expliqué qu'il avait agi en toute bonne foi et ce dans l'intérêt de l'Organisation.

225. Quant à la référence faite à la "résidence" dans la lettre de l'entrepreneur chargé de la construction, le Secrétaire Exécutif a indiqué que le nouveau bâtiment de l'OUA ne disposait pas de résidence officielle. Le mot résidence a été employé comme terme juridique en raison des précédentes décisions de justice et pour éviter tout litige.

226. Le Secrétaire Exécutif a rappelé au Comité que le Président, le Vice-Président et le Rapporteur du Comité Consultatif s'étaient rendus à New York pour se rendre compte de l'état d'avancement des travaux et qu'ils s'étaient déclarés satisfaits de cet investissement. De même, les membres du Conseil des Vérificateurs Externes qui sont venus à New York, au courant de l'année, ont visité le nouveau bâtiment et ont été satisfaits des travaux en cours.

227. Le Secrétaire Général a ensuite pris la parole. Il a exprimé sa préoccupation face à la façon dont la demande de fonds a été présentée. Il a cependant demandé au Comité de ne pas perdre de vue que cet investissement pour le Bureau de New York était un investissement politique. Après avoir investi une somme aussi colossale dans ce bâtiment, a-t-il dit, il ne faudrait pas que le bâtiment soit inutilisé, il a donc demandé au Comité d'approuver le crédit demandé pour meubler la Salle de Conférence et la Bibliothèque de manière à ce qu'elles soient immédiatement mises en service surtout pour le Groupe Africain auprès de l'ONU.

228. Il est ressorti de la discussion que le Comité jugeait qu'il était nécessaire de meubler la Salle de Conférence pour le Groupe Africain auprès des Nations Unies puisse s'y réunir. Il est aussi essentiel de meubler la Bibliothèque. Le Comité Consultatif recommande donc :

RECOMMANDATIONS

229. APPROBATION D'UN MONTANT S'ÉLEVANT À 205.000,00 \$ EU POUR L'AMÉLIORATION DE LA SALLE DE CONFÉRENCE ET LA BIBLIOTHÈQUE DU NOUVEAU BÂTIMENT DU SECRETARIAT EXÉCUTIF DE L'ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE À NEW YORK, CE MONTANT DEVANT ÊTRE PRÉLEVÉ SUR LES ÉCONOMIES DE L'EXERCICE 1985/86.

230. INCLUSION DU RÉSILÉ DES FONDS REÇUS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES NOUVEAUX BUREAUX DANS LE BUDGET POUR L'EXERCICE 1986/1987.

POINTS

230. Le Secrétaire Général Adjoint chargé des Finances a présenté les cinq alinéas de ce point de l'ordre du jour à savoir:

- a) - Note d'introduction générale au programme et projet de budget pour l'exercice 1986/87 : document OM/1321 (XLIIT);
- b) - Examen du projet de budget du Siège : document OM/1321 (XLIIT) Vol. I;
- c) - Examen du projet de budget des Bureaux Régionaux : document OM/1321 (XLIIT) Vol. II;
- d) - Demandes de nouveaux postes pour les Bureaux Régionaux et Sous-Régionaux : document OM/1321 (XLIIT) Vol. II Article I;
- e) - Examen des demandes de subventions : documents OM/1342, OM/1325, OM/1329, OM/1339, OM/1338, OM/1340, OM/1320 et OM/1344 (XLIIT).

231. Le Secrétaire Général Adjoint chargé des Finances a déclaré que le Secrétariat Général avait préparé un budget réparti en budget de fonctionnement et budget d'investissement, il a toutefois déploré le manque de programmes dans le document du budget, le Président l'avait déjà mentionné dans son allocution d'ouverture et ceci avait été corroboré par le Secrétaire Général dans ses commentaires après l'intervention du Président. Le Secrétaire Général Adjoint a ensuite informé le Comité des mesures en cours en vue d'améliorer le format du document de budget et a exprimé l'espoir qu'avant le prochain exercice, c'est-à-dire en 1986, une meilleure présentation sera proposée au Comité Consultatif lors que les propositions budgétaires pour 1986/87 lui seront soumises.

232. Le Secrétaire Général Adjoint a ensuite présenté le contenu du document de budget. Il a informé à ce propos le Comité que le budget total pour le Secrétariat Général et les Bureaux Régionaux s'élevait à 25.641.570,00 dollars, ce qui représente une augmentation de 2.387.334,00 dollars, soit 10,27% par rapport au budget de 1985, qui atteignait à 23.254.236,00 dollars.

233. Le Secrétaire Général Adjoint a déclaré au Comité que le Secrétariat avait dûment tenu compte lors de la mise au point définitive des propositions budgétaires, des conditions économiques prévalant dans nos pays. L'appel du Conseil des Ministres en faveur d'un budget de croissance zéro n'a pas été oublié, il a été le point cardinal de l'ensemble de l'opération. Toutefois, malgré ce qui précède, une attention particulière doit être accordée à la mise en oeuvre des résolutions et des décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, dont certaines ont des incidences financières qui nécessitent une augmentation budgétaire.

234. Le Secrétaire Général Adjoint a rappelé en particulier les résolutions sur l'adoption du Portugais comme langue de travail de l'OUA ; sur la situation économique en Afrique et les programmes prioritaires pour le redressement économique et l'ouverture du Bureau Inter-africain pour les Forêts Tropicales à Malabo (Guinée Equatoriale). La mise en oeuvre de ces trois résolutions nécessiterait un crédit total de 1.390.385,00 \$ EU, outre l'augmentation de crédits pour la construction d'une résidence convenable pour le Secrétaire Général.

235. Le Secrétaire Général Adjoint a expliqué les tableaux des augmentations et des diminutions dans les propositions budgétaires du Secrétariat Général et des Bureaux Régionaux et Sous-Régionaux, nécessaires définissant les domaines où les augmentations étaient inévitables, à savoir les salaires des fonctionnaires qui passent chaque année à un échelon supérieur et la réduction de certaines parties du budget, réduction effectuée sur la base des observations concernant les dépenses des années précédentes. Terminant son introduction, il a demandé au Secrétaire Général d'examiner minutieusement, avec tous les fonctionnaires du Secrétariat qui ont participé à l'élaboration du budget, les diverses propositions budgétaires et de réduire éventuellement les propositions faites au départ par les Départements du Secrétariat Général.

236. Le Président a remercié le Secrétaire Général Adjoint et a demandé que la note d'introduction soit reproduite et distribuée aux Ambassadeurs afin qu'ils s'en inspirent pour faire rapport à leurs Etats. Il a également demandé que les notes d'introduction au budget soient à l'avenir tenues à la disposition des membres du Comité.

237. Au cours du débat général qui a suivi l'introduction, on a relevé que bien que le Secrétariat ait présenté un rapport financier pour l'exercice 1984/85, le compte-rendu des résultats des activités du Secrétariat Général au cours de la même période n'a pas été donné. Le Secrétariat a été prié de présenter à l'avenir un rapport sur les résultats de ses activités. Les Ambassadeurs ont voulu savoir non seulement, la manière dont les ressources financières placées à la disposition du Secrétariat avaient été dépensées mais également, quels avaient été les résultats obtenus.

238. On a indiqué que le budget présenté ne reposait pas sur un programme bien défini, mais qu'il était plutôt surchargé de dépenses non orientées vers le développement. Le Secrétariat a continué de surévaluer ses demandes de crédits.

.../...

239. On a reconnu à l'unanimité que les résolutions et décisions de la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement devaient être mises en oeuvre mais que l'accent devait être mis sur les programmes prioritaires. En outre, d'importantes sommes sont allouées au code budgétaire des voyages pour des missions dont les objectifs ne sont pas définis. On a demandé que l'accent soit mis par conséquent dans les budgets à venir sur les programmes de développement tels que la recherche scientifique, la production agricole et alimentaire, les secteurs prioritaires de la santé et autres secteurs de développement des économies africaines.

240. Des propositions ont été faites sur la mise en oeuvre de la résolution relative à l'adoption du portugais comme langue de travail de l'Organisation. On a proposé à cet égard que des contacts soient établis avec la CEA pour savoir si elle l'avait comme langue de travail afin qu'elle collabore avec le Secrétariat de l'OUA dans la mise en oeuvre de ladite résolution.

241. Prenant la parole, plusieurs délégations se sont opposées à toute augmentation du budget 1986/87, par rapport au budget 1985/86. Elles ont rappelé à cet égard les directives du Conseil des Ministres fixant une progression zéro du budget. Une délégation a même établi une fourchette budgétaire de 20 à 22 millions de dollars.

242. C'est dans ce sens que la délégation du Rwanda a donné lecture d'une déclaration de son Gouvernement, aux termes de laquelle le Rwanda souhaitait que le budget ne subisse aucune augmentation - et qu'il soit même - dans la mesure du possible inférieur au budget actuel, en raison des contrecoups de la crise économique mondiale subis par les pays africains. S'agissant des augmentations liées à la mise en oeuvre des résolutions du 21ème Sommet, celles-ci pourraient être fournies à partir des économies réalisées sur le budget en cours ou des sommes provenant du paiement des arriérés de contributions.

243. Le Président a résumé les débats concernant le budget en disant que les diverses interventions avaient souligné la nécessité d'un budget davantage axé sur le développement et de croissance zéro par rapport au budget précédent.

244. Les observations portant sur le budget présenté ont fait ressortir que le document ne comportait aucun détail sur les sources de revenu et sur les montants prévus pour couvrir les dépenses. Les membres du Comité ont donné leur position quant à la création de nouveaux postes dans les Bureaux Régionaux. Ils ont estimé que ces postes étaient inutiles et qu'il faudrait réduire le nombre des fonctionnaires de l'Organisation ; d'autres mesures devront également être prises pour réduire le budget proposé.

245. Il a ajouté que bien que l'on ait demandé au Secrétariat de présenter un budget de croissance zéro, il lui incombe également de mettre en oeuvre des résolutions et des décisions qui ont d'importantes incidences financières. Les fonds nécessaires doivent être fournis à ces fins. Le Secrétariat ne peut pas revenir sur la mise en oeuvre des résolutions et décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, en particulier sur celle portant sur l'adoption du Portugais comme langue de travail de l'OUA.

.../...

246. Le Président a également attiré l'attention du Comité sur le problème des contributions qui a gêné considérablement le fonctionnement du Secrétariat. Le fait que les rapports financiers indiquent souvent des reliquats importants n'implique pas nécessairement que le Secrétariat a surestimé ses prévisions. Ils existent parce que les fonds n'étaient pas disponibles. Ces reliquats qui semblent n'avoir pas été dépensés ne sont que des chiffres théoriques et ne représentent pas des liquidités réelles.

247. Le résumé du Président a ensuite fait l'objet d'un débat qui a abouti à une proposition appuyée par les membres du Comité à savoir, qu'il faudra accorder au Secrétariat le même montant que celui approuvé pour le budget de l'exercice 1985/86 auquel il conviendra d'ajouter les incidences financières afférentes à la mise en œuvre des résolutions de la 21^{ème} Conférence au Sommet. Avec cet ajout, le budget de l'exercice 1986/87 se chiffrera à 25.538.387,00 dollars EU. Il appartiendra au Secrétaire Général de procéder à tout réaménagement qu'il jugera nécessaire des divers rubriques budgétaires. L'argument qui sous-tend cette proposition est que, même si le budget ne doit pas dépasser celui de 1985/86, tout concourt à donner au Secrétaire Général l'occasion de réaliser ses plans de réorganisation du Secrétariat et d'assurer la mise en œuvre des résolutions du Sommet.

248. Après cette proposition, le Secrétaire Général a fait une intervention, déclarant qu'il n'y voyait aucune objection. Il a souligné qu'il s'était en fait servi du budget de 1985/86 pour établir les prévisions budgétaires 1986/87. Il a cependant rappelé aux membres du Comité qu'ils demandaient l'élaboration de projets et d'activités qui entraînent des incidences financières supplémentaires. Il a cité en particulier la création d'un nouveau Bureau à Malabo, l'adoption du Portugais comme langue de travail et la nécessité d'établir un budget-programme. L'exécution de tout projet exigerait d'entreprendre des missions, des recherches et des consultations auprès des gouvernements et des organisations internationales. Si les changements et les améliorations qu'il compte apporter au sein du Secrétariat doivent se matérialiser, il y aura inévitablement des incidences financières.

249. Pour conclure, le Secrétaire Général a déclaré que si les Etats membres voulaient améliorer le fonctionnement du Secrétariat, ils doivent être prêts à débloquer les fonds nécessaires. Le Secrétariat relève des gouvernements et collabore avec des organisations internationales et d'autres institutions. En outre, il entreprend conjointement des activités avec certaines institutions spécialisées des Nations Unies, activités auxquelles l'Organisation doit apporter sa contribution. Le Secrétariat Général doit aussi participer aux réunions et aux activités organisées par les Etats membres. Il doit donc faire face aux dépenses qu'occasionnent ces activités. Il a assuré que les missions des fonctionnaires feront l'objet d'un contrôle serré, les délégations du Secrétariat seront limitées au maximum. Le Secrétaire Général a finalement dit aux membres du Comité que le budget de 1985/86 avec une demande supplémentaire de fonds pour couvrir les nouvelles activités relatives à la mise en œuvre des résolutions sus-mentionnées.

250. Le Comité Consultatif a terminé la discussion sur ce point de l'ordre de jour en adoptant la recommandation suivante :

.../...

RECOMMANDATION

251. LE COMITE CONSULTATIF, CONSCIENT DU FAIT QUE L'ORGANISATION EST DOTE E AUJOURD'HUI D'UN NOUVEAU SECRETAIRE GENERAL QUI JOUIT DE LA PLEINE CONFLANCE DU COMITE, A DECIDE D'APPROUVER UN BUDGET GLOBAL S'ELEVANT A 25.538.387,00 DOLLARS EU POUR L'EXERCICE FINANCIER 1986/1987. IL SERA LOISIBLE AU SECRETAIRE GENERAL DE REPARTIR CE MONTANT ENTRE LE SIEGE ET LES BUREAUX REGIONAUX ET DE PRESENTER PAR EXEMPLE AU COMITE CONSULTATIF, POUR ADOPTION EVENTUELLE, DE NOUVEAUX CREDITS CHIFFRES, TOUT EN TENANT COMPTE DE LA MISE EN OEUVRE DE TOUTES LES DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES ET DE LA CONFERENCE AU SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT.
252. A la reprise des débats, le Président a invité le Secrétaire Général à présenter ses propositions sur le crédit de 25.538,387 dollars EU que le Comité Consultatif a approuvé pour le budget 1986/87.
253. Le Secrétaire Général a remercié le Président de lui avoir permis de prendre la parole à la réunion. Il a déclaré que le Comité Consultatif avait approuvé un budget total de 25.538.387,00 dollars EU au titre de l'Exercice Financier 1986/87, laissant au Secrétaire Général le soin de répartir cette somme entre la Siège et les Bureaux Régionaux et de soumettre au Comité Consultatif pour adoption, tout crédit supplémentaire nécessaire à la mise en oeuvre de toutes les décisions du Conseil des Ministres et de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.
254. Le Secrétaire Général a déclaré que c'est pour lui un insigne honneur et un grand privilège d'avoir pris la parole ; et que c'est là une preuve de la confiance que le Comité Consultatif porte au Secrétariat Général. Il a par conséquent exprimé le souhait de présenter le budget révisé tel que demandé par le Comité.
255. Le Secrétaire Général a alors procédé à l'analyse des deux options que lui-même et ses collaborateurs ont choisies pour ajuster le budget.
256. Il a expliqué que la première option comportera la compression du personnel, la suppression de certains postes vacants et de postes actuellement occupés par plusieurs autres personnes au sein de l'Organisation.
257. En parlant des Bureaux Régionaux, il a expliqué que l'Organisation ne dispose pas suffisamment de ressources pour financer seize Bureaux Régionaux et Sous-Régionaux. En conséquence, la deuxième option consistera inévitablement à proposer la fermeture de certains Bureaux Régionaux. Etant donné l'aspect politique de ces mesures, il a décidé de procéder par région. Selon l'étude menée, la fermeture du Bureau d'Accra, en Afrique de l'Ouest a été proposée, celle du Bureau de Bangui en Afrique Centrale, et celle du Bureau de Kampala en Afrique de l'Est. Il a été en outre proposé qu'il soit sursis à la mise en oeuvre de la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement concernant l'ouverture du Bureau de Malabo.

.../...

258. Il a expliqué qu'il agissait en toute bonne foi et que, étant nouveau à l'Organisation, il n'avait aucun préjugé ni aucune arrière-pensée en proposant la fermeture de ces Bureaux.

259. Il a souligné le fait que les deux options étaient d'ordre politique. Il n'ignore pas que les pouvoirs du Comité Consultatif sont limités en ce qui concerne la prise de certaines décisions. Du reste, il a estimé qu'il était de son devoir de faire savoir au Comité Consultatif la vraie nature de certaines des décisions et mesures qui l'ont poussé à présenter ce projet de budget.

260. Le Secrétaire Général a ensuite informé le Comité Consultatif qu'en examinant ces mesures, ce projet de budget révisé permettra d'économiser environ 1.650.000 dollars EU qui pourront être utilisés à bon escient et de la manière suivante :

- 750.000 dollars EU seront alloués aux Etats de la Ligne de Front et de l'Afrique Australe comme soutien économique de l'Organisation à ces Etats.
- 250.000 dollars EU seront réservés pour dédommager les Etats de la Ligne de Front et de l'Afrique Australe qui seraient affectés par les sanctions.
- 500.000 dollars EU seront mis à la disposition de certaines institutions existant déjà s'occupant de la lutte contre la sécheresse en Afrique.
- 500.000 dollars EU seront mis à la disposition de certaines institutions existant déjà s'occupant de la lutte contre la sécheresse en Afrique.
- 50.000 dollars EU seront consacrés à la participation de l'Afrique aux activités de secours menées par les pays du Tiers-Monde touchés par les catastrophes naturelles.
- Le reliquat de la somme sera consacré à l'amélioration des murs et des locaux du Siège.

261. Après avoir présenté les grandes lignes du projet de budget, le Secrétaire Général a conclu son allocution en déclarant qu'il avait fait ces propositions en sa qualité de Secrétaire Général et qu'il attendrait la décision du Comité Consultatif.

262. Le Président a alors donné la parole aux membres du Comité Consultatif qui ont manifesté leur intention de faire des remarques sur l'allocution du Secrétaire Général.

263. Plusieurs délégations ont pris la parole pour louer, féliciter le Secrétaire Général pour la révision du projet de budget dans les limites du plafond qui lui a été fixé. Ils ont estimé qu'il a essayé de mettre en oeuvre les décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernement et qu'il a également tenu compte de la crise économique que connaît l'Afrique. Par ailleurs, il a non seulement respecté les recommandations du Comité qui demandait l'exécution d'un budget de croissance zéro, mais a également pris des mesures concrètes et positives en vue de réduire considérablement le budget. A cet égard, les membres du Comité ont exprimé leur gratitude, leur satisfaction et leur soutien sans réserve au Secrétaire Général pour sa décision de restructurer et de renforcer le Secrétariat Général afin de le rendre efficace.

264. Certains délégués ont approuvé les propositions du Secrétaire Général tout en souhaitant que ces propositions contribuent à l'amélioration du fonctionnement et du rendement du Secrétariat Général.

265. Néanmoins d'autres délégations, tout en appréciant et en approuvant les propositions du Secrétaire Général, ont fait remarquer qu'elles n'étaient pas mandatées par leur gouvernement pour discuter de ces questions et ont demandé qu'une étude minutieuse soit entreprise avant toute décision sur ces questions. Ils ont estimé qu'il faudrait clarifier certaines questions et procédures avant l'application de ces décisions. Ils ont par conséquent fait les suggestions suivantes :

- S'agissant de la suppression des postes et de la fermeture de certains Bureaux Régionaux, le Secrétaire Général devra soumettre pour étude au Comité Ad Hoc des 14 sur les Structures, un document qui sera par la suite présenté au Conseil des Ministres et à la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour décision.
- Concernant la proposition du Secrétaire Général de fermer le Bureau d'Accra, l'une des délégations a souligné que ce bureau était dirigé conjointement par l'OUA et d'autres Organisations et que ces dernières devraient être consultées avant toute décision finale.
- Le Secrétaire Général devra entreprendre une étude minutieuse qui lui permette d'appliquer ses propositions avec justice et équité.
- Du fait que les mesures à prendre sont en quelque sorte de nature politique, le Secrétaire Général devra en informer les Etats membres par écrit.
- Le Secrétaire Général pourrait réduire davantage les dépenses afférentes aux missions et aux voyages tout en veillant à ce que les conférences et les réunions de l'OUA ne fassent pas double emploi avec celles de la CEA.

.../...

- Le Secrétaire Général devra mettre à la disposition de ces institutions, y compris celle qui vient d'être créée en Afrique Centrale, la somme prévue comme contribution de l'OUA dans le cadre de l'assistance économique aux institutions de lutte contre la sécheresse en Afrique.

266. Après l'examen des propositions par les membres du Comité Consultatif, le Président a demandé au Secrétaire Général de répondre aux questions qui lui ont été posées par certains membres dudit Comité.

267. Le Secrétaire Général a remercié toutes les délégations qui ont pris la parole pour le féliciter de son intervention.

268. Pour ceux qui estiment que certaines de ses propositions sont arbitraires, le Secrétaire Général a expliqué quelles en étaient les raisons. Il a fait savoir que le cas de l'Organisation était analogue à celui du malade dont l'état critique nécessite d'urgence une intervention chirurgicale, pour le sauver. Le Secrétaire Général estime donc qu'il doit agir sans tarder. Il ne doit pas rester les bras croisés parce que ce budget doit être exécuté au cours de l'exercice 1986/87 et qu'il n'aura fait que deux ans à l'Organisation. Puisqu'il a une mission à accomplir, il demande le soutien du Comité Consultatif.

269. S'agissant de la suppression des postes et des Bureaux, il a déclaré qu'il n'avait aucune arrière pensée étant donné qu'il est nouveau à l'Organisation, il n'a pas non plus de préjugés mais agit en toute bonne foi et dans l'intérêt de l'Organisation. Il a assuré le Comité de la méthode rationnelle qui serait employée dans l'application des mesures de compression. Il croit aux objectifs qui ont motivé la création de seize Bureaux, mais estime qu'il ne faudrait pas perdre de vue que les ressources disponibles sont inadéquates pour faire fonctionner normalement et efficacement lesdits Bureaux. Il n'ignore pas non plus les conséquences politiques qui pourraient en découler mais estime qu'il faudrait prendre des mesures concrètes et courageuses si l'on veut que l'Organisation fonctionne normalement.

270. S'agissant des missions et des voyages, le Secrétaire Général a expliqué qu'il a réduit les dépenses supplémentaires y afférentes en appliquant les chiffres de l'année précédente. Il a assuré le Comité Consultatif que le montant figurant au projet de budget sera judicieusement utilisé et que le nombre des fonctionnaires devant entreprendre des missions sera réduit au strict minimum.

271. Le Président a remercié le Secrétaire Général de ses explications. Les membres du Comité étant ses conseillers, des éclaircissements sur certains points leur étaient nécessaires. Ils doivent par conséquent oeuvrer main dans la main car le Secrétaire Général aura également besoin du soutien du Comité dans le cadre du mandat qui lui a été confié. Le Président a assuré le Secrétaire Général que le Comité Consultatif le guidera et l'assistera pendant les moments difficiles.

.../...

272. Deux délégations, à savoir le Ghana et l'Ouganda, ont émis des réserves quant aux propositions du Secrétaire Général et ont demandé que ces réserves figurent dans le procès-verbal.

273. La délégation du Ghana a fait la déclaration suivante :

"Monsieur le Président, au cours de nos débats, plusieurs délégations ont fait savoir qu'elles requéraient davantage d'informations sur les propositions faites par le Secrétaire Général ; que les détails de ces propositions devaient être soumis par écrit pour nous permettre d'en mesurer toute la portée.

- Il a été souligné à maintes reprises que certaines des propositions faites par le Secrétaire Général étaient fondamentales et qu'elles ne pouvaient pas être considérées du point de vue, uniquement budgétaire ; que certains des problèmes qu'elles comportaient avaient été examinés par plusieurs Comités de l'OUA ; et qu'il faudrait permettre à ces mêmes Comités d'achever leurs travaux afin que les organes compétents de l'OUA prennent des décisions avant que ces propositions soient prévues au budget.

- Plusieurs délégations ont souligné également que le budget révisé du Secrétaire Général comporte plusieurs rubriques où des économies peuvent être réalisées. Ma délégation espérait que les diverses mesures sollicitées, auraient été prises avant l'adoption du budget. Puisque cela n'a pas été le cas et que le point de vue de la majorité semble avoir été négligé, ma délégation se voit dans l'obligation, d'émettre des réserves sur le budget".

274. La délégation de l'Ouganda a également déclaré que :

"Tout en se félicitant des efforts entrepris par le Secrétaire Général de l'OUA pour faire des propositions en vue d'apporter un changement aux structures de l'organisation, la délégation de l'Ouganda est convaincue que chacune de ces propositions doit être consignée par écrit et communiquée à tous les Etats membres pour leur permettre de se prononcer clairement sur lesdites propositions.

- L'Ouganda estime en outre que plusieurs des propositions faites verbalement par le Secrétaire Général et notamment celles de la fermeture des Bureaux Régionaux sont des propositions très délicates dont la portée dépasse les compétences du présent Comité. L'Ouganda, par conséquent, propose concrètement que des propositions faites par le Secrétaire Général soient réexaminées.

- La délégation de l'Ouganda a en outre fait savoir qu'au cas où sa proposition ne serait pas retenue, son pays émettrait des réserves sur la question".

.../...

RAPPORT D'ACTIVITES DES BUREAUX REGIONAUX ET SOUS-REGIONAUX

275. Le Président du Comité Consultatif a invité les Secrétaires Exécutifs et les Directeurs des Bureaux Régionaux et Sous-régionaux à présenter leurs rapports d'activités comme il est de règle lors de la session du Comité Consultatif sur les questions administratives, budgétaires, et financières.

SECRETARIAT EXECUTIF DE L'OUA AUPRES DES NATIONS UNIES A NEW YORK

276. Le Secrétaire Exécutif a informé le Comité que pendant les cinq années qu'il a eu le privilège de représenter l'OUA auprès des Nations Unies, il n'y a jamais eu autant d'activités tant au niveau des Nations Unies qu'à celui des Etats-Unis sur les questions relatives à l'Afrique, que cette année-ci. Il a fait état de deux principales questions à savoir : la situation économique en Afrique et le problème de l'Afrique Australe. En sa qualité de Chef de mission il a, a-t-il dit, accepté de donner plusieurs conférences sur les sujets sus-mentionnés dans plusieurs Etats.

277. A l'exception du cadre des Nations Unies, les médias américaines ont surtout porté leur attention sur les agitations en Afrique du Sud. Le Secrétaire Exécutif a informé les membres du Comité qu'il a été invité à plusieurs occasions à la télévision et à la radio ainsi qu'à des interviews organisés par des journalistes pour exposer la position de l'OUA sur la lutte que mènent les Noirs en Afrique du Sud contre le régime de l'apartheid.

278. Le Secrétaire Exécutif a dit qu'au moment où la Chambre des Représentants et le Sénat américains étudiaient la question des sanctions économiques à prendre contre l'Afrique du Sud, il s'était rendu à plusieurs reprises à Washington D.C. pour fournir des informations nécessaires au Membre du Congrès Williams Gray III dont les efforts ont abouti au projet de loi sur les sanctions au niveau de la Chambre des Représentants.

279. Le Secrétaire Exécutif a informé le Comité que le Révérend J. Jackson avait eu plusieurs réunions avec le Groupe Africain auprès des Nations Unies à New York. Il a réussi en outre à organiser une rencontre à Philadelphie avec Mme Dlaminy fille de M. Nelson Mandela et la convaincre d'accepter un chèque du Rev. Jesse Jackson.

.../...

280. Le Secrétaire Exécutif a fait savoir aux membres du Comité que le Bureau de New York a également oeuvré en étroite collaboration avec le Mouvement Trans-Africa et le Mouvement pour la Libération de l'Afrique du Sud (Free South African Movement) dirigés principalement par Randal Robinson, Directeur de Trans-Africa et le Révérend Walter Fauntleroy, Représentant du District de Colombie au sein du Congrès.

281. S'agissant des questions économiques, le Secrétaire Exécutif a dit que les deux Economistes du Bureau ont activement participé aux travaux du Sous-Comité Africain Chargé des Questions Economiques. Le Bureau de New York a, a-t-il dit, assuré une liaison étroite entre le Groupe à New York et le Comité Directeur sur les Questions Economiques qui a été mis sur pied par le 21ème Sommet pour coordonner les travaux de la Session Spéciale de l'Assemblée Générale.

282. Pour conclure, le Secrétaire Exécutif du Bureau de New York a dit que son Bureau connaîtra un rendement substantiel et meilleur lorsqu'il emménagera dans les nouveaux locaux modernes où tous les services pourront fonctionner normalement.

283. Après les réponses apportées par le Secrétaire Exécutif, le Président du Comité Consultatif l'a félicité pour son travail. Il a ensuite demandé au Comité de prendre acte du rapport.

BUREAU PERMANENT DE L'OUA A BRUXELLES

284. Le Directeur du Bureau de Bruxelles a informé les membres du Comité qu'à la date du 9 octobre, le Royaume de Belgique et le Bureau Permanent de l'Organisation de l'Unité Africaine ont procédé à la signature de l'Accord de Siège.

285. Il a déclaré que le Bureau Permanent de l'OUA à Bruxelles jouit désormais des privilèges et immunités diplomatiques et a montré aux membres du Comité l'Accord de Siège qu'il a amené de Bruxelles pour présentation au Secrétaire Général.

286. Au cours de réunions précédentes, a dit le Directeur, la délégation belge avait proposé de tenir périodiquement des réunions sur les possibilités de coopération entre la Belgique et l'OUA dans les domaines tels que :

- la situation en Afrique du Sud et en Namibie,
- la situation alimentaire en Afrique,
- les problèmes posés par la famine, la sécheresse et la désertification en Afrique.

287. Le Directeur a parlé des efforts que son Bureau a déployés au cours de l'année dans le cadre des négociations visant à établir des relations de travail avec les organisations suivantes :

.../...

- i) - la Communauté européenne et le Parlement européen,
- ii) - le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et
- iii) - les Organisations non gouvernementales et les Comités belge et néerlandais contre le colonialisme et l'apartheid.

288. Au terme de la présentation du rapport du Directeur de Bruxelles, le Comité a demandé que des exemplaires de l'Accord de Siège qui a été signé soit remis aux membres du Comité avant la soumission au Conseil des Ministres pour ratification. Le Comité a aussi demandé que le Secrétariat Général étudie les implications juridiques de l'Accord.

289. Le Président a ensuite remercié le Directeur et demandé au Comité de prendre acte du rapport.

SECRETARIAT EXECUTIF DE L'OUA AUPRES DES NATIONS UNIES - GENEVE

290. Etant donné que des exemplaires du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif du Bureau de Genève n'étaient pas prêts pour être distribués aux membres du Comité Consulstatif, le Président a demandé au Secrétaire Exécutif de présenter oralement son rapport. Il a proposé que le Secrétaire Exécutif donne, par la suite, au Secrétariat une copie de son rapport pour reproduction et distribution aux membres.

291. Le Secrétaire Exécutif, a alors fait un bref rapport sur les activités menées au cours de l'année. Il a déclaré que les comptes étaient bien tenus et les subventions régulièrement reçues. Il a parlé du rôle du Secrétaire Exécutif qui assure la liaison avec les institutions des Nations Unies à Genève et qui coordonne également les activités du Groupe Africain.

292. Il a mis l'accent sur les activités du Secrétariat Exécutif dans les domaines politique, économique et social et sur la participation du Secrétariat aux différentes conférences organisées par les institutions des Nations Unies. Il a parlé des activités entreprises dans le cadre de la lutte contre le colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale en Afrique Australe et de la mise en oeuvre de la recommandation de la CIARA II.

293. Il a ensuite déclaré que les réunions du Groupe Africain ne pouvaient pas se tenir dans le Bureau de Genève en raison du manque d'espace et a demandé que le Bureau actuel soit transféré dans les locaux plus grands lorsque les fonds seront disponibles. Pour terminer, il a attiré l'attention du Comité sur la demande faite par le Groupe Africain concernant la restructuration du Bureau de Genève.

294. Des questions ont été posées à savoir quand et combien de fois le Groupe Africain se réunissait. Le Secrétaire Exécutif a répondu que des salles sont retenues aux Nations Unies à Genève, pour les réunions, sur instructions du Président du Groupe Africain. Il a déclaré que les réunions se tenaient une fois toutes les deux ou trois semaines à moins qu'il n'y ait des réunions très importantes.

304. S'agissant de l'Institut Culturel Afro-Arabe, les projets de documents sont prêts et seront soumis à la 8ème Session de la Commission Permanente pour la Coopération Afro-Arabe devant se réunir à Damas.

305. Le Président du Comité Consultatif a remercié le Secrétaire Exécutif et a demandé au Comité de prendre acte du rapport.

BUREAU D'ACCRA, GHANA

306. Dans le cadre de la présentation du rapport d'activités du Bureau d'Accra, le Directeur a informé le Comité qu'il était le seul fonctionnaire scientifique du Bureau et qu'il était par conséquent nécessaire de lui adjoindre un deuxième fonctionnaire scientifique.

307. Le Directeur du Bureau d'Accra a rappelé aux membres du Comité Consultatif que la Commission mixte de l'Alimentation et de la Nutrition pour l'Afrique a été créée en 1963 au termes d'une Convention passée entre trois organisations internationales à savoir : la FAO, l'OMS et la CCTA (Commission pour la Coopération Technique en Afrique). Lorsque la CCTA a abandonné ses activités en 1964/65, certains de ses fonctions ont été progressivement reprises par l'OUA y compris celles relevant de la compétence de la Commission Mixte.

308. La Commission Mixte a été créée en raison des problèmes de l'alimentation et de la nutrition qui ont été reconnus par les pays africains comme étant une question prioritaire.

309. Le rôle de la Commission Mixte est de promouvoir la coordination, la liaison et l'échange d'informations sur la situation de l'alimentation et de la nutrition en Afrique, de promouvoir les programmes multisectionnels nationaux d'alimentation et de nutrition, de même que la recherche appliquée et la formation en science et en technologie alimentaires ainsi qu'en nutrition.

310. Toutes les trois agences de financement, à savoir la FAO, l'OMS et l'OUA ont chacune nommé un Secrétaire scientifique pour former le Secrétariat de la Commission. Le Siège de la Commission se trouve à Accra, Ghana et la Commission compte actuellement 43 Etats membres.

311. La Commission Mixte Régionale FAO/OMS/OUA de l'alimentation et de la nutrition constitue un instrument important de la coopération inter-institutions dans un domaine vital pour les Etats membres de l'OUA. Les activités du Secrétariat sont devenues plus opérationnelles et c'est ainsi que des missions de programmation de l'alimentation et de la nutrition ont été entreprises dans certains Etats membres.

312. Les missions de programmation de l'alimentation et de la nutrition qui constituent un élément important du programme de travail de la Commission sont organisées conformément au Plan d'Action de Lagos et aux Plans Directeurs de l'OMS sur les missions relatives à la nutrition.

313. Les directives sur l'alimentation des enfants, établies en collaboration avec le Secrétariat de la Commission Mixte ont été imprimées grâce à l'assistance de l'UNICEF au Ghana et du "Rotary International" en Ouganda. Le Libéria a également préparé et soumis des directives.

295. Le Président du Comité Consultatif a ensuite remercié le Secrétaire Exécutif et le Comité a pris note du rapport.

DELEGATION PERMANENTE DE L'OUA AUPRES DE LA LIGUE DES ETATS
ARABES A TUNIS

296. Le Secrétaire Exécutif a rappelé le mandat de la Délégation Permanente de l'OUA auprès de la Ligue des Etats Arabes à Tunis, consistant notamment :

- a) - à maintenir des relations de travail entre le Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine et le Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes pour la mise en oeuvre de la Coopération Afro-Arabe ; et
- b) - à suivre l'évolution des dossiers de la coopération afro-arabe devant les hautes instances de la Ligue des Etats Arabes.

297. Le Secrétariat Exécutif assiste et participe à ce titre aux réunions des instances politiques et des institutions spécialisées de la Ligue des Etats Arabes et en fait rapport au Secrétaire Général de l'OUA.

298. Il participe par ailleurs avec les services compétents des deux Secrétariats Généraux de l'OUA et de la LEA à l'organisation matérielle des différentes réunions des Experts et des Organes exécutifs de la coopération afro-arabe.

299. En dehors de sa mission principale, la Délégation Permanente de l'OUA a, pendant la période considérée, participé au Siège de l'OUA à Addis Abéba, à la préparation et à la mise au point des rapports des deux Secrétariats Généraux (OUA/LEA) et des autres institutions spécialisées (BAD, BADEA, CEA).

300. Ces documents ont été élaborés pour la huitième session de la Commission Permanente pour la Coopération Afro-Arabe. Le Secrétaire Exécutif a également informé les membres du Comité qu'il a pris part pendant la période considérée à plusieurs autres réunions.

301. Le Secrétaire Exécutif a fait savoir aux membres du Comité qu'il avait participé aux travaux préparatoires techniques de la 8ème Session de la Coopération Afro-Arabe devant se tenir en janvier 1986 à Damas (Syrie).

302. Après la présentation du rapport par le Secrétaire Exécutif, une délégation a demandé si les Etats arabes versaient des contributions au titre du Fonds Spécial pour la Sécheresse et la Famine. Le Secrétaire Exécutif a aussi été invité à fournir des renseignements sur l'Institut Culturel Afro-Arabe.

303. Le Secrétaire Exécutif a répondu qu'il avait déjà pris contact avec les Etats arabes qui n'avaient pas encore payé de contribution au titre de ce Fonds et qu'il attendait leur réaction.

314. Le Directeur a fait un bref compte rendu d'une méthodologie pour les enquêtes socio-économiques nationales couvrant la santé, la nutrition, la consommation alimentaire, méthodologie que le Secrétariat est entrain de mettre au point. Son élaboration se fait par étapes, d'abord dans deux villages du Ghana et ensuite dans quatre régions au Nord de l'Ouganda.
315. Le Secrétariat compte entreprendre le même procédé et la même expérience dans d'autres pays africains en vue d'établir une méthodologie pour les enquêtes et la surveillance de l'alimentation et de la nutrition pour les pays africains.
316. Les membres du Comité Consultatif ont fait leurs observations sur le rapport. Ils ont demandé instamment que le Bureau redouble d'efforts pour aboutir à de meilleurs résultats en matière d'auto-suffisance alimentaire et pour lutter contre le problème de la faim en Afrique. L'OUA devrait lancer plusieurs campagnes en faveur de la participation d'experts africains au Conseil Interministériel Africain de l'Alimentation. On a aussi relevé que les missions effectuées dans certaines régions africaines n'avaient pas englobé la partie septentrionale du continent qui connaît aussi le problème de la désertification.
317. Le Directeur du Bureau d'Accra a répondu que le facteur temps n'avait pas permis aux missions de se rendre dans certains pays et que des pays d'Afrique du Nord recevaient de telles visites en temps opportun. Il a conclu en disant que huit Etats membres de l'OUA ne faisaient pas encore partie de la Commission Mixte et il leur a demandé instamment de s'y joindre.
318. Le Président a ensuite remercié le Directeur et a demandé au Comité de prendre acte du rapport.

OUA/CSTR - Rapport d'activités du Bureau de Lagos 1984/85

319. Le Secrétaire Exécutif du Bureau de la CSTR Lagos a présenté le rapport d'activités de ses Bureaux pour l'exercice 1984/85. Il a rappelé que le Bureau de Lagos supervise les activités de 3 Bureaux Sous-régionaux à savoir : le Conseil Phytosanitaire Interafricain (CPI) à Yaoundé, Cameroun qui s'occupe de la quarantaine des plantes, le Bureau Interafricain des Sols (BIS) à Bangui, République Centrafricaine qui s'occupe des techniques d'aménagement des sols et le Bureau Interafricain des ressources animales (BIRA) à Nairobi, Kenya, chargé quant à lui de la santé et de production animale. Outre ces trois Bureaux Sous-régionaux, le Bureau de Lagos est également responsable de deux Bureaux de Coordination de l'OUA, l'un à Conakry, Guinée et l'autre à Ouagadougou, Burkina Faso.
320. Le Secrétaire Exécutif a informé les membres du Comité d'une invention scientifique faite au Burkina Faso pour des chercheurs africains et qui consiste en un matériel destiné aux paysans et qui sert à éviter les pertes en eau et la stagnation de l'eau autour des plantes.

Il a affirmé que ce matériel est beaucoup moins cher qu'un autre similaire qui serait acheté à l'extérieur de l'Afrique.

.../...

321. Un autre succès du Bureau de Lagos est la création du Bureau de Coordination à Conakry, Guinée dont les principaux objectifs comprennent notamment l'étude intégrée des ressources naturelles et humaines en vue de l'élaboration d'une stratégie pour la protection et le développement du massif du Fouta Djallon. Il a également fait part des efforts déployés par le Bureau de Lagos dans la création du Bureau Interafricain des Forêts Tropicales qui sera basé à Malabo, Guinée Equatoriale.

322. Le Secrétaire Exécutif à Lagos et ses Bureaux Sous-régionaux à Yaoundé, Bangui et Nairobi ont produit un certain nombre de publications scientifiques notamment : la Pharmacopée africaine (1985), le journal des plantes médicinales africaines, les sols africains, les nouvelles de l'OUA/CSTP, le Bulletin de la Recherche sur les Plantes Médicinales Africaines, le Bulletin de la Santé et de la Production Animale en Afrique, la protection des végétaux et les cartes de répartition des principaux parasites et maladies des cultures en Afrique, les Bulletins sur les Epizooties, les publications sur la génétique animale ; certaines de ces publications ont été distribuées aux membres du Comité Consultatif.

323. Le Secrétaire Exécutif a informé les membres du Comité que des stations de recherche scientifique ont été créées au Burkina Faso, au Bénin et au Cameroun et des plans existent qui prévoient la création d'avantage de stations dans d'autres pays africains avec le service de chercheurs africains.

324. S'agissant de la formation, le Secrétaire Exécutif a dit que des stagiaires venant de sept pays d'Afrique Australe viennent d'achever leur formation et d'autres venant de six pays francophones d'Afrique de l'Ouest débuteront très prochainement leur formation, et que par ailleurs ce programme de formation sera étendu à l'Afrique du Nord et se poursuivra jusqu'à ce que tous les Etats membres soient couverts.

325. Le Bureau de Nairobi dispose des meilleurs services publics, il est mieux équipé que tous les Bureaux de la CSTP.

326. Le Bureau de Nairobi prépare actuellement la campagne d'éradication de la peste bovine qui débute en 1986. Le Secrétaire Exécutif a fait remarquer que cette campagne aurait déjà dû démarrer si les bailleurs de fonds n'avaient pas retardé la fourniture des fonds. Il a signalé par ailleurs qu'il n'y a pas eu de mesures de suivi de la précédente campagne qui a eu lieu 15 ans plus tôt et que la situation reste inchangée sinon pire - d'où la nécessité d'une autre campagne. Le Bureau est par ailleurs activement engagé dans la lutte contre la trypanosomiase.

327. Le Bureau des Sols de Bangui ne dispose que d'un seul scientifique, et c'est la raison pour laquelle le travail de publication n'a pas été aisée jusqu'à présent. La situation devrait en principe s'améliorer avec le recrutement d'un deuxième scientifique.

328. Pour conclure son rapport d'activités des Bureaux de l'OUA/CSTR, le Secrétaire Exécutif a relevé certains problèmes auxquels sont confrontés ces Bureaux à savoir :

1. Difficulté à convaincre les Etats membres d'abriter les réunions;
2. Manque de ressources financières et de matériel pour la traduction et la distribution des publications scientifiques;
3. A l'exception du Bureau de Nairobi, l'état des autres Bureaux de l'OUA/CSTR est nettement en deça des normes minimales internationales requises.

329. Les membres du Comité ont félicité le Secrétaire Exécutif pour le succès des activités des Bureaux de la CSTR et l'ont encouragé à poursuivre ses efforts. Toutefois, certaines délégations ont fait des observations et des commentaires. En réponse à ces commentaires, le Secrétaire Exécutif a déclaré ce qui suit :

- i) La maladie du SIDA : Le Secrétaire Exécutif a expliqué que de nombreux hommes de science étrangers ont pris contact avec le Secrétariat Exécutif en vue d'obtenir des échantillons aux fins d'expériences sur la maladie, mais qu'il a refusé de fournir toute information, d'autant qu'elle pourrait être utilisée comme arme pour indexer l'Afrique comme étant la source de la maladie.
- ii) Traduction arabe des publications de la CSTR - Le Secrétaire Exécutif a reconnu la nécessité de traduire toutes les publications scientifiques dans toutes les langues de travail de l'OUA. Il a expliqué les difficultés qu'il rencontre pour faire traduire les publications techniques en arabe. Cependant le Comité a exigé que toutes les publications paraissent dans toutes les langues de travail de l'OUA.
- iii) Distribution des publications scientifiques aux Etats membres :
Il a expliqué que de nombreux documents ont été publiés au cours des années passées, mais leur distribution n'a pas été efficace. Le Secrétaire Exécutif a pris note de la proposition d'obtenir les adresses des institutions scientifiques nationales des Etats membres en vue de faciliter la distribution de ces ouvrages importants, il espère en assurer la distribution lorsque des fonds seront disponibles.
- iv) Extension des activités à d'autres parties du Continent : Il a convenu avec les membres du Comité que les activités des Bureaux de la CSTR doivent absolument être étendues aux pays de l'Afrique australe, étant donné que l'OUA/CSTR entretient actuellement des liens de travail étroits avec la SADC.

- v) Diffusion de l'information scientifique : Il a été expliqué que la diffusion des informations aux Etats membres se fait également par le biais des Foires Panafricaines du Commerce, mais le Secrétaire Exécutif a été invité à appliquer les propositions faites concernant la diffusion de toutes les publications.
- vi) Collaboration avec les institutions scientifiques des Etats membres : Le Secrétaire Exécutif est d'accord en ce qui concerne l'instauration d'une collaboration avec les institutions scientifiques des pays membres, les Universités par exemple.
- vii) Appui des Organisations internationales : Le Secrétaire Exécutif établira des contacts avec l'UNESCO et des organisations similaires pour obtenir leur appui.
- viii) Médecine traditionnelle : Le Secrétaire Exécutif a déclaré qu'il avait dûment pris note de l'observation selon laquelle la CSTR devrait mettre un accent plus marqué sur la médecine traditionnelle, cette médecine étant celle à laquelle ont couramment recours 85% des populations africaines et notamment villageoises.

330. Le Comité Consultatif a remercié le Secrétaire Exécutif et a ensuite pris acte du rapport d'activité des Bureaux de la CSTR.

COMITE DE LIBERATION - BUREAU DE DAR-ES-SALAAM -
RAPPORT D'ACTIVITES 1984/85

331. Le Secrétaire Exécutif du Bureau de Dar-es-Salaam s'est excusé auprès des membres du Comité Consultatif qui n'avaient pas reçu son rapport, du fait que le Secrétariat ne l'avait pas préparé dans toutes les langues de travail.

332. Le Président du Comité Consultatif a déploré le retard intervenu dans la préparation du rapport et a demandé au Secrétaire Exécutif de procéder à une présentation orale dudit rapport.

333. Le Secrétaire Exécutif a tout d'abord donné des détails sur les réunions auxquelles il avait assisté, comme suit :

- Du 15 au 30 août 1984, le Secrétaire Exécutif a assisté à une réunion de l'Institut des Nations Unies pour la Namibie qui s'est tenue à New York. En septembre 1984, il faisait partie de l'Equipe d'Observateurs du Secrétariat Général qui a assisté à la Conférence Ministérielle des pays non-alignés, à Luanda. En octobre 1985, il était membre de la délégation qui a accompagné le Président en exercice de l'OUA dans sa tournée dans les Etats de la Ligne de Front. Toujours en octobre 1985, il s'est rendu à Harare d'urgence pour consultations avec les autorités zimbabwéennes.

334. Le Secrétaire Exécutif a rendu un hommage spécial au Président en exercice de l'OUA pour avoir été le premier Chef d'Etat à visiter les bureaux du Comité de Libération et pour avoir été aussi loin au sud du continent, au Lesotho. Il a également reconnu les mérites du Président pour les efforts qu'il déploie en vue de faire payer aux Etats membres leurs contributions au titre du Fonds Spécial du Comité de Libération.

335. Vers la fin de l'Exercice, le Bureau était occupé à préparer les comptes de fin d'année en vue de la vérification externe. Le Vérificateur Interne a effectué ses visites de routine dans les trois Bureaux sous-régionaux de Lusaka, Maputo et Luanda.

336. Les principaux travaux de rénovation des bâtiments sont terminés, il faut à présent des fonds pour les travaux mineurs.

337. L'Employé/Comptable a été promu Adjoint Comptable occupant ainsi le poste qui était vacant depuis 1 an et demi. L'Adjoint Comptable de Lusaka a pris sa retraite et a déjà été remplacé.

338. Le Bureau s'est également occupé de mettre en oeuvre les décisions relatives à la lutte de libération, émanant du Sommet.

339. Le Secrétaire Exécutif a indiqué qu'au 20 novembre 1985 les arriérés au titre du Fonds Spécial s'élevaient à 14.672,729.80 \$EU, et que malgré les nombreux appels lancés aux Etats membres, ceux-ci n'ont toujours pas payé. Il a en outre dit que la lutte de libération était reconnue dans le monde entier et que les donateurs internationaux y contribuaient en fournissant des fonds. L'assistance provient par exemple de l'UNESCO, du FISE et du PNUD.

340. Les membres du Comité Consultatif ont remercié et félicité le Secrétaire Exécutif pour son rapport complet et détaillé. Ils ont fait des commentaires et des observations et parmi ceux-ci :

i) Coopération entre les Bureaux de New York et de Dar-es-Salaam

Le Secrétaire Exécutif a expliqué que les Bureaux de Dar-es-Salaam et de New York mènent des consultations concernant les activités du Système des Nations Unies sur la lutte de libération et autres questions comme les dates des réunions;

ii) Allocation de fonds aux mouvements de libération :

Le Secrétaire Exécutif a informé le Comité que le rapport d'activités est limité aux activités administratives générales relatives au Fonds Général. Mais les activités relatives au Fonds Spécial ne concernent que le Comité de Libération auquel elles sont présentées.

iii) Entraînement et visites des camps militaires :

Le Secrétaire Exécutif a expliqué que tous les mouvements de libération devant entreprendre la lutte armée bénéficient d'une formation militaire. Ils bénéficient également d'une formation dans d'autres domaines tels que la santé, l'éducation, etc., par le biais des Institutions compétentes des Nations Unies. En raison des contraintes financières, les Experts militaires ne se rendent pas souvent sur les champs d'action.

341. Le Comité a ensuite pris note du rapport et remercié le Secrétaire Exécutif du Comité de Libération.

RAPPORT D'ACTIVITES DU BUREAU LINGUISTIQUE
INTERAFRICAIN DE KAMPALA
POUR L'EXERCICE 1984/85

342. Monsieur K. Mateene, Directeur du Bureau de Kampala présente son rapport en disant qu'alors que la plupart des pays africains étaient politiquement indépendants, la décolonisation linguistique restait encore à réaliser. Nous devons nous occuper de 1500 langues du continent africain mais jusqu'ici trois linguistes seulement sont employés par le Bureau de Kampala ce qui rend la tâche encore plus difficile et certains Etats membres ont déjà reproché au Bureau de n'avoir rien fait pour leurs langues respectives. Le Bureau ne dispose ni du personnel ni du matériel nécessaire pour remplir ses fonctions normalement. Toutefois le Bureau a fait quelques publications qui ont été distribuées aux membres du Comité Consultatif.
343. L'OUA n'a pas organisé une seule conférence sur les problèmes linguistiques en Afrique a-t-il dit, alors que l'UNESCO en a organisé plusieurs.
344. Le Directeur s'est également plaint d'être au grade P4 depuis 1972 et ne comprend pas pourquoi il n'a pas été promu.
345. Après l'examen du rapport, le Président du Comité lui a répondu qu'il s'agissait là d'une question interne de l'Organisation et que le Comité ne voulait pas s'y immiscer.
346. Les membres du Comité ont félicité le Directeur pour les publications et l'ont encouragé à continuer à travailler dans la même voie en dépit des ressources limitées dont il dispose. Une délégation a cependant relevé que la publication n'avait pas été traduite en arabe.
347. A une question posée par la délégation libyenne, le Directeur a répondu que la publication était parue en juillet 1985 et qu'étant donné qu'il n'y avait pas de traducteurs au Bureau de Kampala, la traduction de cette publication devra se faire au Siège.
348. Le Comité a remercié le Directeur du Bureau de Kampala et a ensuite pris acte du rapport.

RAPPORT D'ACTIVITES DU BUREAU DE NIAMEY
POUR L'EXERCICE 1984/85

349. M.D. Laya, du Centre d'Etudes linguistiques et historiques par tradition orale de Niamey, a remercié le Comité pour avoir permis au Bureau de construire un nouveau bâtiment qui rend les lieux plus présentables.
350. Il a ajouté que le Centre coordonne les activités des Centres régionaux et nationaux en matière de recherche sur les langues africaines, basée sur la tradition orale. Il aide aussi les Etats membres et les écrivains africains à entreprendre des travaux de recherche sur les langues et la tradition orale africaine. Les publications établies dans ce domaine seront mises à la disposition des Etats membres.
351. Il a informé le Comité que l'Accord de Siège entre l'OUA et le pays hôte avait été signé en mars 1985.

352. Il a présenté les publications faites par le Bureau et déclaré que le Bureau n'avait pas de problèmes particuliers. D'autres Centres de pays de l'Afrique de l'Est qui ne sont pas Membres de l'OUA mais ont les mêmes objectifs que le Bureau de Niamey, demandent souvent conseil au Bureau.

353. Le Directeur a dit au Comité qu'alors que la plupart des publications étaient fournies gratuitement aux États Membres, il a suggéré que certaines soient vendues de manière à réaliser des recettes qui permettront de subvenir aux frais d'affranchissement, par exemple.

354. Les membres du Comité ont ensuite félicité le Directeur pour ses efforts et ont demandé s'il y avait une différence quelconque entre les objectifs et les activités des Bureaux de Niamey et de Kampala.

355. En réponse à cette question, le Directeur a expliqué que les Bureaux de Niamey et de Kampala effectuaient plus ou moins le même travail mais que les activités de chaque Bureau étaient centrées sur les Régions dans lesquelles se trouvent ces Bureaux. Il espère que le Secrétariat Général se penchera sur la question étant donné que des membres du Comité estiment qu'il y a un certain double emploi ou chevauchement entre les activités de ces deux bureaux.

356. Le Comité a ensuite pris acte du rapport et remercié le Directeur du Bureau de Niamey.

POINT 6 : Rapport du Secrétariat Général sur la résidence
du Secrétaire Général de l'OUA : Document FBI/6 (XLI)

357. Le Président du Comité Consultatif a évoqué la question de la résidence du Secrétaire Général ainsi que l'importance historique de cette résidence pour le pays hôte, il a ajouté ceci avait écarté tout projet d'agrandissement ou d'aménagement. Il a aussi rappelé que l'Organisation n'avait pas eu de Secrétaire Général pendant une certaine période, raison pour laquelle la résidence inoccupée avait été négligée sur le plan de la surveillance et de l'entretien.

358. Le Secrétaire Général adjoint chargé de l'Administration et des Conférences a ensuite présenté le rapport et a fait l'historique de toutes les résidences occupées par les Secrétaires Généraux de l'OUA depuis la création de l'Organisation jusqu'à ce jour. Il a dit que c'était pendant le mandat de S.E. M. William ETEKI MBOUMOUA que le gouvernement militaire provisoire de l'Ethiopie socialiste avait offert gratuitement la résidence actuelle à l'Organisation, pour servir de résidence officielle au Secrétaire Général de l'OUA ainsi qu'à ses successeurs, sous réserve que l'OUA prenne en charge les coûts d'entretien et de réparation.

359. Le Secrétaire Général adjoint a informé les membres du Comité que le Secrétariat Général avait déjà demandé au Comité Consultatif d'approuver l'extension de la résidence. C'était donc sur cette base que le Comité Consultatif avait recommandé la construction de la résidence du Secrétaire Général et avait voté un crédit de 400.000 dollars EU. qui avait été adopté par la Trente-huitième session ordinaire du Conseil des Ministres en 1982.

360. Cependant, depuis le départ en 1983 de S.E. M. KODJO, la résidence est restée inoccupée jusqu'à ce jour et elle est toujours en possession du Secrétariat. Mais à l'heure actuelle, la résidence est dans un tel état de délabrement que sa réparation nécessiterait selon les experts, un investissement important.

361. C'est donc compte tenu de l'état déplorable de la maison que S.E. M. IDE OUMAROU n'a pas pu intégrer la résidence au moment de sa prise de fonction en tant que Secrétaire Général de l'Organisation. Lui et sa famille ont été donc obligés de loger à "National Hotel", une situation qui est embarrassante.

362. Le Secrétaire Général adjoint a dit pour conclure que :

i) Même si la résidence-officielle actuelle du Secrétaire Général était immédiatement habitable, elle ne peut suffire à une famille de taille moyenne parce qu'elle ne contient que deux chambres à coucher; il est vrai que cette résidence a précédemment été occupée par deux anciens Secrétaires Généraux mais il ne faudrait pas oublier que leurs enfants résidaient à l'étranger.

ii) Dans l'immédiat, il faudrait demander au gouvernement éthiopien de fournir une maison appropriée qui sera occupée temporairement par le Secrétaire Général, en attendant qu'une résidence officielle permanente soit construite.

363. Avant d'ouvrir les débats sur le document, le Président a demandé au Secrétaire Général d'informer brièvement les membres du Comité sur ce qu'il a fait pour trouver une solution à court terme au problème. Le Secrétaire Général a répondu en faisant savoir que juste après son élection, il a visité la résidence avant de retourner au Niger et qu'il a été choqué de voir l'état lamentable des lieux qui sont restés longtemps sans entretien et sans réparation et que la résidence n'était pas habitable.

364. A son retour à Addis Abéba, il a discuté du problème avec le gouvernement éthiopien en vue de trouver un logement provisoire. Le gouvernement éthiopien n'étant pas en mesure de trouver immédiatement une autre résidence convenable, a bien voulu lever l'interdiction d'agrandir la résidence, afin de permettre au Secrétariat Général de procéder à des modifications internes et de disposer ainsi de chambres à coucher supplémentaires. Il a remercié le gouvernement éthiopien pour sa diligence et pour son assistance. Le Secrétaire Général a donc proposé qu'une villa, qui serait la résidence du Secrétaire Général de l'OUA, soit construite comme solution à long terme.

365. Le Président a ensuite demandé au Vice-Ministre des Affaires étrangères qui est le Chef de la délégation éthiopienne de prendre d'abord la parole avant que les autres délégations n'interviennent sur le sujet.

366. Le Vice-Ministre a dit qu'il serait souhaitable à son avis de ne pas discuter du document tel qu'il est présenté, en raison de son style émotif. Il a cependant dit qu'il était en mesure de préciser la position de son gouvernement quant à l'assistance que ce dernier pourrait donner dans le cadre des solutions à court et à long termes.

367. S'agissant de l'entretien et des réparations de la résidence, le gouvernement éthiopien maintient toujours sa position à savoir qu'il est du devoir du Secrétariat Général de supporter entièrement les coûts de réparation de la résidence, à moins qu'il soit prouvé par les experts que les dégâts sont dus à des erreurs de conception et de construction.

368. En ce qui concerne la solution immédiate, le gouvernement éthiopien a fait de son mieux mais n'a pas encore pu trouver une autre maison avec un nombre suffisant de chambres pour loger le Secrétaire Général. Cependant, compte tenu de la situation actuelle où le Secrétaire Général et sa famille vivent toujours à l'hôtel, le gouvernement éthiopien a levé son interdiction de modifier la résidence. Le Secrétariat Général peut, par conséquent et à ses frais, agrandir la maison ou procéder dès que possible à des aménagements internes afin d'avoir des chambres supplémentaires.

369. Pour ce qui est de la solution à long terme, le Comité a décidé de la construction d'une nouvelle résidence pour le Secrétaire Général, si le gouvernement éthiopien fournit le terrain dont la superficie dépendra du plan de construction.

370. A l'ouverture du débat général, plusieurs délégations sont intervenues pour parler longuement de la question et ont déploré la négligence du Secrétariat Général qui n'a pas su maintenir régulièrement la résidence, même si celle-ci est restée inoccupée pendant longtemps.

371. Pendant les débats, ces délégations ont fait les deux propositions suivantes :

a) La résidence actuelle pourrait subir quelques aménagements pour permettre au Secrétaire Général et à sa famille d'y demeurer en attendant que soit construite une résidence permanente, compte tenu du fait que le pays hôte est disposé à fournir le terrain à cet effet.

b) Le Secrétariat Général pourrait entreprendre les réparations nécessaires de la résidence actuelle et la remettre au gouvernement éthiopien; le pays hôte s'engageant à assurer au Secrétaire Général et à sa famille une résidence appropriée jusqu'à la fin des travaux de construction de la nouvelle résidence.

372. Certains membres du Comité ont posé des questions au Secrétariat Général concernant le montant qui avait été approuvé par le Comité pour la construction de la résidence du Secrétaire Général et celle de savoir si ce montant avait été dépensé ou s'il existait toujours.

373. Le Secrétariat Général a répondu qu'une partie du montant avait servi aux services d'entretien de la résidence actuelle ainsi qu'à l'aménagement et à l'ameublement du bureau du Secrétaire Général situé dans la rotonde, après approbation du Comité Consultatif, le solde s'élève à 254.675,00 dollars EU.

374. Au cours des discussions et des consultations tenues ultérieurement, la question d'apporter des modifications internes à la résidence officielle et ce aux frais de l'OUA à condition que le gouvernement éthiopien accepte de céder définitivement le bâtiment à l'organisation, a également été examinée. L'idée a par la suite été rejetée parce que le Comité a estimé que seule la construction d'une nouvelle résidence constituerait une solution appropriée et durable à ce problème.

375. A l'issue des débats et des courtes consultations, le Comité Consultatif est parvenu au consensus suivant :

- i) LE COMITE CONSULTATIF ACCEPTE AVEC GRATITUDE L'OFFRE DU GOUVERNEMENT ETHIOPIEN DE FOURNIR DES QUE POSSIBLE, ET COMME SOLUTION A COURT TERME, UNE AUTRE RESIDENCE POUR SERVIR DE LOGEMENT AU SECRETAIRE GENERAL.
- ii) LE COMITE APPROUVE QUE L'ACTUELLE RESIDENCE SOIT REPARÉE PAR LE SECRETARIAT GENERAL ET REMISE AU GOUVERNEMENT ETHIOPIEN AVEC TOUS SES REMERCIEMENTS.
- iii) COMME SOLUTION A LONG TERME, LE SECRETARIAT GENERAL DOIT EXAMINER LA POSSIBILITE DE CONSTRUIRE UNE NOUVELLE RESIDENCE POUR LE SECRETAIRE GENERAL, CONFORMEMENT A LA RECOMMANDATION DU COMITE CONSULTATIF ADOPTEE PAR LA 38EME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES EN 1982.
- iv) A CET EFFET, LE COMITE CONSULTATIF INVITE LE GOUVERNEMENT DE L'ETHIOPIE SOCIALISTE A BIEN VOULOIR FOURNIR UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE RESIDENCE DU SECRETAIRE GENERAL.

AIDE A LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN POUR L'INONDATION
ET AUX PAYS DU TIERS MONDE EN DEHORS DE L'AFRIQUE FRAPPEES
PAR LES CALAMITES NATURELLES

376. Avant d'ouvrir les débats sur les questions diverses, le Président a informé le Comité des inondations qui ont récemment eu lieu en République Populaire du Bénin et qui ont complètement dévasté les récoltes. Après avoir consulté le Secrétariat Général sur cette question, il a été proposé, selon la tradition à l'OUA, de faire don d'une somme symbolique de 50.000 \$EU au Bénin à titre d'aide. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

RECOMMANDATION

377. LE COMITE CONSULTATIF A RECOMMANDE A L'UNANIMITE QU'UNE SOMME DE 50.000 \$EU SOIT ACCORDEE COMME AIDE A LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN EN RAISON DES INONDATIONS DONT CE PAYS A ETE VICTIME.

378. Le Secrétaire Général s'est ensuite adressé au Comité pour proposer l'idée d'une assistance africaine aux pays non-africains frappés par les calamités et catastrophes naturelles. Il a cité en exemples les désastres survenus au Mexique, en Colombie et au Bangladesh qui malheureusement n'ont obtenu aucune réponse des pays africains, donnant l'impression au reste du monde, que notre continent est indifférent aux malheurs des autres continents.

379. Après l'intervention du Secrétaire Général, les autres délégations qui ont pris la parole sur cette question ont donné leur accord de principe pour aider les pays du Tiers-Monde affectés par les calamités et catastrophes naturelles. Le Comité a donc recommandé qu'une recommandation soit soumise au Conseil des Ministres sur l'aide aux pays du Tiers-Monde frappés par les calamités et par les catastrophes naturelles.

380. Le Comité Consultatif réuni en sa quarante et unième session ordinaire à Addis Abéba du 27 novembre au 9 décembre 1985;

CONSIDERANT le nombre important des calamités et catastrophes naturelles qui ont affecté sérieusement de nombreux pays dans le monde, et notamment des pays du Tiers-Monde, au cours des quelques dernières années, et particulièrement durant l'année écoulée, comme ce fut au Mexique, au Bangladesh et en Colombie;

CONSIDERANT la nécessité pour l'Afrique de prendre les dispositions nécessaires pour pouvoir manifester à l'avenir dans la mesure de ses moyens et dans des cas spécifiques, sa solidarité à l'égard des pays affectés;

RECOMMANDE que le Conseil des Ministres autorise le Comité Consultatif pour les questions budgétaires, financières et administratives, à manifester à l'avenir sa solidarité à des pays du Tiers-Monde affectés par des calamités et des catastrophes naturelles, par l'octroi d'une assistance, même symbolique, à la mesure de ses moyens, et dans des cas soigneusement choisis.

POINT 7 - Questions diverses

381. Le Président ayant invité les membres du Comité à faire des propositions sur les questions dont ils voudraient débattre, les questions suivantes ont été retenues dans le cadre de ce point :

- 1) Réunion du Comité Ad hoc sur la révision du barème des contributions.
- 2) Mesures de suivi et de coordination des bureaux régionaux.
- 3) Traduction des documents dans toutes les langues de l'Organisation.
- 4) La Compagnie American Life Insurance et la caisse de retraite de l'Organisation.
- 5) Nouvelles idées en vue d'améliorer le rendement du Secrétariat Général.
- 6) Calendrier des réunions du Secrétariat Général.
- 7) Entretien des locaux du Siège du Secrétariat Général.
- 8) Réunion d'experts africains sur le SIDA.
- 9) Diffusion des communiqués et bulletins de presse publiés par les bureaux régionaux et sous-régionaux.
- 10) Retrait du Maroc de l'Organisation et conséquences financières.
- 11) Rapport annuel d'activités.
- 12) Perfectionnement professionnel des fonctionnaires et amélioration de leurs performances.
- 13) Système de promotion et de rotation des postes au sein du Secrétariat.
- 14) Assistance aux organisations africaines et évaluation de leurs activités comme condition nécessaire et préalable à l'octroi de cette assistance.
- 15) Justification de l'utilisation des MCO délivrés aux fonctionnaires de l'OUA.

1. Réunion du Comité ad hoc sur la révision du barème des contributions

382. La délégation rwandaise a pris la parole au sujet de la réunion du Comité ad hoc chargé de la révision du barème des contributions. Elle a déclaré que le Rwanda avait fourni au Secrétariat Général, comme demandé par la résolution du Conseil des Ministres, les renseignements devant être soumis au Comité ad hoc.

383. Le Rwanda faisait partie des pays qui ont contesté le barème des contributions adopté à Nairobi mais en dépit de cela, il a spontanément accepté de payer intégralement toutes ses contributions à l'Organisation, en attendant que le Comité ad hoc propose un nouveau barème des contributions au titre du budget ordinaire de l'OUA et du Fonds Spécial du Comité de Libération. Le Rwanda attend par conséquent avec beaucoup d'intérêt, les résultats des travaux du Comité ad hoc qui devrait se réunir - comme proposé - au niveau des experts et pas des ambassadeurs, et dont les recommandations seront ensuite soumises au Conseil des Ministres.

2. Mesures de suivi et de coordination des activités des bureaux régionaux

384. La délégation tunisienne a demandé avec insistance que le Secrétariat Général contrôle, suive et coordonne de manière efficace et permanente les activités des bureaux régionaux au lieu que ceci s'effectue lors des réunions du Comité Consultatif.

385. La délégation tunisienne a proposé que soit institué au Siège, un organe de contrôle, de suivi et de coordination des activités des bureaux régionaux, à tous les niveaux.

3. Traduction des documents dans toutes les langues de l'Organisation

386. La délégation de la Jamahiriya à la réunion du Comité Consultatif a indiqué que le Secrétariat Général, ainsi que les bureaux régionaux et sous-régionaux accordaient peu d'importance à la langue arabe. Elle a dit, à ce sujet, que la délégation de la Jamahiriya a déjà eu à attirer l'attention du Secrétariat Général pour l'arabophone sur le fait que la langue arabe devait être mise sur un pied d'égalité avec les autres langues de travail de l'Organisation. Elle a ajouté qu'en dépit du fait que l'arabe soit la seule langue africaine de travail dans l'Organisation, le Secrétariat Général de l'OUA et les bureaux régionaux et sous-régionaux n'accordaient pas à cette langue l'attention qu'elle méritait. Cela se traduisait par :

- a) La non préparation des documents en arabe quand les mêmes documents sont prêts dans les autres langues de travail.
- b) La non traduction des documents et des publications des bureaux régionaux et sous-régionaux en arabe. Cela a pu être vérifié pour tous les documents provenant de ces bureaux.

387. La délégation de la Jamahiriya a, une fois de plus, attiré l'attention du Secrétariat Général et du nouveau Secrétaire Général sur cette lacune et leur a demandé de donner à la langue arabe la place qui lui revient auprès des autres langues de travail de l'Organisation. Elle a fait, à ce propos, les recommandations ci-après :

- a) Pourvoir de fonctionnaires compétents, les postes vacants au sein de l'Organisation, en ce qui concerne la traduction, la dactylographie et la correction en langue arabe.
- b) Demander au Secrétariat Général et aux bureaux régionaux et sous-régionaux d'accorder à la langue arabe une importance égale à celle qu'ils accordent aux autres langues de travail de l'Organisation.

4. L'American Life Insurance Company et la caisse de retraite de l'Organisation

388. La délégation de la Jamahiriya a soulevé un autre point relatif à l'American Life Insurance Company qui assure les fonctionnaires de l'Organisation. Elle a rappelé dans sa déclaration, les recommandations de la Trente neuvième session du Comité Consultatif et a souligné le refus du Secrétariat Général à mettre en oeuvre ces recommandations, ce qui s'est traduit, entre autres, par l'incapacité dans lequel s'est trouvé le Comité ad hoc sur cette question de se réunir dans les conditions requise et l'incapacité dans laquelle s'est trouvé un membre dudit Comité de se rendre, en compagnie de la délégation du Secrétariat Général de l'OUA, à New York pour discuter avec l'ALICO.

389. La délégation de la Jamahiriya a demandé, dans son intervention, au Secrétaire Général de mettre un terme à la non application de la recommandation du Comité Consultatif sur cette question et de réunir le Comité ad hoc pour débattre de la question avant la fin du délai imparti.

390. La délégation de la Jamahiriya a attiré l'attention du Comité sur le fait qu'il y avait des compagnies africaines d'assurance qui ont fait part de leur désir de conclure un contrat avec l'OUA pour en assurer les fonctionnaires mais que ces compagnies n'avaient reçu aucune réponse.

391. La délégation de la Jamahiriya a, dans son intervention, mis en garde contre le maintien d'un contrat avec ALICO car il n'est pas exclu que cette compagnie ait des filiales en Israel et en Afrique du Sud.

392. A la fin de son intervention, la délégation de la Jamahiriya a proposé que le Secrétariat Général distribue des copies de son rapport sur les discussions avec ladite compagnie à tous les membres du Comité Consultatif.

5. Nouvelles idées en vue d'améliorer le rendement du Secrétariat Général

393. La délégation éthiopienne a proposé la tenue d'une réunion du Comité consultatif pour identifier les défaillances du Secrétariat Général et tenter de trouver des solutions appropriées. Elle a en outre déclaré que le Comité pourrait si besoin est, utiliser l'expérience de ceux qui travaillent pour les Nations Unies et suivre leur système pour améliorer le rendement au Secrétariat Général. Elle a aussi suggéré la création d'un Comité C pour les questions administratives en complément des Comités "A" et "B" qui existent déjà.

6. Calendrier des réunions du Secrétariat Général

394. Plusieurs représentants ont proposé que le Secrétariat Général de l'OUA prépare un calendrier des réunions prévues pour 1986, et le distribue à tous les Etats membres dès qu'il sera mis au point. Il en a été ainsi décidé.

7. Entretien des locaux du Siège du Secrétariat Général

395. Les délégués ont accordé un intérêt particulier à l'entretien et à l'état matériel des locaux de l'OUA. Ils ont déploré leur mauvais état et en particulier celui des bâtiments occupés depuis 1965 par le Secrétariat Général. Ils ont proposé pour remédier à cette situation que le Secrétariat établisse soit un plan d'agrandissement des locaux actuels soit un plan de construction d'un nouveau siège. On a proposé à cet égard que soit ouvert un fonds spécial qui serait alimenté par tous les Etats membres pour la construction d'un nouveau siège. Au cas où ceci s'avérerait impossible, il conviendrait d'établir des plans pratiques pour la rénovation des bâtiments actuels, dans les limites des fonds alloués aux services d'entretien. Le Comité est convenu de la nécessité d'accorder la plus grande attention à cette question qui devra figurer parmi les points soumis aux réunions du Comité Consultatif, prévues avant la Session du mois de Mai du Comité.

396. Une visite des bureaux et bâtiments de l'Organisation a été organisée pour permettre aux membres du Comité de se rendre compte de la situation.

8. Réunion d'experts africains sur le SIDA (Nigeria)

397. En raison des informations erronées qui circulent dans les pays développés tenant l'Afrique responsable du SIDA, l'Ambassadeur du Nigeria auprès de l'Ethiopie Socialiste a proposé qu'une réunion de chercheurs africains se tienne pour débattre de la question en vue de rétablir la vérité.

398. La délégation du Cameroun a appuyé cette idée en demandant que l'on ait recours au Bureau de l'OMS à Brazzaville pour organiser une telle réunion.

9. Diffusion des communiqués et bulletins de presse publiés par les Bureaux Régionaux et Sous-Régionaux

399. La délégation tunisienne a évoqué les activités de la Division de l'Information du Secrétariat Général et a attiré l'attention sur le fait que cette division a distribué sans relâche aux organes de presse éthiopiens des communiqués de presse au nom du Secrétariat Général, avant que les missions diplomatiques d'Addis Abéba ne les reçoivent. Il a demandé à ce propos que ces communiqués soient distribués aux missions africaines avant les organes de presse du pays hôte. Toujours dans le même courant d'idée cette délégation a demandé que les bulletins des divers bureaux soient distribués aux missions diplomatiques à Addis Abéba ainsi qu'aux Etats-membres. Ces bulletins devraient comporter les déplacements et les rencontres des Secrétaires Exécutifs ainsi que les résultats y afférents.

10. Retrait du Maroc de l'Organisation et conséquences financières

400. La délégation tunisienne a soulevé la question des charges financières supplémentaires que devront assumer les Etats membres à la suite du retrait du Maroc de l'Organisation et la délégation algérienne a posé une question sur les arriérés dus par le Maroc au titre de divers budgets de l'Organisation.

401. Le Secrétaire Général Adjoint chargé des Finances a répondu qu'il existait en fait deux problèmes : le premier ayant trait aux modalités permettant de recourir les arriérés du Maroc soit 8.655.069,17 \$EU. et le deuxième consistant à savoir de quelle manière la diminution subie par le budget annuel de l'Organisation à la suite du retrait du Maroc pourrait être comblée par les Etats membres.

402. Après avoir reçu ces informations, le Comité a estimé que la question de la diminution du budget devait être renvoyée au Comité ad hoc chargé de l'échelle des contributions et a décidé que les arriérés dus par le Maroc feraient l'objet de discussions lors de la prochaine réunion du Comité.

11. Rapport annuel d'activités

403. Les délégués présents ont insisté pour qu'un rapport annuel d'activités soit établi, comme demandé, pour le Siège et les Bureaux Régionaux, ils ont demandé que le Secrétariat accorde l'attention nécessaire à cette question.

12. Perfectionnement professionnel des fonctionnaires et amélioration de leurs performances

404. S'agissant du perfectionnement et de l'amélioration des performances des fonctionnaires du Secrétariat, ce dernier devrait, de l'avis général, étudier cette question, d'autant plus que le Secrétariat est déterminé à procéder à une réorganisation intérieure destinée à éliminer certaines manifestations de laxisme administratif.

13. Système de promotion et de rotation des postes au sein du Secrétariat

405. Plusieurs délégués ont préconisé une rotation de postes au sein du Secrétariat, ainsi qu'un mouvement de mutation qui n'est que normal, entre le Siège et les Bureaux Régionaux ou entre les divers bureaux. Ils ont rappelé à cet égard que de nombreux fonctionnaires de l'Organisation sont devenus quasi-permanents et que le Secrétariat accorde son attention à cette question tout en tenant compte de la nature et de la spécialisation du travail.

406. Un délégué a recommandé l'octroi de primes aux fonctionnaires dont les performances sont satisfaisantes. Il a ajouté que les promotions et les augmentations annuelles de salaire ne doivent pas être automatiques mais doivent tenir compte de la compétence des fonctionnaires qui peut être évaluée grâce aux rapports annuels établis par leurs supérieurs hiérarchiques. Il a demandé que les fonctionnaires ayant atteint le plafond de leur grade puissent être promus à un grade supérieur.

14. Subventions aux Organisations africaines et la nécessité d'évaluer leurs rapports d'activités comme conditions nécessaires pour l'octroi des subventions

407. S'agissant de l'assistance aux organisations africaines, une délégation a estimé qu'il était nécessaire de procéder à une évaluation approfondie de leurs activités de manière à favoriser celles dont les problèmes rentrent dans la catégorie des problèmes qui nous préoccupent - tels qu'ils ont été identifiés par la vingt-et-unième conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

15. Justification de l'utilisation des MCOs délivrés aux fonctionnaires de l'OUA

408. Le Secrétariat a soulevé la question des MCOs émis en faveur des fonctionnaires lors des congés dans les foyers. Etant donné que le montant des MCOs a été considérablement réduit, le Comité devrait reconsidérer sa décision concernant la justification de ces MCO. Le Comité avait dispensé les vérificateurs externes d'une telle justification, il est donc normal que ceci s'étende également aux membres du personnel.

409. Le Comité ayant entendu cette déclaration a décidé que la question serait inscrite pour examen à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Consultatif.

410. Le Président a remercié vivement tous les membres du Comité Consultatif, le Secrétaire Général ainsi que tous les fonctionnaires du Secrétariat Général y compris le personnel technique pour la coopération et la compréhension dont ils ont fait montre pour assurer le succès de la 41ème Session Ordinaire du Comité Consultatif. Il a été très touché par le sérieux avec lequel la session a mené ses travaux et ce, même pendant les moments critiques. Pour conclure, il a déclaré que l'OUA est indispensable pour faire face aux luttes et aux aspirations du Continent. Les membres du Comité Consultatif doivent donc oeuvrer de concert et sans relâche, même dans le désaccord, en vue du renforcement de l'Organisation.

411. Avant de déclarer close la session, le Président du Comité Consultatif a rappelé au Comité l'agression perpétrée par l'Afrique du Sud raciste contre le Lesotho qui a entraîné la perte de plusieurs vies humaines et de biens, et a proposé que le Comité envoie un message de solidarité et de soutien au Lesotho, ce qui a été décidé à l'unanimité. Le Comité a, par ailleurs, décidé d'envoyer un message similaire à la SWAPO.

LISTE DES DELEGUES DE LA 41EME SESSION ORDINAIRE
DU COMITE CONSULTATIF SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES,
BUDGETAIRES ET FINANCIERES
27 NOVEMBRE - 12 DECEMBRE 1985

<u>PAYS</u>	<u>NOMS DES DELEGUES</u>	<u>FONCTIONS</u>
Algérie	S.E. M. l'Ambassadeur Hocine Mesloub H. Saïd Djimmit H. Smail Chergui	Ambassadeur Conseiller Secrétaire
Burundi	S.E. M. C. Sambira H. A. Dado	Ambassadeur 2ème Secrétaire
Cameroun	M. Guy-Lucien Sao H. Martin Mpana H. Georges Ngango	Chargé d'Affaires 1er Secrétaire 2ème Secrétaire
Congo	S.E. M. Benjamin Bounkoulou H. Loumabeka Jean Raymond H. Mkounkou Désiré	Ambassadeur 1er Conseiller 1er Secrétaire
Cote d'Ivoire	H. Antoine K. Kikine H. Aby Lesu	Chargé d'Affaires a.i. 2ème Secrétaire
Djibouti	H. Ihusa Elmi Jili	
Egypte	S.E. M. l'Ambassadeur A.S. El Zant H. Fakhry El-Shazly H. Nofal El-Sayed H. Y. El-Sharkawy	Ambassadeur Conseiller Conseiller Attaché
Ethiopie	Camarade Tibabu Bekele " Yilma Tadesse " Mesert Tilaye " Botcho Hotesse	Vice-Ministre Amb. Chef du Département des Aff. Africaines et du Moyen-Orient 2ème Secrétaire, Ministère des Affaires Etrangères 2ème Secrétaire
Gabon	H. Etienne Mamfoumbi	1er Conseiller
Ghana	S.E. M. B.K. Atepor	Ambassadeur
Guinée	S.E. M. B. Kocar Boro Barry H. Sow Moumini H. Camara Balla Moussa	Ambassadeur Conseiller 2ème Secrétaire
Jamahiriya Arabe Libyenne	S.E. M. Kalifa A. Bazalia	Secrétaire du Comité Populaire, Membre du Bureau Populaire Libyen
Kénya	H. B.N. Mwanzia	2ème Secrétaire
Libéria	H. James Molly Scott	Chargé d'Affaires

<u>PAYS</u>	<u>NOMS DES DELEGUES</u>	<u>FONCTIONS</u>
Madagascar	M. Désiré Rajobsor	Directeur
Malawi	S.E. M. A.D. Poya M. S.A. Winga M. H.J. Chitodze	Ambassadeur Conseiller 3ème Secrétaire
Mali	S.E. M. Muphtzo Hairy	Ambassadeur du Mali en Ethiopie résidant au Caire
Mozambique	M. Antonie José K.	3ème Secrétaire
Niger	M. Ardaly Moctar	Chargé d'Affaires
Nigéria	S.E. M. H.A.A. Hananiya M. I.B. Mohammed Dr. Fashehun	Ambassadeur Ministre/Conseiller Conseiller
Rwanda	M. Rugwizangoga Wencesles	Premier Secrétaire et Chargé d'Affaires
SADR	M. Ramadan Mohamed	Premier Secrétaire
Sénégal	S.E. M. Latyr Kamara M. Papa Komar Sarr	Ambassadeur Premier Conseiller
Soudan	S.E. M. Osman Hafei M. Mohamed Adam Osman	Ambassadeur Conseiller
Tanzanie	S.E. Maj. Gen. M.S.H. Sarakikya M. A.C. Massinda	Ambassadeur Conseiller
Tchad	M. Salim A. Taha	Chargé d'Affaires
Tunisie	S.E. M. Hammami Mohamed Mouldi	Ambassadeur
Ouganda	M. Henry Barsi	3ème Secrétaire
Zambie	S.E. Lt. Gén. B.H. Hibenga M. O.C. Lungwe	Ambassadeur Premier Secrétaire
Zimbabwe	S.E. Dr. T.J.B. Jokonya M. D.C. Chigiga	Ambassadeur Deputy Ambassador

CONSEIL DES MINISTRES
43EME SESSION ORDINAIRE
25 FEVRIER - 4 MARS 1986
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

CM/1351 (XLIII)
Annexe I

DISCOURS INTRODUCTIF PRONONCE PAR L'AMBASSADEUR DU
ZIMBABWE AUPRES DE L'ETHIOPIE SOCIALISTE,
S.E. Dr. T. JOKONYA, PRESIDENT PAR INTERIM DU COMITE CONSULTATIF

DISCOURS INTRODUCTIF PRONONCE PAR L'AMBASSADEUR
DU ZIMBABWE AUPRES DE L'ETHIOPIE SOCIALISTE,
S.E. Dr. T. JOKONYA, PRESIDENT PAR INTERIM DU COMITE CONSULTATIF

M. le Secrétaire Général,
M. le Doyen,
MM. les Secrétaire Généraux Adjointes,
M. le Président du Conseil des Vérificateurs Internes,
MM. les Ambassadeurs, Camarades et Amis,

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier de m'avoir élu à l'unanimité au poste délicat de président de ce très important Comité de notre organisation continentale. Votre geste est un honneur pour mon pays, pour le parti (ZANU PF), pour le peuple et pour le gouvernement du Zimbabwe ainsi que pour moi-même. Je voudrais vous assurer que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour mériter la confiance que vous venez de placer en moi et en mon pays. Je voudrais vous remercier d'avance pour votre coopération dans la tâche qui nous attend. Le fait de m'avoir élu pour diriger le Comité Consultatif témoigne de vos bonnes dispositions.

Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la présente session du Comité Consultatif à Son Excellence Idé Oumarou, Secrétaire Général. M. le Secrétaire Général, les travaux du Comité Consultatif auxquels vous participez pour la première fois constituent en fait un baptême, mais un baptême, qui je puis vous le garantir, ne sera pas fait de feu, mais d'eau, l'élément le plus important de la vie, car je puis vous assurer M. le Secrétaire Général, au nom des ambassadeurs ici présents, de notre coopération totale et constructive.

En tant que le nouveau chef exécutif de notre Organisation continentale, nous attendons beaucoup de vous. Vous êtes le nouvel espoir, et en cette qualité vous êtes appelé à apporter un souffle nouveau à l'Organisation. Ne permettez pas que ce courant d'espoir se transforme en désespoir. Les honorables représentants des Etats membres réunis ici ne sont ni vos adversaires, ni vos rivaux, ce sont vos collègues, dont le dévouement à l'OUA est incontestable. Leurs conseils vous sont acquis. Recherchez les, faites-en usage, et vous irez de l'avant dans votre mission. Seriez-vous porté à les minimiser ou simplement à les ignorer, c'est alors que vous rendrez votre tâche difficile, car ces mêmes collègues sont également vos employeurs. Nous avons pleine confiance en vous M. le Secrétaire Général, et nous vous assurons de notre soutien total dans votre nouvelle mission.

Enfin, avant que je n'aborde la tâche qui nous préoccupe, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à ceux de nos collègues qui, pour la première fois, participent aux travaux du Comité Consultatif. Nous comptons sur leur dynamisme pour enrichir nos débats. Je vous prierais de vous débarrasser de vos vieilles habitudes c'est-à-dire la verboiserie pendant vos interventions, et de nous aider plutôt à réinstaurer le sens de la mesure et la foi en l'adage qui dit "Verbum Satis Sapientia" (ce qui se conçoit bien s'énonce clairement).

Programme et budget pour 1986/87

Mes chers collègues, chers camarades et amis, permettez-moi maintenant de dire quelques mots sur la principale tâche du Comité. Vous n'êtes pas sans savoir qu'aux termes de l'Article 31 du Règlement Financier de l'OUA, il est demandé au Secrétaire Général de préparer et de soumettre pour examen à notre Comité, le projet de programme d'action et les prévisions budgétaires pour l'exercice prochain. Le Secrétaire Général a effectivement soumis à votre examen le budget et le programme d'action que vous avez actuellement devant vous.

Chers collègues, chers camarades et amis,

Point n'est besoin de vous rappeler l'environnement dans lequel vous vous rencontrez aujourd'hui en tant que représentants des Etats membres de notre grande Organisation Continentale, un environnement caractérisé par la récession mondiale grave et par notre pauvre rendement économique, exacerbés par les calamités naturelles. Le fait que le dernier Sommet soit exclusivement consacré à l'examen de notre situation économique témoigne de la gravité de la crise.

L'Organisation fait également l'objet de critiques asserbes des ennemis de l'Afrique. Les prophètes de malheur considèrent notre apport dans la coopération régionale comme étant nul. Un point qui revêt un intérêt particulier parmi les critiques formulées à l'encontre de notre Secrétariat figure celle qui le présente comme un conseil de chefs Indiens sans tribus. Des allégations de corruption et d'incompétence abondent dans les journaux et dans des documents anonymes dans lesquels des expressions comme "une Organisation de petites amies et de parents des patrons du Secrétariat" ont été utilisées. Ces attaques proviennent certainement des ennemis de l'OUA.

Quoiqu'il en soit, M. le Secrétaire Général et chers collègues, et quoique disent les ennemis de l'Afrique, nous devons quand même admettre que nous n'avons toujours pas rendu justice à notre cause. Et à ce stade, je m'adresse à chacun de nous ici présent, le Secrétariat en tant que fonctionnaires et le Comité Consultatif en tant que représentants des Etats Membres. Je voudrais rappeler ici nos obligations vis-à-vis de l'OUA, et indiquer pourquoi nous, en tant qu'Etats membres devons changer d'attitudes, pourquoi vous M. le Secrétaire Général, devez dicter la conduite à suivre à vos collègues du Secrétariat et à votre personnel.

La situation financière de l'OUA est alarmante. Nous sommes conscients que les pays africains sont confrontés à de graves difficultés économiques, mais si les aspirations légitimes de nos peuples doivent être satisfaites, nous devons donner plus de nous-mêmes que de rendre des services du bout des lèvres à notre organisation. Nous avons observé chaque année que les Etats membres qui paient régulièrement et rapidement leurs contributions sont ceux-là mêmes qui sont durement touchés par la crise. Nous avons également fait remarquer qu'alors que certains Etats membres ne paient pas régulièrement leurs contributions à l'OUA ils n'ont par contre, jamais manqué de payer leurs contributions aux Nations Unies. Il est donc du devoir des Etats membres de s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis de l'OUA.

On a reproché au Secrétariat d'être à l'origine de certaines des difficultés financières que connaît l'Organisation, Excellence, M. le Secrétaire Général vous avez besoin de toute votre ingéniosité et de votre clairvoyance pour secouer le Secrétariat. Il est évident qu'il y a quelque chose qui ne va vraiment pas au Secrétariat.

- Pour commencer, nous savons tous qu'il faut restructurer le Secrétariat. Le travail du Comité des 14 chargé de cette restructuration, a été retardé par le Secrétariat que nous soupçonnons de vouloir ainsi perpétuer le statu quo.
- Ce n'est un secret pour personne qu'il y a une pléthore de personnel au Secrétariat Général. Selon certaines sources d'information, sur 115 professionnels, il y aurait 2 chefs de Sections, de Divisions et Directeurs de Départements.
- Monsieur le Secrétaire Général votre nouvelle tâche n'est pas du tout enviable. Je sais que mes collègues au Secrétariat ne seront peut-être pas d'accord avec mes critiques, mais c'est leur droit le plus absolu. Je vais toutefois vous donner quelques exemples pour vous montrer à quel point le fonctionnement du Secrétariat s'est dégradé.
- Commençons par les documents qui nous sont présentés. Quand est-ce que les membres du Comité ont-ils reçu ces documents ? Il y a vingt quatre heures. Et pourquoi ? L'Article 32 du Règlement Financier stipule clairement que "l'avant-projet de Programme d'Action et de budget préparé par le Secrétaire Général est présenté au plus tard pendant la première semaine de Novembre, au Comité Consultatif pour les questions administratives, budgétaires et financières pour examen".
- Ce ne sont pas des tableaux des salaires et des crédits votés pour les voyages que le Comité Consultatif est supposé examiner mais plutôt un programme d'action. Où se trouve le programme ici ? Je ne le vois pas.
- Aux termes de l'article 93, du Règlement Financier en cas d'erreurs ou omissions comptables dues à l'irresponsabilité des agents comptables, les sommes concernées sont imputables à ces agents. M. le Secrétaire Général, nous verrons que les rapports des Vérificateurs internes et externes font état de telles erreurs ou de véritables gaspillages. Vous aurez à vous rendre compte que c'est une litanie annuelle mais rien n'a été fait pour remédier à cette situation.
- M. le Secrétaire Général, on ne peut plus compter le nombre de fois où les directives et recommandations des vérificateurs externes ont été ignorées. La présente session du Comité connaîtra le même sort que les sessions précédentes. Je répète encore ce que j'avais dit tout à l'heure il vous faudra beaucoup de courage et d'ingéniosité et comme vous croyez en Dieu, vous aurez besoin de la Grâce de Dieu ou de Allah pour nettoyer la maison, et il vous faudra la nettoyer sinon les grandes espérances deviendront de grands désespoirs.

- Je voudrais conclure cette introduction plutôt longue en revenant au Comité Consultatif. Je pense que quelles que soient les erreurs du Secrétariat, nous en sommes en partie responsables car en tant que représentants des Etats membres, nous devons insister constamment auprès de nos gouvernements pour qu'ils fassent ce qu'ils font vis-à-vis des Nations Unies, à savoir qu'ils paient leurs contributions. L'OUA ne peut pas remplir ses fonctions sans fonds même si nous disposions du meilleur Secrétariat du monde.
- Les Représentants des Etats membres doivent prendre au sérieux leur rôle au sein du Comité Consultatif.
- Nous devons insister sur l'observation rigoureuse du Règlement par le Secrétariat.
- Nous devons cesser de faire pression sur le Secrétaire Général pour qu'il recrute nos amis, indépendamment de leurs qualifications.
- Nous devons aider à créer des conditions de travail pour le personnel de l'OUA, qui favorisent la productivité.
- Nous devons insister sur la restructuration de notre Secrétariat.
- Nous devons nous assurer que les fonds mis à la disposition de l'Organisation sont utilisés conformément au Règlement.
- Nous devons nous assurer que ces fonds sont avant tout utilisés judicieusement et efficacement et que les objectifs des programmes sont atteints.
- L'avalanche des missions est devenue un scandale au sein de l'Organisation. Il n'est pas normal qu'un Secrétaire Général Adjoint et son Directeur effectuent tous deux la même mission. Souvent des hauts fonctionnaires vont en mission là où ils n'ont rien à faire. Le plus grave, c'est lorsque des fonctionnaires, et leurs chefs de Sections et chefs de Divisions débarquent dans des Etats membres démunis, une semaine avant que ne commence une réunion de l'OUA. Ces pauvres pays doivent déboursier le per diem qui est souvent exigé en devises. M. le Secrétaire Général, vous devrez mettre fin à cette pratique et le Comité Consultatif devra y veiller. Car je sais que nos amis, vos fonctionnaires M. le Secrétaire Général, ne se sentent pas tenus de revenir à des pratiques plus orthodoxes.

M. le Secrétaire Général, Chers Collègues et Camarades nous aurons l'occasion de discuter longuement de ce problème. La présente session du Comité Consultatif tout comme le dernier Sommet doit être le point de départ d'un renouveau. Nous devons faire preuve de franchise les uns vis-à-vis des autres. Nous avons une responsabilité envers l'Afrique. Nous devons aider le nouveau Secrétaire Général pour lui éviter de sombrer dans les ornières du passé. Entamons à présent le travail qui nous attend dans ce nouvel esprit.

Je vous remercie.

CM/1351 (XLIII)
Annexe II

CONSEIL DES MINISTRES
43EME SESSION ORDINAIRE
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE
25 FEVRIER - 4 MARS 1986

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR IDE OUMAROU,
SECRETAIRES GENERAL DE L'ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE A LA 41EME SESSION ORDINAIRE DU
COMITE CONSULTATIF

Monsieur le Président,
Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord me féliciter d'être aujourd'hui parmi vous pour participer à cette réunion combien importante dans la vie de notre Organisation. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, c'est pour moi un baptême de feu, et puisqu'il s'agit d'un baptême de feu, votre réquisitoire contre le Secrétariat est clair et net. J'en prends note, et je crois que je sortirai d'ici avec des enseignements qui me permettront de faire pour le mieux. Je voudrais me réjouir également de voir dans cette salle d'autres nouveaux-venus qui, comme moi, participent pour la première fois à une réunion du Comité Consultatif.

Je dis je m'en rejouis parce que cela me rassure de voir d'autres que moi participer à ces travaux avec des yeux neufs et se faisant tout oreilles pour écouter.

Monsieur le Président,

Lorsque le Secrétariat a entrepris la préparation du présent budget et que la date en a été fixée, je dois dire que je me suis un peu trouvé dans l'embarras, embarras pour deux raisons : la première c'est que je viens de prendre les fonctions il y a seulement deux mois, et sur ces deux mois j'ai fait plus d'un mois d'absence hors d'Addis, ce qui évidemment ne m'a pas donné beaucoup de temps pour voir le fonctionnement du Secrétariat de l'Organisation, à plus forte raison maîtriser les différents aspects qui pourraient constituer le fondement d'un bon budget.

La deuxième raison, c'est que nous sommes saisis d'un budget qui ne va pas entrer en activité tout de suite, mais seulement dans six mois. Or c'est précisément dans ces six mois que doivent intervenir les révisions de structures qui seront nécessaires pour un meilleur fonctionnement du Secrétariat. Donc, embarras d'une part, parce que je n'ai pas eu le temps matériel de préparer le budget ; embarras parce que je suis en train de faire un budget qui, de toute évidence, sera certainement à côté des structures ou des changements qui seront nécessaires. Cela dit, je crois que cette réunion sera pour moi une bonne indication, puisque je crois que les avis, les observations, les critiques que vous allez formuler à l'adresse du budget dont je vous ai saisi, seront pour moi autant d'orientation d'enseignement, pour savoir dans quelle direction mener la restructuration nécessaire et également quels sont les écueils à éviter.

.../...

Monsieur le Président,

Vous l'avez dit tout à l'heure, le Secrétariat mérite d'être secouru. Je suis d'accord avec vous et je suis d'autant plus d'accord et heureux de l'entendre que vous et moi, nous sommes attelés à la même tâche. Certes il y a, d'une part, le Secrétariat, de l'autre les Etats que vous êtes. Nous, Secrétariat, avons à mettre en œuvre les décisions que vous aurez souverainement arrêtées. Mais cela ne vous prive pas d'avoir l'œil sur le fonctionnement du Secrétariat et le Secrétariat d'avoir recours à vos suggestions, à vos critiques. Donc c'est un travail de collaboration que nous devons faire. Le Secrétariat depuis plusieurs années a été instruit des directions dans lesquelles il doit travailler pour préparer un budget à temps et dans les normes souhaitées. Or les critiques formulées aujourd'hui ne sont que la reprise des critiques formulées depuis quatre, cinq ans, depuis dix ans. Si rien n'a changé, c'est qu'il n'y a pas eu de suivi ; suivi au niveau du Secrétariat, d'une part, et suivi au niveau du Comité Consultatif.

On m'a dit tout à l'heure que le Comité Consultatif ne se réunit qu'une fois par an, au mois de Novembre. Et entre les réunions il n'y a pratiquement pas de contacts entre le Secrétariat et le Comité Consultatif. Il n'est pas possible dans une telle situation d'avoir un suivi, et il est toujours difficile de venir la veille de l'ouverture d'une réunion pour faire des observations qui puissent être prises en compte pour un travail qu'on envisage de faire dans l'avenir.

Donc je dis encore une fois, nous devons nous donner la main et faire un travail qui reflète à la fois vos préoccupations et les possibilités du Secrétariat.

Les changements que vous avez souhaités, je les avais personnellement perçus, et je crois qu'il est absolument nécessaire, si nous voulons d'un Secrétariat à la fois actif et efficace, de procéder à ces changements. Mais pour changer, j'ai besoin également de votre appui, puisque beaucoup de situations créées au Secrétariat ont quelquefois pour origine les Ambassades ici présentes. Quelquefois vous suscitez, et d'autres fois vous dénoncez. Je crois donc que si nous parlons le même langage, si nous avons les mêmes objectifs, nous pourrions aboutir au même résultat. Et ce résultat c'est l'efficacité du Secrétariat, c'est le respect des biens que vous mettez à la disposition du Secrétariat pour faire son travail au nom de l'Afrique.

Vous avez souligné que nos Etats traversent actuellement une période difficile. Nous en avons tenu compte, et nous l'avons dit. C'est pourquoi, dans l'élaboration du projet de budget qui vous est soumis, nous avons dit qu'il fallait absolument respecter le plafond arrêté par la 40ème réunion ministérielle, c'est-à-dire pas d'augmentation. Mais quelquefois on se trouve malheureusement dans des situations où il est nécessaire d'investir ; où il est nécessaire de s'équiper. Ainsi je dois dire que ma première surprise, lorsque j'ai visité les locaux du Secrétariat, c'est de voir l'état des machines de reproduction. Il s'agit de machines qui ont été acquises depuis 1963, depuis la création de l'Organisation.

.../...

Ce sont des machines qui, du jour au lendemain, peuvent tomber en panne et bloquer toute une conférence, voire un sommet, et cela serait extrêmement grave pour le Secrétariat. Je crois donc que le souci des économies, le souci du respect des biens est fondé, mais je crois qu'il y a également un minimum à consentir pour permettre au Secrétariat de travailler.

La crise dont vous parlez doit se traduire tous les jours dans les différentes activités que nous menons. La situation des arriérés le prouve. Nous avons plus de 30 millions de dollars d'arriérés à la date d'aujourd'hui. Il y a des Etats qui ne sont pas en mesure de payer, nous le savons. Il y a des Etats qui peuvent payer, mais qui ne payent pas parce que tout simplement ils ont adopté une attitude de "Wait and See". L'Organisation a en effet traversé une phase extrêmement délicate qui a fait craindre quelque temps pour sa survie. Je crois donc que des mesures pour restaurer sa crédibilité sont nécessaires si nous voulons relancer l'Organisation. Et cette crédibilité, encore une fois j'y reviens, c'est dans les restructurations et dans les changements dont nous serons capables que nous la reflèterons. Mais encore une fois ces changements ne seront possibles qu'avec votre appui, que quand vous n'interviendrez dans les affaires du Secrétariat que pour des causes justes, que quand vous n'interviendrez dans les affaires du Secrétariat que pour aider dans la direction qu'il faut, dans la direction qui aide, et qui amène les fonctionnaires à faire correctement leur travail plutôt que de se prévaloir de tel appui, en de tel autre pour rester indûment dans l'Organisation.

Je vous dis encore une fois, il est dans mes intentions de procéder à d'importants changements. Je serai certainement soumis à de nombreuses pressions, qui traduiront encore une fois la contradiction entre ce que vous voulez et ce que vous faites. Donc, nous sommes tout à fait d'accord pour les changements. Nous avons également pris note de toutes les observations qui ont été faites en ce qui concerne les imperfections du budget qui vous est présenté, et je déplore moi-même ces imperfections. Il n'est pas normal que 22 ans après la création de notre Organisation certaines lacunes soient relevées aujourd'hui dans la préparation d'un document aussi important que le budget. Donc il y a du travail à faire, et au niveau du Secrétariat, nous allons nous y mettre. Je vous dis encore une fois, que ce projet de budget je l'ai accepté dans l'embarras, parce qu'il fallait le faire, l'échéance étant ce qu'elle est. Nous ne pouvons pas ajourner la préparation de ce budget pour attendre que le Secrétaire Général qui est nouveau puisse connaître les différentes structures et les réalités du Secrétariat.

Mais enfin je crois que cette réunion, je vais la consacrer essentiellement à écouter vos observations, à voir dans quelle direction vous voulez que nous allions, et je peux vous donner l'assurance que le Secrétariat prendra les dispositions nécessaires pour mettre en pratique les différentes observations et les orientations que vous aurez indiquées.

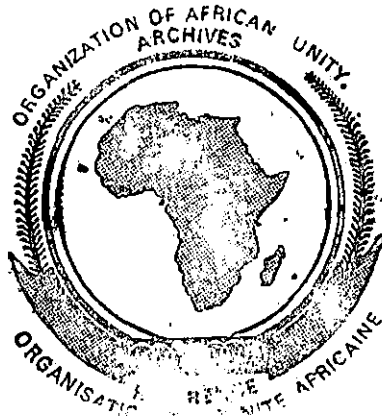
.../...

Cela dit, et pour revenir à ce que je disais tout à l'heure, il faut peut-être casser la barrière entre le Secrétariat et les Ambassades. Une réunion annuelle pour examiner les problèmes du Secrétariat, à l'occasion de la préparation du budget, ce n'est pas suffisant. Il faut qu'on puisse avoir une structure légère qui permette des consultations fréquentes, qui puisse permettre au Secrétariat de savoir dans quelle direction donner sans avoir à réunir tous les Ambassadeurs pour parler des choses qui concernent à la fois le Secrétariat et les Ambassades. Il faut également une structure qui vous permette à vous, à tout moment, de demander une audience auprès du "Staff" du Secrétariat pour discuter des problèmes importants. De cette façon on pourrait éviter des pièges et on pourrait éviter également les lacunes et les insuffisances que vous avez dénoncées aujourd'hui. De toutes les façons, le budget qui vous a été soumis est un budget qui respecte le plafond qui a été arrêté. Mais comme vous l'avez dit, sa grande lacune c'est le manque de programme. Je l'ai noté personnellement et je crois que les Secrétaires Généraux Adjoints sont d'accord avec moi, qu'une Organisation comme la nôtre ne peut pas travailler sans programme. Nous allons nous y atteler. Et je vous dis encore une fois, que dans les prochains six mois nous allons prendre des dispositions pour faire un programme de travail. D'où encore une fois mon embarras, parce que les changements concerneront non seulement le personnel, mais également l'élaboration de programmes qui auront des incidences certaines sur la masse globale du présent projet de budget.

Donc voilà ce que je voulais dire comme observations liminaires. Je suis tout oreilles pour écouter, mais je crois que nous devons encore une fois examiner ce budget comme étant un projet qui nous est commun. Partir d'ici ce ne sera plus un travail du seul Secrétariat, ça sera aussi le travail du Comité Consultatif. Donc, si j'ai des faveurs à vous demander, c'est peut-être deux faveurs : la première, c'est une extrême franchise pour nous faire des critiques et des propositions concrètes afin que les lacunes que vous avez relevées soient comblées.

La deuxième faveur, c'est de prendre en considération les excuses que je vous ai présentées au nom du Secrétariat, aussi bien en ce qui concerne les insuffisances que le fait que moi-même, Secrétaire Général, qui suis censé défendre le projet qui est devant vous, j'ai également de sérieuses réserves en ce qui concerne ce document. Donc, comme je vous l'ai dit, je ne serai pas ici comme un défenseur du budget. S'il le faut, j'irai avec vous dans toutes les directions permettant de réaliser un budget conforme aux exigences de l'heure, et aux intérêts de nos Etats.

Je vous remercie, Monsieur le Président.



CONSEIL DES MINISTRES
QUARANTE-TROISIEME SESSION ORDINAIRE
ADDIS ABABA, ETHIOPIE
25 FEVRIER - 4 MARS 1986

DISCOURS DE PRESENTATION DU SECRETAIRE GENERAL
DU PROJET DE BUDGET 1986/1987
A LA 41EME SESSION ORDINAIRE DU COMITE CONSULTATIF
SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET
BUDGETAIRES

Je vous remercie beaucoup, M. le Président.

M. le Président, avant que vous ne prononciez la suspension des travaux de ce Comité, vous m'avez accordé un grand privilège, un très grand honneur en poussant la confiance jusqu'à octroyer, pour la première fois, au Secrétariat une enveloppe globale dans laquelle vous avez autorisé le Secrétaire général à opérer les modifications nécessaires qui, à ses yeux, doivent constituer l'ossature du budget qu'il devait vous soumettre, ce que je fais aujourd'hui.

Vous m'aviez accordé une enveloppe de 25.538.387 dollars. En disant ceci, je lis la recommandation sur cette allocation. Il sera loisible au Secrétaire général, de répartir ce montant entre le Siège et les Bureaux régionaux et de présenter, par exemple, au Comité Consultatif, pour adoption éventuelle, de nouveaux crédits chiffrés tout en tenant compte de la mise en oeuvre de toutes les décisions du Conseil des Ministres, de la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Donc, en me donnant l'enveloppe que vous m'avez octroyée, vous m'avez également donné une mission, c'est-à-dire que le budget doit tenir compte des décisions des instances suprêmes de notre Organisation, à savoir donc la mise en oeuvre des résolutions prises pour essayer de relancer l'économie africaine, d'une part, et la réhabilitation de la situation agricole en Afrique. Or vous avez également enregistré, et vous l'avez dénoncé et déploré, que le projet qui vous était soumis au préalable comportait 80 % de rémunérations et de fonctionnement sous forme de missions et autres activités officielles. Cela étant constaté, vous m'avez demandé donc de dégager des fonds pour faire face à la mise en oeuvre des décisions de nos Chefs d'Etat. Dégager des fonds, cela signifie réduire les dépenses qui vous étaient proposées, et ces dépenses, je viens de le dire, se comportaient en deux volets : dépenses du personnel ; dépenses de fonctionnement. Et si on veut les réduire, il faut nécessairement agir sur ces deux volets : Personnel et Fonctionnement. Et c'est sur cette base que j'ai procédé à l'examen du Projet de Budget qu'on vous avait soumis et que j'ai entrepris, avec mes collaborateurs, de restructurer pour vous présenter aujourd'hui un nouveau projet.

Les grandes lignes de notre budget sont fondées sur les choix suivants :

Premièrement : Compression de personnel, compression de personnel sur deux aspects. Premièrement, vous avez enregistré que dans le projet de budget qui vous avait été proposé, il y avait un certain nombre de postes vacants, postes vacants parce que simplement on n'avait pas toujours le profil du personnel qui devait les remplir, ou bien parce que l'Organisation n'avait pas, à l'heure actuelle, la nécessité de recruter le personnel qui devait remplir ces postes. J'ai donc dit, au lieu de trainer de tels postes et de grever de l'argent inutilement, il fallait les supprimer jusqu'à ce que l'évolution ultérieure de l'Organisation permette d'envisager de remplir lesdits postes. Donc suppression d'un certain nombre de postes vacants en accord avec les Chefs de Département de l'Organisation qui sont attelés à la tâche quotidienne et qui savent donc, chacun dans son département, ce qui leur est nécessaire pour fonctionner dans la situation présente, qui est la nôtre.

Compression de personnel également en ce qui concerne certains postes pourvus, c'est-à-dire des postes que nous avons actuellement et qui concernent des personnes en activité. En passant en revue l'effectif et l'organisation, nous nous sommes aperçus, mes collaborateurs et moi-même, que beaucoup de personnes ici à l'Organisation sont littéralement payées pour ne rien faire. Nous les avons identifiées, ou du moins nous avons identifié les postes sur lesquels on a placé des gens qui ne font pas actuellement un travail qui soit rentable pour l'Organisation, et j'ai proposé la fermeture, pure et simple, de ces postes. Etant entendu que, n'ayant pas agi de façon nominale, à savoir que ce ne sont pas les individus qui sont sur ces postes qui nous intéressent, mais les postes eux-mêmes. Nous disons que nous allons nous occuper de voir la situation de ces personnes ultérieurement, parce que certainement que, parmi les postes que nous allons fermer, il y a des personnes qui sont compétentes mais qui ne sont pas à leur place. Par contre, il y aura des postes qui ne seront pas proposés à la fermeture, qui sont actuellement occupés par des personnes qui n'ont aucune efficacité. Donc nous allons faire cette opération de redéploiement du personnel sur la base de ces fermetures.

Donc, je dis encore une fois, Première option : Compression du personnel ; suppression de certains postes vacants ; fermeture de certains postes actuellement occupés par du personnel pléthorique au sein de l'Organisation.

La deuxième option, puisqu'il fallait bien en arriver là, nous avons examiné la situation des bureaux régionaux. Avec toutes les implications politiques que cela comporte, mais je dis qu'il est du devoir et du pouvoir du Secrétaire général de faire des propositions aux instances supérieures, et dans l'analyse à laquelle nous avons procédé, nous avons pensé que, vu la situation présente et en notre âme et conscience, ayant vu les rapports sur les bureaux régionaux, que l'Organisation n'a pas les moyens d'entretenir à la date d'aujourd'hui 16 bureaux régionaux et sous-régionaux.

A plusieurs réunions, les instances de l'Organisation se sont penchées sur le fonctionnement de ces bureaux, ont demandé que la situation de ces bureaux soit revue. Rien n'avait été fait, en tout cas je n'ai trouvé aucun dossier. J'ai pris sur moi de proposer formellement la fermeture d'un certain nombre de bureaux régionaux. L'aspect politique prévalant, j'ai procédé par région. J'ai dit les bureaux régionaux sont répartis selon les différentes régions géographiques du continent. En Afrique de l'Ouest, selon l'examen auquel nous avons procédé, nous proposons formellement la fermeture du bureau d'Accra. En Afrique équatoriale, nous proposons formellement la fermeture du bureau de Bangui. En Afrique de l'Est, nous avons formellement proposé la fermeture du bureau de Kampala. Et nous proposons formellement, qu'il soit sursis à la mise en oeuvre de la décision des Chefs d'Etat demandant l'ouverture du bureau de Malabo.

Je vous dis, nous avons agi en notre âme et conscience, étant nouveau dans l'Organisation, nous n'avons pas de préjugés. Nous n'avons aucune arrière-pensée en proposant ces fermetures.

Vous avez dit ici, et vous l'avez souligné à plusieurs reprises, que l'Organisation doit marcher au rythme du continent, au rythme de nos Etats. Or, je sais par expérience que plusieurs parmi nos pays ont, avec un déchirement de coeur, procédé à des fermetures d'ambassades, non pas parce que ces ambassades ne sont pas utiles, non pas parce que les pays dans lesquels ces ambassades sont

localisées, n'ont pas des rapports particuliers et privilégiés avec vos propres Etats, mais parce que la nécessité de l'heure conduisait à ces décisions politiques. L'Organisation doit également avoir le même courage pour en arriver à de telles décisions, quitte à ce que si l'horizon s'éclaircit à l'avenir, qu'il puisse être procédé à des redéploiements avec des moyens conséquents pour que les bureaux en question puissent s'acquitter véritablement de leur mission.

Donc, voilà les décisions qui constituent l'ossature du projet de budget qui est devant vous. Je dis encore une fois qu'il s'agit d'options politiques. Les membres du Comité que vous êtes, avez certainement des pouvoirs limités en ce qui concerne certaines décisions, je le comprendrais très bien. Mais enfin, je crois qu'il est également de mon devoir de vous dire quelle est la véritable nature des décisions, des mesures sur lesquelles je me suis basé pour proposer ces propositions de budget.

L'un dans l'autre, et compte tenu de tous les frais qu'engendrent les compressions et les fermetures, nous avons dégagé une économie d'environ 1.650.000 dollars, que nous avons jugé pertinent d'utiliser de la manière suivante :

Premièrement, en dépit du chiffre global que vous avez attribué au Secrétariat, j'ai dit que le Secrétariat fait la proposition formelle de ramener ce chiffre à la barre du Budget de l'année 84/85. Donc nous avons diminué l'enveloppe que vous nous avez accordée. Sur le reste, nous faisons les propositions des dépenses suivantes :

Premièrement, et toujours pour rester dans le cadre et dans l'esprit des décisions et des résolutions des Chefs d'Etat et pour faire en sorte que l'Organisation ne se contente plus de discours, mais se manifeste concrètement sur le terrain, nous avons dit qu'il fallait dégager une première enveloppe de 750.000 dollars à mettre à la disposition des pays de la Ligne de Front et de l'Afrique Australe comme soutien économique de l'Organisation à ces Etats. Nous n'avons pas détaillé puisque cela demanderait beaucoup de temps, mais dans notre esprit, et à la lumière de ce que nous avons entendu, le Président en exercice et moi-même, dans les pays de la Ligne de Front, nous savons que ces pays ont des problèmes, consacrant la majeure partie de leurs ressources à des financements d'armement, pour faire face à l'agression de l'Afrique du Sud.

Nous disons que l'Organisation doit commencer à faire quelque chose au profit de ces pays, puisque comme on dit couramment, "Les plus grands édifices ont toujours commencé par une première pierre". L'OUA va poser une première pierre.

Nous pouvons procéder soit par l'envoi de consultants, soit en aidant ces pays à faire des études de faisabilité de projets pour lesquelles l'Organisation de l'Unité Africaine s'engagerait à leur côté pour chercher des fonds auprès des bailleurs de fonds, et réaliser ces projets, ou alors d'autres activités, qu'en rapport avec eux, puisque nous allons déployer des missions auprès de ces pays pour leur demander quelles sont, dans la limite de nos ressources, quelles sont leurs priorités, de manière que l'Organisation puisse les épauler et faire en sorte que, concrètement, nous puissions aller de pair avec leur politique de développement.

Nous avons également dit que nous proposons que 250.000 dollars soient déployés comme mesures de compensation en ce qui concerne les sanctions, toujours au profit des pays de la Ligne de Front et de l'Afrique australe parce que nous avons insisté sur cette nécessité. Nous avons appelé la communauté internationale à appliquer des sanctions, et nous avons dit que l'Afrique devait commencer également à appliquer des sanctions.

Nous avons dit aux pays de la Ligne de Front que, eux aussi, doivent participer. Le dernier Sommet l'a reconnu et l'a souligné dans une résolution, qu'il fallait prendre des mesures pour chercher des mesures de compensation. 250.000 dollars c'est rien, mais c'est un début, c'est un départ. Et certainement que si les choses s'améliorent, on pourrait voir l'horizon dégagé, peut-être dans les prochains mois, sinon l'année prochaine.

Et c'est pourquoi, pour ces considérations politiques, nous n'avons pas fait des propositions pour la fermeture de certains bureaux localisés dans les pays de la Ligne de Front, parce que nous disons qu'il ne faut pas donner de signes d'abandon ou de fatigue à l'Afrique du Sud. En fermant un bureau l'Afrique du Sud pourrait l'interpréter comme si le continent était fatigué ou que l'Organisation n'a plus la même détermination pour lutter contre elle. Peut-être que, dans les prochains mois, dans les prochaines années, la Namibie serait indépendante, l'Apartheid serait disloqué, et peut-être que c'est autant d'argent qu'on débloquerait pour mettre à la disposition de la Namibie indépendante, pour organiser son armée et faire face à la politique d'agression sud-africaine.

Enfin, pour le reste de l'économie, puisque nous venons de voir comment nous avons réparti un million de dollars, nous disons que 500.000 dollars seraient mis à la disposition de certaines institutions existantes, et qui ont pour tâche de lutter actuellement contre la sécheresse en Afrique. Il y en a trois dans les différentes régions. En Afrique de l'Ouest, vous avez le CILSS, dans cette région-ci nous avons l'IGAD, et dans la partie plus australe nous avons la SADCC. Ces trois institutions méritent d'être épaulées, pour mettre en oeuvre encore une résolution qui nous a demandé que l'Afrique doit mettre en place des systèmes d'alerte et de suivi pour suivre justement l'évolution de la situation alimentaire sur le continent. Je sais que d'autres bailleurs de fonds s'attèlent déjà à ces problèmes. Mais à côté de ces bailleurs de fonds, l'OUA doit être présente, autrement que par des résolutions.

Avec le peu de crédit qui reste, nous avons proposé que la physionomie du Siège de l'Organisation soit modifiée. Nous avons prévu un certain nombre d'investissements pour améliorer aussi bien la cour, les murs et les locaux, parce que nous estimons, comme vous l'avez tous unanimement souligné, que les locaux actuels de l'Organisation ne font pas honneur à l'image de marque du continent. Nous disons, comme vous l'avez demandé, qu'il faut absolument parer à cet état de choses.

Nous avons débloqué l'équivalent, compte tenu des économies que nous avons fait par ailleurs dans la suppression de certains investissements au Siège du Secrétariat, environ 200 à 250.000 dollars pour élever un mur pour séparer l'Organisation de la partie que vous voyez là-bas, et puis pour faire disparaître toute cette brousse qui dépare considérablement le Siège.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1986-02

Report of the Forty-First Ordinary Session of the Advisory Committee on Administrative, Budgetary and Financial Matters

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/10264>

Downloaded from African Union Common Repository